

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES**

**PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A LA COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE (PRECEL)**

P178598

FINANCEMENT IDA



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Février 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES	5
I. INTRODUCTION	8
1.1. Contexte et justification du projet.....	8
1.2. Objectifs et champ d'application du PMPP	9
II. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA ZONE D'INTERVENTION	10
2.1 Description du projet	10
2.2 Description des composantes du Projet.....	10
2.3 Zone d'intervention du projet.....	11
2.4 Cadre institutionnel de mise en œuvre du projet	11
2.5 Dispositions réglementaires nationales et normes du CES de la Banque mondiale applicables au projet	12
2.6 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet	17
III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	18
IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	36
3.1 Parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet.....	37
3.2 Autres parties concernées par le Projet	37
3.3 Consultation et participation des parties prenantes.....	43
3.4 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	43
V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	44
5.1 Objectifs et calendrier du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).....	44
5.2 Information des populations riveraines et autres parties prenantes	45
5.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations	45
5.4 Stratégie proposée pour les consultations	49
5.5 Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables	49
5.6 Assistance aux personnes vulnérables	51
5.7 Stratégie en matière de santé et de sécurité	51
5.8 Examen des commentaires	64
5.9 Phases ultérieures.....	64
VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE ES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	65
6.1. Budget et ressources humaines	65
6.2. Fonction de gestion et responsabilités	66

VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET	68
7.1 Justification du mécanisme	68
7.2 Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes	69
7.3 Typologie des plaintes	69
7.3.1. <i>Type 1 : Requête : demande d’informations, doléances ou préoccupations</i>	70
7.3.2. <i>Type 2 : Plaintes ou réclamations liées aux mesures de sauvegardes E&S</i>	70
7.3.3. <i>Type 3 : Plaintes liées à la gestion des travailleurs</i>	71
7.3.4. <i>Type 4 : Plaintes sensibles</i>	71
7.4 Procédure de gestion des plaintes non sensibles	72
7.4.1. <i>Instances de règlement</i>	72
7.4.2. <i>Prévention des plaintes et conflits</i>	74
7.4.3. <i>Circuit de traitement des plaintes non sensibles</i>	75
7.5 Recours judiciaire	81
7.6 Gestion des plaintes sensibles	81
7.6.1. <i>Mécanisme de prévention et de réponse aux cas de VBG/EAS/HS</i>	81
7.6.2. <i>Plaintes liées aux aspects fiduciaires, de gouvernance et de transparence</i>	81
7.7 Diffusion du mécanisme	82
VIII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	83
CONCLUSION	84
ANNEXES	86

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM	: Banque mondiale
CERC	: Contingent Emergency Response Component (Acronyme anglais pour composante contingente d'intervention d'urgence)
CES	: Cadre Environnemental et Social
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSST	: Comité Santé et Sécurité au Travail
DRRAH	: Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques
EAS	: Exploitations et Abus Sexuels
EPI	: Equipements de Protection Individuelle
EPP	: Equipements de Protection Personnelle
NESHS	: Normes Environnementales, Sociales, d'Hygiène et de Sécurité
HST	: Hygiène et Sécurité au Travail
HS	: Harcèlement Sexuel
IDA	: Association Internationale de Développement / International Development Association
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
IT	: Inspection de Travail
MARAH	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MDICAPME	: Ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MEP	: Manuel d'Exécution du Projet
MGP	: Mécanisme de Gestion de Plaintes
MP	: Maladies Professionnelles
NES	: Norme Environnementale et Sociale
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OST	: Office de Santé des Travailleurs
PADEL-B	: Projet d'Appui au Développement du secteur de l'Elevage au Burkina Faso
PDG	: Président Directeur Général
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	: Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
PIB/GDP	: Produit Intérieur Brut / Gross Domestic Product
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PRECEL	: Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage
SSE	: Santé Sécurité Environnement
SST	: Santé Sécurité au Travail
S&E	: Suivi et Evaluation
UA-PANVAC	: African Union – Pan African Veterinary Vaccine Centre (acronyme anglais du Centre Panafricain pour les Vaccins Vétérinaires de l'Union africaine)
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VCE	: Violences Contre les Enfants
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES

Abus sexuel

On entend par « abus sexuel » toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Autres parties concernées

L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

Bénéficiaires

Les bénéficiaires d'un projet sont les personnes qui tireront directement profit des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit des personnes directement ciblées par les interventions du projet. Les bénéficiaires directs sont les personnes qui participeront directement au projet et bénéficieront ainsi de son existence ; quant aux bénéficiaires indirects, il s'agit de toutes les personnes ou familles qui vivent dans la zone d'influence du projet (*FAO, préparation et analyse des avant-projets d'investissement*).

Exploitation sexuelle

L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Certains types de « prostitution forcée » peuvent également entrer dans cette catégorie (*UNFPA, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Feedback

Informations utilisées par les organisations d'assistance concernant les perceptions, opinions, préoccupations et suggestions des personnes sur les comportements, les activités, les projets, les priorités et les stratégies. Le feedback comprend des avis positifs ainsi que des critiques et des suggestions d'amélioration (*Catholic Relief Services, Guide du mécanisme de feedback, de plaintes et de réponses 2021, 78 p.*).

Harcèlement sexuel

« Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique non désiré de nature sexuelle ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Il peut s'agir d'avances sexuelles importunes ou de demandes de faveurs sexuelles, et cela peut se produire dans le cadre d'activités en ligne ou de communications mobiles, ainsi qu'en personne » (*ESF for IPF Operations, 2022, p. viii*).

Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger

les problèmes à un stade précoce. (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

Mobilisation des parties prenantes

« Processus continu et itératif en vertu duquel l'Emprunteur recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées de ses décisions et du projet, communique avec elles et favorise l'établissement d'un dialogue direct. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et de communication de divers groupes et particuliers, notamment ceux qui sont plus défavorisés ou vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique. Les efforts de mobilisation doivent commencer le plus tôt possible lors de la préparation du projet puisque l'identification précoce des personnes touchées et des parties concernées et les consultations menées auprès de celles-ci permettent de prendre en compte les points de vue et les préoccupations des parties prenantes aux étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation du projet. » (*CES, NES 10 /Banque mondiale, version numérique, page 1, note d'orientation 4.1*).

Parties touchées par le Projet

L'expression « parties touchées par le Projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1*).

Partie prenante

Toute personne, groupe d'individus ou organisation ayant un intérêt et/ou une influence sur un projet. Selon le CES de la Banque mondiale (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2*) le terme «partie prenante» désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Parties concernées par le Projet : Tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10, CES /Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

Personnes défavorisées ou vulnérables

L'expression « défavorisée ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (*CES/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28*).

Plainte

Préjudice spécifique rapporté par toute personne ayant été affectée de façon négative par l'action d'une organisation ou qui estime qu'une organisation a échoué à remplir un engagement (*Catholic Relief Services, Guide du mécanisme de feedback, de plaintes et de réponses 2021, 78 p*)

Résilience

Elle désigne la capacité de prévenir les catastrophes et les crises ainsi que de les anticiper, de les absorber, de s'en accommoder ou de s'en relever de manière opportune, efficace et durable. Cela inclut la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes de moyens de subsistance face aux menaces qui affectent l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments". En d'autres termes, la résilience est la capacité des personnes, des communautés ou des systèmes qui sont confrontés à des catastrophes ou à des crises à résister aux dommages et à se rétablir rapidement. (*Site Web FAO*).

Survivant-e-s : Toute personne ayant subi des violences basées sur le genre. Les termes « victime » et « survivant(e) » peuvent être utilisés indifféremment. Le terme « victime » est souvent utilisé en droit et en médecine, tandis que le terme « survivant(e) » est généralement préféré par les secteurs sociaux et psychologiques en raison de la notion de résilience qu'il implique (*IASC, 2005, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, page 1*).

Violences Basées sur le Genre

La violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercée en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes. La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont : la violence conjugale ; la violence sexuelle ; les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, meurtres liés à la dot, mariages d'enfant...) ; le féminicide ; le harcèlement sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles; la prostitution et le trafic sexuel où les femmes et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi ; la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluant le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines; les abus à l'encontre des enfants qui peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins ; les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter ces maladies, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences (*Inter Press Service, 2009, Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes, page 10*).

Violences contre les enfants

La violence contre les enfants recouvre de multiples formes à savoir les violences physiques, psychologiques, sexuelles, négligences. Ces violences ont toutes des conséquences pour les enfants qui en sont victimes et sont toutes punies par la loi. Elles entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. La violence est omniprésente dans la société où les enfants grandissent. Elle est intégrée aux normes économiques, culturelles et sociétales dont est pétri l'environnement de l'enfant. (*Organisation Mondiale de la Santé, 2018*).

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Le Burkina Faso fait face depuis 2015, à une triple crise sécuritaire, sanitaire et humanitaire. Cette triple crise, à l'origine de nombreux déplacements internes, impacte lourdement les moyens de subsistance des populations dont une large part est basée sur l'agriculture et l'élevage, exacerbant ainsi les vulnérabilités existantes, et les risques naturels induits par le changement climatique.

En effet, l'agriculture et l'élevage constituent des composantes importantes de l'économie du Burkina Faso et représentent 18,4 % du PIB et environ 60 % de l'emploi. Cependant, ce secteur est dominé par des systèmes de production de subsistance, caractérisés par de petites exploitations, une faible productivité des cultures et du bétail, une diversification limitée et une faible participation des entreprises privées formelles aux chaînes de valeur agricoles et agropastorales.

Du reste, l'élevage constitue un sous-secteur clé de l'économie burkinabé pratiqué par plus de 80% de la population. En effet, le sous-secteur de l'élevage constitue un levier majeur pour répondre aux enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de la création d'emplois ainsi que du changement climatique. Bien que ce sous-secteur ait connu une nette amélioration ces dernières années, un large éventail de contraintes limite encore son développement.

Ces contraintes sont notamment : (i) la faiblesse de l'appui politique, institutionnel et technique au sous-secteur ; (ii) la faible productivité des espèces ; (iii) la faible compétitivité en raison de la faiblesse des équipements et infrastructures de soutien et des difficultés d'accès au financement ; (iv) l'insécurité foncière et les conflits agriculteurs/éleveurs ; (v) les inégalités entre les sexes ; etc.

Ainsi, le 2^{ème} Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) 2021-2025, en son axe 4 : « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » se donne comme objectif de développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché. En outre, le plan d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat adopté en 2020, accorde la priorité aux investissements dans l'intensification durable de la production animale.

Aussi, le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), document de référence de la transition, à son axe met l'accent sur la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Son Objectif Spécifique (OS 4.1) prône le développement durable du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique, productif et résilient davantage orienté vers le marché.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Burkina Faso, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris la formulation du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL), en complémentarité avec les activités réalisées par le Pojet d'Appui au Développement du secteur de l'Elévage au Burkina Faso (PADEL-B) dont le niveau d'exécution a été jugé satisfaisant. La préparation et la mise en œuvre du PRECEL

devront se faire dans le respect de la réglementation nationale du Burkina Faso en matière de sauvegardes environnementale et sociale, et en conformité avec le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Ainsi, au regard des activités prévues dans le cadre du PRECEL, Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque ont été déclenchées, afin de prévenir et atténuer les incidences négatives sur l'environnement et le milieu humain, qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Au nombre des normes déclenchées figure la NES 10 « *Mobilisation des parties prenantes et information* », qui recommande l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) en vue de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes au projet, et la prise en compte de leurs préoccupations aux différents stades du Projet.

1.2.Objectifs et champ d'application du PMPP

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, identifie les principales parties prenantes affectées directement ou indirectement par le Projet, ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des activités du Projet. Le PMPP décrit également l'approche de consultations, et les stratégies permettant un engagement opportun de participation, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la préparation et la mise en œuvre du Projet.

En effet, la NES 10, qui est applicable dans le cadre de ce Projet et qui est relative à l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer significativement à une conception et une mise en œuvre réussie du projet.

La Norme Environnementale et Sociale N°10 (NES 10) de la Banque mondiale exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et dans des délais qui permettent des consultations inclusives et participatives avec toutes les parties prenantes sans aucune distinction ou discrimination sur la conception du projet ».

La NES 10 donne les modalités de l'engagement des parties prenantes tout le long du projet. Ainsi, l'identification des parties prenantes, l'élaboration d'un plan de consultation et l'établissement d'une communication adéquate proportionnellement à la nature et à l'ampleur du projet sont impératifs. Tout cela doit être couronné par la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible pour l'ensemble des parties prenantes.

Le PMPP ainsi proposé, présente les principales parties prenantes qui seront mobilisées tout au long de la préparation et de la mise en œuvre du Projet. Ces parties prenantes comprennent les personnes touchées par le Projet (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des activités du Projet. Il décrit également la démarche qui sera adoptée, pour s'assurer de l'implication et de la participation effectives de toutes les parties prenantes à toutes les étapes du Projet, planifie les activités de consultation et définit les stratégies qui permettront de maintenir une participation de l'ensemble des parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Étant donné qu'il s'agit des activités préparatoires du Projet, ce PMPP est considéré comme préliminaire et sera mis à jour avant la mise en vigueur du projet.

II. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA ZONE D'INTERVENTION

2.1 Description du projet

Le PRECEL est un projet d'investissement d'envergure nationale de 150 millions USD. Ce financement sera complété par la contrepartie nationale, l'apport des bénéficiaires et des institutions financières partenaires. Les activités du Projet sont d'envergure nationale et vont couvrir les chaînes de valeurs ciblées afin de réduire les importations des produits d'élevage ciblés (lait, œufs, viande).

L'objectif de développement du PRECEL est « *d'améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de production animale sédentaires dans les zones d'intervention du projet* »

Le projet est toujours en cours de formulation et les étapes de négociation et d'adoption du Conseil d'Administration de l'IDA ne sont pas encore effectives.

2.2 Description des composantes du Projet

Le PRECEL est conçu autour des composantes suivantes :

✦ **Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel pour la promotion de l'élevage**

L'objectif de cette composante est de renforcer l'environnement politique et réglementaire favorable et les fondements institutionnels pour améliorer la performance et la gouvernance des systèmes de production animale sédentaires au Burkina Faso. La composante 1 comprend les sous-composantes suivantes :

- *Sous-composante 1.1 : Appui à la formulation des politiques, à la planification et au renforcement des capacités ;*
- *Sous-composante 1.2 : Soutien à la production et aux services d'appui-conseils ;*
- *Sous-composante 1.3 : Soutien au renforcement des services de santé animale.*

✦ **Composante 2 : Développement des chaînes de valeur de l'élevage**

Cette composante a pour objectif d'accroître la production globale des chaînes de valeur et de produits d'élevage ciblés (lait, œufs, viande) et de réduire les importations de ces produits. Elle se subdivise en deux (02) sous-composantes:

- *Sous-composante 2.1: Appui à la mise en place d'infrastructures de l'élevage et au développement des marchés ;*
- *Sous-composante 2.2 : Soutien aux investissements productifs dans les chaînes de valeur ciblées de l'élevage*

✦ **Composante 3 : Gestion des crises et coordination du projet**

Cette composante se concentre sur tous les aspects liés à la gestion et à la coordination des activités du PRECEL, y compris les réunions du comité de pilotage, le système de suivi et d'évaluation, la communication, les approvisionnements et la gestion des fonds IDA et le suivi des mesures d'atténuation des sauvegardes conformément aux procédures convenues.

✦ **Composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle**

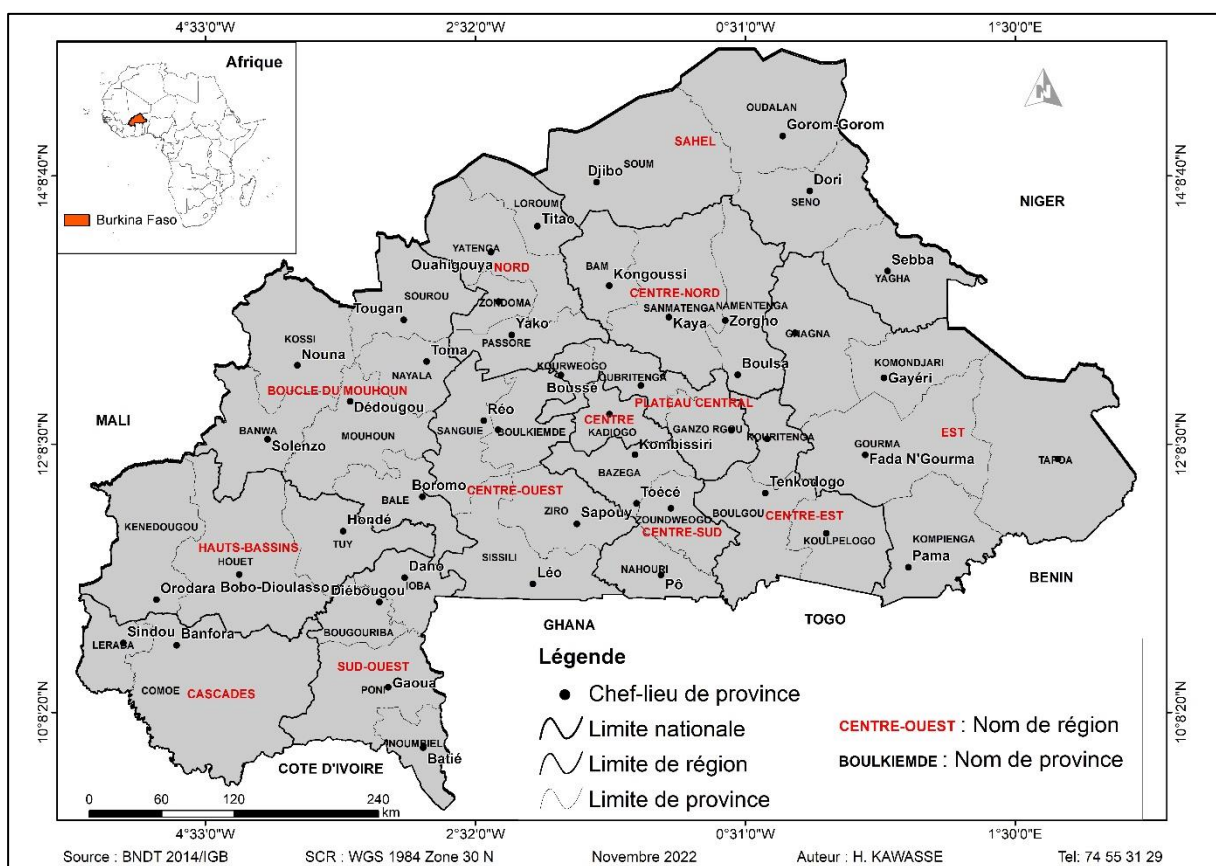
Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) est prévue dans le Projet, conformément à la politique de la Banque mondiale sur le financement des projets

d'investissement, paragraphes 12 et 13. Il n'y aura initialement aucun fonds alloué à cette composante. En cas (i) de besoin urgent d'assistance en raison d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou d'un conflit, ou (ii) d'expérience de contraintes de capacité en raison de la fragilité ou de vulnérabilités spécifiques, le Gouvernement du Burkina Faso peut demander la réaffectation des fonds du projet à cette composante.

2.3 Zone d'intervention du projet

Le Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) couvre l'ensemble du territoire national. Il sera mis en œuvre sur une période de six (06) ans, et placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) et sous la tutelle financière du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP). La carte suivante donne la zone d'intervention du projet (ZIP).

Carte de localisation de la ZIP



2.4 Cadre institutionnel de mise en œuvre du projet

Dans le cadre de la préparation du Projet, un comité technique de formulation a été mis en place selon l'arrêté N°2022-075/MARA/CAB du 27 octobre 2022.

Le comité technique composé de 38 membres est l'organe d'orientation stratégique pour la préparation du projet. Ce comité élargi regroupe plusieurs ministères et institutions publiques, des acteurs du secteur privé et du milieu associatif intervenant dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'éducation, de l'élevage, de la formation et de l'enseignement technique professionnel, du secteur industriel et des finances. Il est constitué à

l'intérieur de ce comité élargie un groupe restreint de travail chargé d'assurer l'accélération et la préparation des documents du Projet.

2.5 Dispositions réglementaires nationales et normes du CES de la Banque mondiale applicables au projet

En plus des dispositions de la réglementation nationale, le PMPP a été élaboré conformément aux exigences de la norme environnementale et sociale N°10 du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.

Selon les orientations du décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso le projet est classé en catégorie 2.

Suivant les critères de classification de la Banque mondiale, ce projet est classé dans la catégorie des projets à risque substantiel au regard des enjeux environnementaux et sociaux qu'il présente.

Six (06) Normes Environnementales et Sociales (NES) sur les dix normes du CES sont applicables au PRECEL. Il s'agit de : la NES n°01 « *Evaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux* » ; la NES n°02 « *Emploi et Conditions de travail* » ; la NES n°03 « *Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution* » ; la NES n°04 « *Santé et Sécurité des populations* » ; la NES n°05 « *Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire* » et la NES n°10 « *Mobilisation des parties prenantes et Information* »

La Norme Environnementale et Sociale (NES N°10) de la Banque mondiale exige que les « **Emprunteurs** » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et dans des délais qui permettent des consultations inclusives et participatives avec toutes les parties prenantes sans aucune distinction ou discrimination sur la conception du projet ».

La NES 10 donne les modalités de l'engagement des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet. Ainsi, l'identification des parties prenantes, l'élaboration d'un plan de consultation et l'établissement d'une communication adéquate proportionnellement à la nature et à l'ampleur du projet sont un impératif. Tout cela doit être couronné par la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible pour l'ensemble des parties prenantes.

Les objectifs de cette norme sont les suivants:

- établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;

- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

Le tableau 1 suivant présente les exigences de la NES N°10 et les dispositions nationales réglementaires applicables dans le cadre du PMPP.

Tableau 1: Exigences de la NES N°10 et dispositions nationales réglementaires applicables au PMPP.

	Exigence de la NES 10	Dispositions nationales réglementaires applicables	Commentaire/dispositions à prendre
Mobilisation des parties prenantes et information	<p>Diffusion des informations Selon la NES 10, à son paragraphe 19, 19. L'Emprunteur rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir. L'Emprunteur donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, ce avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet</p> <p>Le paragraphe 20, mentionne que 20. l'information sera diffusée dans les langues locales pertinentes et d'une manière adaptée à la culture locale et accessible, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes que le projet peut affecter différemment ou de manière disproportionnée ou des groupes de</p>	<p>Le décret n°2015 1187-PRES / TRANS / PM / MERH / MATD / MME / MS / MARHA / MRA / MICA / MHU / MIDT / MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.</p> <p>Article 20: L'autorité administrative locale du lieu d'implantation envisagé du projet informe le public de l'ouverture de l'enquête par voie d'affichage, d'insertion d'avis dans au moins deux journaux quotidiens et par radio ou par tout autre moyen approprié selon les circonstances sociales et le lieu.</p> <p>Article 24 : Les enquêteurs veillent à l'information et la participation du public à travers : une ou plusieurs réunions de présentation du projet par le promoteur regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales, les associations et toute autre partie prenante, sanctionnées à chaque fois par un procès-verbal ; l'ouverture pour une durée de trente (30) jours d'un registre accessible aux populations où sont consignés les appréciations, les observations et suggestions formulées sur le projet....</p> <p>La politique nationale de communication pour le développement (PNCD-BF) de novembre 2001. Elle vise à promouvoir la mobilisation, et l'implication des populations de façon active et consciente au processus de développement à travers l'utilisation des outils de communication appropriés. Cette politique énonce la nécessité pour les projets et programmes d'élaborer des stratégies de communication pendant la phase de formulation des projets pour susciter et accompagner la concertation et le dialogue entre tous les acteurs. Les outils et les moyens de communication sont entre autres la presse écrite, la radio, les moyens de communication traditionnels fondés sur des canaux de communication oraux et des échanges interpersonnels, les outils de proximité qui s'appuient sur l'affiche, le</p>	<p>Appliquer les dispositions nationales et les compléter par celles de la NES 10 car les dispositions nationales ne prévoient pas de façon formelle la réalisation d'un PMPP comme instrument et sa mise en œuvre</p>

Exigence de la NES 10	Dispositions nationales réglementaires applicables	Commentaire/dispositions à prendre
<p>la population qui ont des besoins d'information particuliers (dus, par exemple, à leur handicap, leur illettrisme, leur genre, leur grande mobilité, leur usage d'une langue différente ou leur éloignement ou difficulté d'accès). (NES 10, CES, page 99)</p>	<p>film, la boîte à images, le tableau-images, le dossier de vulgarisation technique, la vidéo et le dessin.</p> <p>Loi N°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs. Cette loi reconnaît l'accès à l'information comme un droit fondamental pour les citoyens pour influencer les politiques publiques. L'accès à l'information sur les enjeux nationaux et les défis du développement encourage la participation des citoyens et installe une culture de la gestion transparente gage de bonne gouvernance et de développement.</p>	
<p>Mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.</p> <p>Mobilisation pendant l'élaboration du projet Le paragraphe 10 de la NES 10, stipule que : L'Emprunteur identifiera les différentes parties prenantes, aussi bien les parties touchées par le projet que les autres parties concernées. Comme indiqué au paragraphe 5, les différents individus ou groupes qui sont ou pourraient être touchés par le projet seront désignés par « parties touchées par le projet », et les autres individus ou groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le</p>	<p>Article 16 du Décret n°2015- 1187 : La participation du public comporte notamment : -une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales et les associations conformément au nombre de réunions prévues dans les termes de référence ; une ou plusieurs réunions de restitution des résultats préliminaires des rapports d'évaluation environnementale stratégique, d'étude ou de notice d'impact environnemental et social</p>	

Exigence de la NES 10	Dispositions nationales réglementaires applicables	Commentaire/dispositions à prendre
<p>projet seront appelés « autres parties concernées ». (<i>NES 10 du CES, page 98</i>)</p> <p>Pendant la mise en œuvre du projet</p> <p>Selon le paragraphe 23 de la NES10, l’Emprunteur continuera de mobiliser les parties touchées par le projet et les autres parties concernées pendant toute la durée de vie du projet, et de leur fournir des informations d’une manière qui tient compte de la nature de leurs intérêts et des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet (<i>NES 10, page 100 du CES</i>)</p> <p>Quant au paragraphe 24, de la NES 10, l’Emprunteur continuera de mobiliser les parties prenantes conformément au PMPP, et s’appuiera sur les voies de communication et de dialogue déjà établies avec les parties prenantes. En particulier, l’Emprunteur sollicitera les réactions des parties prenantes sur la performance environnementale et sociale du projet et sur la mise en œuvre des mesures d’atténuation énoncées dans le PEES. (<i>NES 10 du CES, page 100</i>)</p>	<p>regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales et les associations conformément au nombre de réunions prévues dans les termes de référence; un registre de consultation ouvert et accessible aux populations concernées où sont consignées leurs appréciations, leurs observations et leurs suggestions concernant le projet.</p> <p>La politique nationale de communication pour le développement (PNCD-BF) de novembre 2001. Elle vise à promouvoir la mobilisation, et l’implication des populations de façon active et consciente au processus de développement à travers l’utilisation des outils de communication appropriés. Cette politique énonce la nécessité pour les projets et programmes d’élaborer des stratégies de communication pendant la phase de formulation des projets pour susciter et accompagner la concertation et le dialogue entre tous les acteurs. Les outils et les moyens de communication sont entre autres la presse écrite, la radio, les moyens de communication traditionnels fondés sur des canaux de communication oraux et des échanges interpersonnels, les outils de proximité qui s’appuient sur l’affiche, le film, la boîte à images, le tableau-images, le dossier de vulgarisation technique, la vidéo et le dessin.</p>	

Source : Mission d’élaboration du PMPP/ PRECEL, octobre 2022

2.6 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet

En dépit des impacts positifs visés, le Projet présente certains risques pour l' environnement et les populations riveraines, et est susceptible d'engendrer dans sa mise en œuvre, des impacts environnementaux et sociaux négatifs.

Les principaux risques et impacts environnementaux que le projet pourrait engendrer sont les suivants :

- ✓ la perte des ressources végétales pour dégager les emprises ;
- ✓ la perte de terres liée à l'acquisition des terres pour l'acquisition des terres pour la réalisation des infrastructures ;
- ✓ les nuisances sonores ;
- ✓ la pollution de l'air pourrait être provoquée par les soulèvements de poussière lors des travaux ;
- ✓ la perte de la flore ;
- ✓ la dégradation des sols ;
- ✓ la perte des arbres ;
- ✓ la pression sur les ressources végétales ;
- ✓ la pollution l'eau, et du sol ;
- ✓ la destruction du couvert végétal ;
- ✓ ;

Les mesures d'atténuation de ces risques et impacts sont prises en compte dans le Cadre de Gestion Environnementale et sociale (*Tableau 7, page 66 du CGES*).

Quant aux risques et impacts sociaux liés à la mise en oeuvre du Projet, ils sont les suivants (*Tableau 7, page 66 du CGES*) :

- ✓ risques de destructions de sites culturels, archéologiques, etc...
- ✓ risques d'exclusion de certains groupes vulnérables des activités du projet ;
- ✓ risques sur la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines : maladies, incidents ou accidents sur les chantiers du projet ;
- ✓ risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus/harcèlement sexuel) et/ou de violence contre les enfants liés à l'afflux de la main d'œuvre ;
- ✓ risques de conflits entre les populations et les travailleurs du Projet et risques de conflits fonciers (acquisition des terres pour la réalisation des infrastructures);
- ✓ risques de contamination à la COVID-19 ;
- ✓ plaintes récurrentes liées à la mise en œuvre des activités du Projet ;
- ✓ les risques de propagation et contamination aux IST/VIH-SIDA ;
- ✓ la baisse de revenus liée à l'augmentation des coûts d'achat et/ou de location des terres dans les localités du Projet ;
- ✓ risques politiques, de gouvernance et macroéconomiques considérés comme élevés, compte tenu de la situation sécuritaire difficile dans le pays ;
- ✓ risques liés aux politiques et stratégies sectorielles jugés modérés en raison des incertitudes liées à la réorganisation des ministères d'exécution après la période de

transition et des distorsions du marché pour les investissements du secteur privé dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage dans les zones touchées par l'insécurité ;

- ✓ risques liés aux défis sécuritaires : atteintes à l'intégrité physiques et aux biens des populations et des travailleurs, difficulté d'accès à certaines zones pour la réalisation des activités du projet ;
- ✓ perte de terres liée à l'acquisition de terres pour la réalisation des différentes infrastructures
- ✓ la baisse ou la perte de revenus due aux restrictions occasionnées par des activités du projet ;

Des mesures d'atténuation de ces impacts sont définies conséquemment dans les différents documents de sauvegardes (Plan d'action de réinstallation, Plan de restauration des moyens de subsistance) et feront l'objet d'un suivi adéquat tout au long de la mise en œuvre du projet. Dans les cas où les sites devant abriter les infrastructures du Projet font l'objet de donation, ces donations volontaires de terres seront confirmées par écrit. Elles doivent être accompagnées des documents suivants : a) une notification écrite indiquant le lieu et l'étendue des terres recherchées et l'usage qu'il est prévu d'en faire ; et b) une déclaration formelle de donation signée par chacun des propriétaires ou des usagers concernés, établissant leur consentement donné en toute connaissance de cause et attestant qu'il n'y a aucune contestation de propriété ni aucune prétention de la part de locataires, d'usagers, de squatteurs ou d'occupants illégaux. Toutes taxes ou tous frais dus sur le traitement ou l'enregistrement de la transmission des terrains, le cas échéant, sont intégralement payés par l'Emprunteur, qui tient un registre des donations, y compris les documents y afférents. En cas de plainte, les documents seront mis à disposition pour examen. Pour assurer la transparence, les donations volontaires de terres pourraient faire l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Depuis l'initiation du processus de préparation du PRECEL, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche. Ainsi, les activités de consultation et d'implication menées pendant l'élaboration du projet sont les suivantes:

▪ Consultations menées avec les parties prenantes

Des consultations avec les différentes parties prenantes ont été organisées dans les quatre (04) régions suivantes : la région du Centre-Ouest, la région du Centre-Sud, la région du Sud-Ouest, et celle des Hauts-Bassins. Ces régions ont été retenues sur l'ensemble des 13 régions en raison d'une part, des similitudes avec d'autres régions, et d'autre part, au regard du contexte sécuritaire qui rend certaines zones inaccessibles.

En termes d'approche, des ateliers regroupant les différentes parties prenantes ont été organisés avec l'appui des Directeurs régionaux du Ministère de tutelle dans chacune des régions choisies. Ces rencontres, ont été tenues simultanément le 03 novembre 2022 à Manga (Centre-Sud), à Koudougou (Région du Centre-Ouest) et à Bobo-Dioulasso (Région des Hauts-Bassins). Un atelier a été organisé à Gaoua le 04 novembre 2022 (Région du Sud-Ouest).

Une communication sur powerpoint a permis de faire une présentation générale de la note conceptuelle du Projet, de ses risques et impacts potentiels. La communication s'est articulée autour des principaux points suivants :

- contexte et justification ;
- composantes, Objectifs ;
- activités prévues et bénéficiaires du projet ;
- impacts environnementaux/sociaux et risques ;
- mesures d'atténuation des impacts, durée ;
- mécanisme de gestion des plaintes ;
- prise en compte du genre et de l'inclusion sociale.

A l'issue des présentations faites dans chaque région, la parole a été donnée aux participants, ce qui a permis de répondre à leurs préoccupations et besoins d'informations. Cet atelier a également été l'occasion de demander l'implication et la participation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre des activités du Projet.

Par ailleurs, afin de cerner les préoccupations spécifiques de chaque catégorie de partie prenantes, des focus groups ont été organisés avec des représentants des femmes, des jeunes, les autorités coutumières, les producteurs. De même, des consultations individuelles ont été menées avec les acteurs au niveau institutionnel (représentant des services techniques déconcentrés, vétérinaires, et les représentants des ONG).

Au total 234 personnes dont 57 femmes et 177 hommes ont été consultées dans le cadre de la mission d'élaboration du présent PMPP .

La synthèse des échanges est présentée dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 2: Synthèse des avis et recommandations exprimés par les différentes parties prenantes¹

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
<p>Ministère/Collectivités territoriales/Services techniques déconcentrés :</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ; Directions régionales du MRAH ; Hauts Commissariats, préfectures, services techniques déconcentrés (agriculture, environnement, élevage, action humanitaire, etc.) ; Collectivités territoriales ; Préfectures ; Centres de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnel, bénéficiaires, durée) ; - Conditions de réussite du projet - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Gestion des impacts et risques E&S 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de ressources humaines disposées à accompagner le projet - Existence de sites pour les différents services - Existence d'associations œuvrant dans le domaine des EAS/HS/VCE et la promotion du genre - Existence d'associations de femmes et de jeunes - Existence d'instance traditionnelle de gestion des conflits - Renforcement des infrastructures existantes - Disponibilité des acteurs intéressés par le projet à apporter 	<p>Les collectifs territoriaux ont été informés du projet par une lettre officielle. Suite à ces informations introductives, un atelier a été organisé avec les parties prenantes des 4 régions consultées dans le cadre de la préparation du PMPP. Des entretiens individuels ont été également réalisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former ou recycler le personnel des services techniques et administratifs dans le suivi environnemental de projet ; - Impliquer les services techniques et administratifs dans la mise en œuvre du projet ; - Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits agropastoraux ; - Évaluer les besoins et équiper les services techniques et administratifs en matériels et mobiliers de bureau ; - Prévoir et intégrer un budget d'indemnisation dans les coûts globaux du projet - Prévoir un appui spécifique à l'inspection du travail pour le suivi et contrôle de la main-d'œuvre ; - Veiller à l'application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité ; - Renforcer le contrôle sur les pesticides au niveau des portes d'entrées du pays ; - Former les producteurs dans l'utilisation optimale des pesticides ; - Mettre en place un plan de gestion des pesticides ; - Mettre en place un plan de gestion des déchets ; - Former et appuyer la jeunesse à la réalisation de projets - Faciliter l'accès des femmes à la terre. - Sensibiliser les communautés pour un changement de mentalité en vue de la sécurisation des terres au profit des femmes en fonction des contextes

¹ Les principales recommandations et les différents avis, synthétisés par partie prenante sont présentés en annexe.

² L'ensemble des suggestions et recommandations reprises dans ce tableau sera pris en compte dans la mise en œuvre du projet, qu'elles soient du ressort de l'UGP ou des entreprises contractantes.

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des préoccupations des différentes parties prenantes - Préoccupations spécifiques - Gestion des risques sécuritaires - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> leur appui dans la mise en œuvre du projet. - Difficulté pour la circulation de l'information entre les responsables des services techniques - Insuffisance de personnel formé dans le suivi environnemental et social de projet - Insuffisance d'implication des services techniques et administratifs lors de la mise en œuvre du projet - Récurrence des conflits agropastoraux dans la zone du projet - Insuffisance d'équipement en matériel et mobilier de bureau - Difficultés dans la mobilisation des fonds pour le dédommagement des 		<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les agriculteurs et les commerçants à adopter les systèmes de paiements électroniques (système bancaire, orange money, Moov money, etc.) - Réaliser des évaluations environnementales et sociales avant la mise en œuvre des sous-projets pour minimiser les impacts négatifs ; - Travailler à restaurer les moyens de subsistance des populations qui seront affectées par le projet ; - Impliquer les Commissions foncières villageoises (CFV) et les Commissions de Conciliation Foncière villageoise (CCFV) dans les procédures d'acquisition foncière en impliquant le projet (PRO-ARIDES) qui accompagne certains Services fonciers ruraux en équipements et en renforcement de capacités ; - Impliquer les Comités de Gestion des Plaintes au niveau des villages, pilotés par le Vice-Président de la CRA ; - Respecter les textes règlementaires en matière d'expropriation foncière en vigueur pour minimiser les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs à l'endroit des personnes affectées par le projet (PAP) - Renforcer la capacité des bénéficiaires avec l'appui techniques des services déconcentrés pour faciliter le mécanisme de gestion de la commercialisation. - Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES ; - Sécuriser les infrastructures d'élevage existantes et à réaliser ; - Identifier un point focal pour le suivi des réalisations ; - Impliquer tous les acteurs tout au long du processus, - Mettre en place un comité de présélection des projets (au niveau provincial avec l'appui de la CRA) ; - Réaliser suffisamment des infrastructures de transformation des produits dérivés et de qualité ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
		<p>personnes affectées par le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens (en personnels, logistiques et financiers) de la direction régionale de l'inspection du travail pour le suivi des travailleurs - Non-application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité - Invasion de la zone du projet par les pesticides non homologués ; - Prolifération des dépotoirs sauvages dans la zone du projet - Insécurité due aux transactions financières physiques (en espèces) faites par les éleveurs et les commerçants de produits agropastoraux - Réticence des hommes par rapport 		<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et renforcer les capacités des infrastructures existantes (mini-laiteries, abattoirs, miellerie, marchés à bétail, etc.) ; - Alléger les mécanismes de sélection des bénéficiaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes ; - Impliquer les leaders coutumiers dans la mobilisation foncière et la gestion des plaintes ; - Sécuriser les zones pastorales ; - Sensibiliser les éleveurs sur l'utilisation de produits vétérinaires prohibés - Sensibiliser et impliquer toutes des structures chargées de la résolution de la problématique des VBG tout au long du processus de la mise en œuvre du projet ; - Multiplier les sessions de sensibilisation sur la loi relative à l'usage des pesticides et herbicides ; - Délocaliser les magasins et les distributeurs des produits homologués au niveau communal voire au niveau village pour en faciliter l'accès - Capitaliser l'expérience du PADEL-B en vue de corriger les insuffisances et renforcer les acquis par une bonification des points forts dans le PRECEL ; - rendre fonctionnel le mécanisme de gestion des plaintes ; - Assouplir les conditions d'accès aux financements en vue de prendre en compte les couches défavorisées et les personnes vivant avec un handicap ; - Réaliser une étude sur la situation sécuritaire et définir des mesures de bonne insertion du projet ; - Créer des antennes au niveau régional pour une meilleure mise en œuvre du PRECEL ; - Financer les cadres de concertation techniques provinciaux et régionaux ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
		<p>au recensement et à la compensation des terres exploitées par les femmes car sur le plan traditionnel, les femmes ne peuvent avoir la propriété de la terre</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les moyens de subsistance des personnes qui seront impactées par le projet ; - Intégrer le volet sécuritaire dans les activités du projet en associant les forces de défense et de sécurité ; - Lutter efficacement contre les importations illégales des produits animaux (volaille) impropre à la consommation ; - Bien gérer le processus de recensement et de dédommagement des potentiels PAP ; - Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE afin de réduire efficacement les cas ; - Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ; - Assurer une gestion transparente du processus de financement - Appuyer individuellement les femmes déplacées internes à travers le renforcement de la caution solidaire des Associations et ONG locales - Elaborer des protocoles de collaboration avec chaque service technique partenaire - Assurer une bonne communication avec l'administration - Réaliser des études techniques avec l'appui des services compétents pour la réalisation des infrastructures ; - Prendre en compte le génie civil et travailler en synergie avec les structures techniques et formaliser le suivi technique des réalisations - Prendre en compte le contexte sécuritaire dans le déploiement du projet ; - Impliquer les services techniques pour faciliter le mécanisme de gestion de la commercialisation ; - Appuyer une meilleure organisation de la commercialisation et la chaîne de valeur de l'élevage : - Encourager l'organisation des acteurs en coopératives ; - Renforcer les capacités de tous les acteurs (services vétérinaires, producteurs, transformateurs et commerçants) ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
				<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer tous les services techniques déconcentrés et partager régulièrement l'information sur le projet avec les différents acteurs ; - Renforcer la collaboration entre services techniques déconcentrés et aussi avec les autres secteurs du développement rural ; - Prendre en compte les femmes en tant que parties prenantes dans la coordination et le suivi des activités du projet ;
<p>Secteur privé (vétérinaires privés, interprofessions, Institutions Financières Partenaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Renforcement des acteurs interprofessions et vétérinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'acteurs identifiés œuvrant dans le domaine d'interprofession - Existence de l'expertise locale en matière de production dans le domaine d'interprofession de l'élevage - Existence d'institutions financières partenaires dans la localité au profit des acteurs - Existence de structures privées pour le renforcement des capacités des acteurs de la filière élevage - Existence de distributeurs de produits vétérinaires - Importance de la demande en matière de santé animale et de produits de l'élevage 	<p>Ces parties prenantes ont pris part à l'atelier régional et une communication de proximité (focus group ou d'entretien individuel) pour toute information liée au PRECEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les propriétaires fonciers, les chefs coutumiers et les responsables des communes dans la mobilisation et la sécurisation foncière ; - Travailler à la sécurisation des espaces consacrés à l'élevage ; - Suivi des activités du projet sur le terrain ; - Construction de nouvelles infrastructures et réhabilitation de celles existantes ; - Formalisation du partenariat entre le secteur privé et le PRECEL - Renforcement des capacités techniques des acteurs des interprofessions ; - Assouplir les conditions de financement des sociétés coopératives ; - Etablir un partenariat franc avec les cliniques et cabinets vétérinaires dans les régions ; - Soutenir les cliniques et cabinets vétérinaires pour les sensibilisations et l'organisation de journées portes ouvertes ; - Allouer des ressources suffisantes aux collectifs de soins vétérinaire pour une synergie d'action de lutte contre les maladies animales au profit des bénéficiaires du projet ; - Clarté des conditions d'accès aux subventions et financements du projet ; - Prévoir des mesures sociales dans le traitement des dossiers de demande de financement ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'accès aux financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures interprofessionnelles du secteur de l'élevage pour les filières bétail-viande, lait, volaille 		<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les acteurs des interprofession du domaine de l'élevage en Kits de production, transformation, commercialisation et les encourager pour la promotion des produits ; - Organiser des séances de renforcement des capacités au profit des acteurs d'interprofessions ; - Favoriser l'accès aux crédits auprès des institutions financières dans les régions ; - Mettre en place des comités de suivi indépendants dans la gestion financière du projet ; - Réduire ou atténuer les charges fiscales qui entravent la création et la croissance des emplois ; - Subventionner des stages et formations pour les apprenants intervenants dans les interprofessions ; - Alléger les garanties ; - Assouplir le cadre règlementaire qui encadre le travail de vétérinaire ; - Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ; - Sécuriser les zones pastorales et les équiper davantage - Sensibiliser les jeunes à utiliser les prêts à bon escient ; - Aider à l'amélioration et à la commercialisation de produits à travers des formations sur les chaîne de valeur ; - Consulter et impliquer les bénéficiaires dans l'identification des besoins ; - Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de haies-vives ; - Opter pour les espèces végétales à double objectifs ; - Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage.
Groupes de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-implication des jeunes dans la 	Une communication de proximité (focus group) pour	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les leaders de la jeunesse pendant la réalisation du projet

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<p>Projet et gestion équitable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des impacts et risques E&S - Prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 	<p>restitution des études et dans la mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive - Intérêt perçu du projet - Engouement à participer aux activités du projet - Existence d'instance traditionnelle de gestion des conflits - Règlement non transparent des plaintes au niveau administratif - Faible confiance à l'instance administrative - Existence de nombreux jeunes sans emploi dans la zone du projet - Difficulté d'accès à la terre des jeunes - Coût élevé des formations dans les filières techniques - Absence d'infrastructure de sport 	<p>toute information liée au PRECEL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger le recrutement de la main-d'œuvre locale et mettre en place une commission préfectorale de suivi du recrutement de la main-d'œuvre ; - Impliquer les chefs de terre dans la réalisation des projets - Enregistrer les plaintes par écrit pour des raisons de traçabilité - Assurer une réinsertion socio-professionnelle des jeunes - Intégrer le recrutement de la main-d'œuvre locale dans le contrat de l'entreprise - Appuyer le retour à la terre des jeunes - Subventionner la formation des jeunes dans les filières techniques - Réaliser un complexe omnisports pour les jeunes - Accompagner les jeunes dans la création d'entreprise (exonération des taxes, crédits, etc.) - Faciliter l'accès à la terre des jeunes - Impliquer les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ; - Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ; - Renforcer les capacités et mettre à la disposition des jeunes bénéficiaires des Kits pour le démarrage des activités ; - Faciliter l'accès des jeunes aux systèmes de crédits ; - Mise en place d'un mécanisme d'écoulement des produits ; - Créer des zones de pâtures ; - Sensibiliser les jeunes sur les MST, le VIH et les VBG ; - Impliquer toutes les parties prenantes durant tout le processus ; - Partager l'information sur le projet avec les jeunes ; - Former, sensibiliser et prendre en compte les jeunes déscolarisés dans le projet ; - Etablir des contrats d'engagements stricts avec les jeunes ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de formation des jeunes dans la création d'entreprise 		<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les jeunes dans le mécanisme de gestion des plaintes et leur donner une formation sur le plan opérationnel du mécanisme ; - Favoriser un bon suivi du projet en impliquant les jeunes ; - Réaliser des échanges avec toutes les parties prenantes avant le démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet ; - Renforcer la communication avec tous les acteurs impliqués ; - Mettre en place un plan de communication du projet dans les régions ; - Faciliter l'accès au crédit auprès des institutions de financement ; - Appuyer une meilleure organisation des jeunes ; - Bien négocier avec les propriétaires terriens avant l'implantation de toute infrastructure ; - Observer la transparence dans les critères d'identification des bénéficiaires pour éviter les suspicions et les détournements ; - Consulter et impliquer les Associations de jeunes dans le l'identification des besoins et des activités ; - Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les domaines spécifiques du sous-secteur de l'élevage.
<p>Groupes de femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'appui dans la réalisation des AGR (Activité Génératrice de Revenu) - Difficulté d'accès aux crédits - Intérêt perçu du projet - Engouement à participer aux activités du projet 	<p>Une communication de proximité (focus group) pour toute information liée au PRECEL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les femmes dans la réalisation des AGR - Faire des aménagements Hydro agricole au profit des femmes ; - Faciliter l'accès aux crédits aux femmes - Impliquer les chefs de terre dans la réalisation des projets - Enregistrer les plaintes par écrit pour des raisons de traçabilité - Appuyer les femmes dans l'obtention de récépissés pour la création des associations et organisations professionnelles ; - Moderniser les marchés - Accompagner les femmes dans la lutte contre les cas de VBG - Développer des mesures spécifiques d'accès aux crédits et aux autres bénéfices du projet pour les femmes et les jeunes filles; - Alléger les lourdeurs administratives à l'endroit des femmes et des jeunes filles pour une meilleure inclusion ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations en lien avec les risques VBG, la participation des femmes. - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'instance traditionnelle de gestion des conflits - Règlement non transparent des plaintes au niveau administratif - Faible confiance en l'instance administrative - Difficulté d'accès aux documents administratifs pour la reconnaissance pour les associations et groupements - Dégradation avancée de certains marchés - Fréquence des cas de VBG - Difficulté d'accès à l'eau potable et à l'électricité, et coupures intempestives pour des ménages approvisionnés. 		<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les procédures pour la garantie (terre) ; - Renforcer les capacités techniques et matérielles des organisations de productrices ; - Installer des forages et créer des points d'eau supplémentaires ; - Créer des zones de pâtures ; - Renforcer les capacités opérationnelles des bénéficiaires et les doter de Kits pour le démarrage des activités ; - Dégager et matérialiser les pistes de bétail et mener des sensibilisations à l'endroit des agriculteurs et des éleveurs ; - Sensibiliser la population et impliquer des structures intervenant dans le domaine des VBG ; - Sensibiliser les hommes sur l'égalité des sexes ; - Impliquer les femmes dans la prise de décisions concernant le projet et sa mise en œuvre ; - Réaliser une étude approfondie sur la rentabilité des activités des femmes en tant qu'actrices économiques dans le domaine de l'élevage ; - Renforcer les capacités des femmes dans le cadre du projet en matière d'élevage (production, transformation, commercialisation, soins, alimentation, aviculture, embouche) ; - Organiser des voyages d'études et de partage d'expériences pour les bénéficiaires en général et les femmes en particulier ; - Organiser des rencontres périodiques avec les différentes parties prenantes ; - Observer la transparence dans le ciblage des bénéficiaires ; - Construire des forages pastoraux et des unités de transformation au profit des femmes.
Groupes d'hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le Projet et gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'appui dans la réalisation de projet - Absence d'une institution spécialisée 	Une communication de proximité (focus group) pour toute information liée au PRECEL.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits agropastoraux ; - Faciliter l'accès des producteurs aux semences améliorées ; - Faciliter l'accès aux intrants agricoles ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes2
	<p>équitable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des impacts et risques E&S - Implication des hommes dans la prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes - Mode d'acquisition des terres - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 	<p>dans la résolution des conflits agropastoraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux semences améliorées et aux intrants - Dégradation avancée de certaines aires de pâturage - Difficulté d'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail - Occupation illégale des terres par les agriculteurs - Existence de mécanisme traditionnel de gestion de plaintes - Déplacements à effectuer sans prise en charge de la part du Projet - Difficulté d'accès aux crédits - Intérêt perçu du projet - Engouement à participer aux activités du projet - Dégâts d'animaux récurrents dans les champs 		<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les aires de pâturage ; - Réaliser des aménagements Hydro pastoraux (barrages, irrigation...); - Mettre en place une banque pastorale adaptée aux besoins des éleveurs/pasteurs. - Enregistrer les plaintes par écrit pour des raisons de traçabilité - Faciliter la procédure de sécurisation foncière -

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de terres - Démarrage tardif du projet 		
Autorités coutumières et religieuses	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Implication des hommes dans la prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes (disponible et à mettre en place par le Projet) - Mode d'acquisition des terres - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 	<p>Les échanges ont révélé que pendant la réalisation des travaux du projet des difficultés peuvent être rencontrées en raison de la présence de sites culturels et sacrés (tombes, lieux sacrés, lieux de cultes...) situés sur les potentiels sites de réalisation des ouvrages</p>	<p>Une communication officielle (visite avec un traducteur, téléphone, ...)</p> <p>Une communication de proximité (focus group) pour toute information liée au PRECEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités coutumières et religieuses dans le choix des sites - Respecter les engagements vis-à-vis des communautés - Adopter une bonne démarche de négociation en impliquant tout le monde - Impliquer toutes les sensibilités et instaurer un dialogue entre les acteurs concernés. - Consulter les propriétaires terriens et les coutumiers - Impliquer les autorités coutumières et religieuses si les sites du patrimoine culturel risquent d'être perturbés - Règlement à l'amiable et Négociation avec le soutien des autorités traditionnelles - Acceptation des décisions - Sauvegarde de la cohésion sociale et l'entente - Prendre en compte les avis des communautés locales - Impliquer les mairies et les chefferies coutumières dans les procédures d'acquisition foncière - Renforcer les capacités techniques et matérielles des services fonciers ruraux (SFR) des mairies ; - Favoriser l'auto emploi des jeunes pour contribuer à la baisse du chômage ; - Impliquer les leaders religieux et coutumiers dans la mise en œuvre du projet PRECEL ; - Opérationnaliser les mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place sans ignorer les mécanismes locaux de gestion des litiges ; - Partager régulièrement les informations sur toutes les étapes du futur projet ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
				<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir le projet dans toutes les communes dans la mesure du possible en fonction de la situation sécuritaire ; - Créer un cadre de concertation entre acteurs locaux du projet ; - Impliquer les détenteurs de droits fonciers dans les cadres de concertation sur le projet ; - Gérer en amont toute situation susceptible de conduire à un conflit ; - Renforcer les capacités opérationnelles des comités villageois de gestion des plaintes et conseils villageois de développement; - Prévoir des mesures d'accompagnements pour les PAP ; - Aménager dans chaque village des zones agricoles et des zones pastorales séparées afin d'éviter les conflits agriculteurs/éleveurs.
Populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Implication des hommes dans la prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes (disponible et à mettre en place par le Projet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt perçu du projet - Difficile intégration des populations riveraines dans le tissu social - - Récurrence des conflits liés aux dégâts d'animaux dans les champs 	Des focus group avec les populations riveraines pour toute information liée au PRECEL	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sensibilisation contre l'emploi des enfants dans le secteur commercial - Sensibiliser et encourager les parents à scolariser les enfants - créer et renforcer des couloirs de transhumance pour le bétail. - Prendre en compte les avis des communautés locales

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Mode d'acquisition des terres - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 			
<p>ONG/OSC Institutions de formation, de recherche et de coopération en élevage ; Projets intervenant dans le secteur de l'élevage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines d'intervention - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Prise en compte du genre et inclusion sociale - Mode de recueil et de Gestion des plaintes (disponible et à mettre en place par le Projet) - Conditions de réussite du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du milieu - Intérêt perçu du projet - Non implication des OSC/ONG - Situation sécuritaire relativement instable - Atténuation des risques des VBG/EAS/HS grâce aux activités de sensibilisation - Existence de structures de femmes qui mènent des plaidoyers dans les villages en faveur des femmes - Capitalisation des acquis du PADEL 	<p>Réalisation de focus group et d'entretiens individuels pour toute information liée au PRECEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former à la transformation de produits agropastoraux et la recherche de marchés. - Recruter la main d'œuvre locale - Mettre à Disposition le matériel - Assurer la maintenance - Organiser des rencontres de concertations pour que tout le monde se sente concerné - Développer des AGR des femmes et les appuyer techniquement et financièrement - Sensibiliser les populations contre les VBG, VCE, ... - Sensibiliser la population sur tous les aspects du projet - Former les ONG/OSC - Construire des centres d'accueil pour les enfants en situation difficile et en situation de rue. - Sensibiliser les populations sur les risques sanitaires qui peuvent découler de l'excision (infections, décès, etc.) - Sensibiliser les populations, les leaders religieux et les autorités coutumières contre les violences basées sur le genre et faites aux enfants - Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides ; - Impliquer les projets et les ONGs dans la sélection de projet des microprojets ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques sécuritaires - Situation des droits humains - Préoccupations spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sécuritaire et sanitaire - Le phénomène des enfants de la rue ; - Déni de ressources - Les enfants talibés 		<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les sites dédiés à l'élevage ; - Alléger les lourdeurs administratives dans le processus de résolution des conflits ; - Alléger les garanties pour l'octroi des crédits ; - Renforcer des capacités des acteurs new florales (miel) sur la production de la propolis, du pollen, de la gelée Royale et la production des Reines - Renforcer les capacités des acteurs sur les chaînes des valeurs ; - Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES ; - Accompagner les femmes déplacées avec des formations en production et transformation ; - Implication des ONG / associations à toutes les étapes du projet ; - Établir clairement les conditions d'accès aux financements ou aux subventions ; - Permettre un accès des petits producteurs aux bénéfices du projet - S'imprégner des insuffisances du PADEL-B pour éviter une reproduction des mêmes lacunes - Éviter les discriminations entre petits et grands producteurs par la définition de critères permettant à chaque groupe d'acteurs d'avoir un appui du projet - Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ; - Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de la haie-vive ; - Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
				<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la prise en charge médicale en cas de coups et blessures et renforcer les capacités opérationnelles des agents et l'action sociale ; - Mettre en place un numéro vert afin de pouvoir toucher directement l'unité de coordination nationale du projet ; - Aider la Chambre Régionale d'Agriculture à la construction d'une maison des paysans, d'un siège et des boutiques d'expositions de produits ; - Appui en moyens financiers et matériels (motopompe, grillages de clôture et semences) pour l'activité de maraichage ; - Associer les OSC de jeunes dans la mise en œuvre en tant que partenaire des services techniques ; - Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE afin de réduire efficacement les cas ; - Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE.
<p><u>Personnes Déplacées Internes, Personnes vivant avec un handicap</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive du projet - Les personnes en situation de handicap seront-elles prises en compte dans le projet ? 	<p>Participation d'un représentant à l'atelier régional. Réalisation de focus group et d'entretiens individuels pour toute information liée au PRECEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les PDI et les personnes vivant avec un handicap dans la prise de décisions au niveau local ; - Prendre en compte les PDI et les personnes vivant avec un handicap dans le financement des activités du projet ; - Encourager une organisation des PDI en association ou en groupement ; - Soutenir les PDI à avoir accès aux moyens de production en matière d'élevage ; - Alléger les conditions d'accès des PDI et personnes vivant avec un handicap aux financements des sous- projets ; - Renforcer les capacités des PDI et des personnes vivant avec un handicap dans le domaine du sous-secteur de l'élevage ; - Favoriser l'accès des PDI aux informations sur le projet ; - Impliquer l'action sociale et les organisations humanitaires dans le projet ;

Acteurs/Institutions	Points discutés	Appréciations et préoccupations	Moyens par lesquels les parties prenantes ont été informées	Suggestions et recommandations des parties prenantes ²
	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations en lien avec les risques VBG, les <u>PDI, les Personnes vivant avec un handicap</u> - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 			<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à renforcer la cohésion sociale entre PDI et familles d'accueils ; - Développer des mesures spécifiques et inclusives pour permettre aux PDI et aux personnes en situation de handicap de bénéficier des avantages du projet ; - Identification des éleveurs modèles pour l'accompagnement des personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI et PVH) ; - Impliquer les autorités coutumières pour une meilleure prise en compte des PDI dans l'accès au foncier surtout dans le Ziro et dans la Sissili ; - Créer des zones de pâtures pour un meilleur épanouissement des acteurs de l'élevage dans la zone ; - Créer des puits et des forages pastoraux et des boullis surtout dans les zones dédiées à l'élevage pour éviter la concurrence et la pression sur les points d'eau en période sèche ; - Renforcer les capacités et mettre à la disposition des personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI, PVH) des Kits pour le démarrage des activités ; - Appuyer les PDI et les personnes vulnérables à créer des AGR (les doter avec un ratio de 1 cop et deux à 10 poules) et en formation ; - Sensibiliser les populations sur les VBG ; - Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ; - Bien étudier à réalisation des infrastructures d'élevage (pas trop éloignées des points d'eau) ; - Disponibiliser les vaccins et aliments pour bétail ; - Former les éleveurs à la fabrication des aliments pour bétail. -

Source : Mission d'élaboration du PMPP/ PRECEL, octobre 2022

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le Projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du Projet.

Les critères identifiés sont les suivants :

- L'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- Le pouvoir : désigne quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

Les parties prenantes du Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le projet dans un processus décisionnel. Ainsi, les parties prenantes incluent des individus ou des groupes qui peuvent être directement impactés par le projet, ou ceux qui peuvent être des bénéficiaires du projet, tels que : des individus, des groupes d'associations, des groupes de communautés locales ou des organisations communautaires. Les parties prenantes du PRECEL peuvent également inclure des acteurs qui sont impliqués dans la mise en œuvre du projet et ont une forte influence sur la réalisation des différentes activités du projet. Il s'agit notamment des acteurs institutionnels tels que les ministères, agences ou départements du gouvernement au niveau central, OSC/ONG, collectivités territoriales, services techniques déconcentrés, acteurs du privé, impliqués, etc.

L'identification des parties prenantes nécessite la prise en compte d'éléments tels que le rapport au projet, le besoin de participation, le niveau de vulnérabilité, les attentes en termes de participation et les priorités. Dans la sélection des parties prenantes, il faut tenir compte de toutes les parties prenantes, de toutes celles qui ont été impliquées au début du projet PRECEL et qui interviennent déjà dans les activités visées par le projet. L'implication des interprofessions est recommandée compte tenu de leurs expériences et des acquis avec la réalisation de projets similaires. La stratégie à adopter est surtout d'associer au départ toutes les parties prenantes, asseoir un dialogue franc et instaurer une collaboration saine. Travailler à ce que toutes les parties prenantes aient le même niveau d'information et tenir à temps les travaux. Il faut une démarche participative à tous les niveaux.

Les principales parties prenantes qui seront informées et consultées tout au long de la mise en œuvre du PRECEL sont constituées par celles qui :

- sont ou pourraient être affectées par le Projet (parties touchées par le Projet ou personnes affectées par le projet) ;

- peuvent avoir un intérêt dans le Projet (autres parties concernées).

3.1 Parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet

Les parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet sont composées des bénéficiaires du projet et des personnes qui pourraient en être affectées.

3.1.1. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du Projet sont les populations situées dans les treize (13 régions) du Burkina Faso, à qui les investissements et les réalisations du projet sont destinés. Il s'agit notamment :

- des agriculteurs et des éleveurs sédentaires ;
- des associations/groupements de la chaîne de valeur des filières ciblées : bétail-viande, lait, volaille , porc, miel, poisson (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.).
- des vétérinaires privés et publics ;
- des interprofessions des filières ciblées par le Projet ;
- les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- les jeunes/femmes et déplacés internes bénéficiaires ;
- les groupements/associations de jeunes et de femmes ;
- autorités locales des zones couvertes par le Projet.

3.1.2. Personnes affectées par le Projet

Cette catégorie de partie prenante regroupe les personnes qui en raison des effets réels ou des risques que le Projet peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il s'agit notamment des populations riveraines des zones d'intervention du projet, principales bénéficiaires des investissements et des opportunités offertes par le Projet (groupes de femmes, de jeunes, groupes d'association, des producteurs, agriculteurs et individus), mais qui pourraient subir les impacts environnementaux et sociaux négatifs du PRECEL. Ces impacts sont entre autres les pertes de terres, de revenus, de bâtiments, les restrictions d'accès qui pourraient résulter de l'acquisition des terres, de la restriction d'accès à l'utilisation des terres pour la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures.

En outre, ces populations peuvent être exposées à des risques de pollutions et nuisances diverses, des risques de Violences Basées sur le Genre, d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, VBG/EAHS, de propagation des IST, du VIH/SIDA, etc.

Au cours des processus d'identification et de sélection des sous-projets et de l'élaboration des différents instruments de sauvegarde spécifiques, une identification des différentes parties prenantes sera effectuée, afin d'engager des actions de consultation et d'implication effective et efficiente avec ces dernières.

3.2 Autres parties concernées par le Projet

Cette catégorie regroupe les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre du Projet, ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public et pouvant influencer le Projet dans un processus décisionnel. Ces autres parties prenantes pourront

participer à la sélection des micro-projets, au renforcement professionnel, au suivi évaluation des activités, à l'élaboration et à la validation des instruments de sauvegardes E&S, faciliter les formalités d'acquisition des terres, être impliquées dans la gestion des plaintes. Les autres parties concernées par le Projet se composent notamment des acteurs des structures et organisations suivantes :

3.2.1. Acteurs de l'Etat au niveau central

Il s'agit des représentants des ministères et structures suivants :

Acteurs	Directions concernées	Rôle et responsabilité
Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Haliatiques (MARAHA) : assure la tutelle technique du PRECEL et dont les directions centrales et les structures rattachées seront impliquées dans la mise en œuvre du Projet à travers l'appui-conseils des producteurs, le suivi des différentes activités du projet, le renforcement des capacités de ces derniers, l'identification des risques et impacts E&S du projet et des mesures de mitigation y relatives, le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet	Sécrotariat Général	Assure la présidence du Comité de Pilotage
	Direction Générale des Productions Animales (DGPA)	Chargé du suivi de tous les dossiers liés à l'alimentation, et à l'amélioration génétique Chargé du suivi de la mise en œuvre des micro-projets et grands projets Appui au développement des chaînes de valeur à haute valeur ajoutée et à fort potentiel de création d'emplois.
	Centre de Promotion de l'Aviculture (CPAVI)	Chargé du suivi-technique des dossiers liés à la volaille
	Direction Générale des Productions Végétales (DGPV)	Chargé de la certification des semences fourragères
	Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV),	Chargé de la vaccination, de la surveillance épidémiologique et de la santé publique vétérinaire Impliqué dans l'appui aux vétérinaires privés
	Direction Générale des Ressources Haliatiques (DGRH)	Chargé des dossiers liés aux ressources haliatiques
	Direction des Ressources Humaines	Impliqué dans le recrutement du personnel de l'UGP et du recrutement des candidats à la formation initiale des vétérinaires

Acteurs	Directions concernées	Rôle et responsabilité
	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR),	Chargé du renforcement des capacités des producteurs et la structuration
	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	Chargé du suivi et de la mise en œuvre du projet
	Direction de la Gestion Financière (DGF)	Impliqué dans la mobilisation de la contrepartie nationale pour le financement du projet
	Direction des Marchés Publics (DMP)	Impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie de passation des marchés
	Direction de Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DCMEF)	Assure le contrôle à-priori des contrats
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP) : chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire, ce Ministère assure entre autres la coordination de toutes les activités de mobilisation de financement au profit de l'Etat, de la négociation et signature des accords et conventions à caractère économique et financier, notamment ceux concernant tous les concours financiers extérieurs.	Direction Générale de la Coopération (DGCoop)	Chargé de la négociation et de la signature des Accords Participe au suivi de la mise en œuvre du projet
	Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP)	Assure le suivi et l'évaluation du projet Chargé de tous les actes juridiques du projet (Arrêtés de création, de clôture, etc...)
	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCT)	Assure le suivi financier du projet Chargé du traitement des dossiers d'ouverture des comptes du projet impliqué dans la mobilisation de la contre partie nationale du projet
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) : chargé entre autres, de coordonner les activités des collectivités territoriales impliquées dans la mise en œuvre du Projet, et de mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité intérieure ; de concevoir et de suivre la mise en œuvre des plans de	Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT)	Appui à l'identification des sites de réalisation des infrastructures Appui à la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité (PGS)

Acteurs	Directions concernées	Rôle et responsabilité
<p>prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité; de promouvoir la police de proximité ; d'organiser et de coordonner les activités des forces de sécurité publique dans l'exécution de leurs missions de prévention des menaces contre la sécurité</p>		
<p>Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) : par le biais de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et des Directions régionales de l'environnement sera impliqué dans la sélection E&S des sous-projets, et responsable de la validation nationale des instruments de sauvegardes E&S élaborés dans le cadre du Projet. Il devra s'assurer de la conformité du Projet avec les dispositions nationales en vigueur, et les standards internationaux en matière E&S.</p>	ANEVE	<p>Impliqué dans la validation des termes de références et les rapports du CGES, et des éventuels EIES, NIES et Audits environnementaux</p> <p>Fourni les autorisations nécessaires (arrêtés portant avis motivé de faisabilité environnementale et de conformité environnementale) ; Suivi externe de la mise en oeuvre des éventuels PGES</p>
<p>Ministère du Développement Industriel du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (MDICAPME) :</p> <p>Chargé entre autres de la mise en œuvre de la Politique de l'Etat en matière de la promotion et le soutien de l'accès des produits artisanaux burkinabè aux marchés nationaux et internationaux, ainsi que de l'accompagnement des PME pour une contribution plus accrue à l'essor économique de notre pays.</p>	Maison de l'Entreprise	
	ABNorm	Certification des produits
<p>Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille (MSAHRGF) : assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du</p>	Direction du Genre	Veille à la prise en compte des questions de genre, VBG, EAS/HS et VCE

Acteurs	Directions concernées	Rôle et responsabilité
Gouvernement en matière de renforcement de la cohésion sociale, de réduction des inégalités de genre, de protection et d'enregistrement des personnes déplacées internes et leurs réinstallations, etc. L'implication de ce ministère tant au niveau central que déconcentré est nécessaire, pour les actions qui visent les populations défavorisées ou vulnérables, afin que des mécanismes adéquats d'implication et de protection des droits de ces personnes soient développés		

■

3.2.2. *Les Représentations étatiques au niveau régional, provincial, communal*

- Comité Collectivités territoriales : Gouverneurs et Hauts-Commissaires, les maires, les conseils régionaux, les Préfets, les délégations communales, etc. Ils sont chargés de la mobilisation, de l'information et de la sensibilisation des communautés locales ; mais aussi l'appui à la mise en oeuvre du plan de communication et à l'accompagnement social. Les Gouverneurs président les cadres de concertations régionales qui sont des instances de coordination, de suivi-évaluation et de mise en oeuvre des actions de développement au niveau régional. Les cadres de concertation provinciale sont présidées par le Haut-Commissaire qui assure aussi le suivi-évaluation et de mise en oeuvre des actions de développement au niveau provincial. Quant aux maires, ils président les sessions du conseil municipal.
- Représentants des services techniques déconcentrés des ministères impliqués

Directions régionales et provinciales du MARAH : appui à la mise en oeuvre du projet dans les 13 régions ;

Directions régionales de l'Economie et de la Planification du MEFP : appui au suivi financier et technique de la mise en oeuvre du projet ;

Directions régionales et provinciales de l'Environnement : appui au suivi de la mise en oeuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ;

Direction régionale et provinciale en charge du genre : appui au suivi de la mise en oeuvre du plan d'action genre et des questions VBG, VCE/EAS/HS du projet

■

3.2.3. *Partenaires techniques et financiers*

Ces derniers apportent un appui technique au Projet pour les questions relatives à la gestion E&S, aux aspects fiduciaires, au développement des chaînes de valeur ciblées, à la santé animale, ainsi qu'un appui financier pour la mise en oeuvre du Projet. Il s'agit notamment des partenaires suivants :

- Banque mondiale : bailleur de fond, elle veille au respect des normes environnementales et sociales, à la disponibilité d'une information régulière sur la performance environnementale et sociale, supervise les activités du projet, contrôle les ressources et apporte un appui financier
- Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) : intervient dans l'élaboration de la Plan directeur du Développement de l'Elevage (PDE);
- Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) : interviennent dans l'état de mise en œuvre de la réglementation sur la santé animale et la révision des textes. ;
- Centre Panafricain pour les Vaccins Vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC) : intervient dans la certification des vaccins qui seront acquis dans le cadre du PRECEL, la fourniture des souches de vaccins pour l'unité de fabrication de vaccins vétérinaires.
- Institutions de formation, de recherche et de coopération en élevage : Ecole Inter-Etat de Science et Médecine Vétérinaire (EISMV) : intervient dans la formation initiale des vétérinaires
- Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole du Burkina Faso (INERA) : intervention dans l'amélioration de l'alimentation animale, dans le E-vulgarisation, dans la mise en place des champs écoles et les revues de technologie. ;

3.2.4. ONG/OSC/OCB

Ces acteurs jouent un rôle important dans la préservation des intérêts environnementaux et socio-économiques des populations, ainsi que dans la médiation et la protection de leurs droits . Il s'agit notamment des :

- ONG/OSC : OCADES : impliqué dans la mise en œuvre des compensations si PAR requis dans la mise en œuvre du plan de soutien aux populations affectées par les conflits
- RECIVEL : assure la veille citoyenne de la mise en œuvre des activités du projet ;
- Associations de femmes/Jeunes : appui à la diffusion de l'information sur le projet
- Leaders communautaires : appui à la mobilisation des communautés et à la diffusion de l'information sur le projet
- Organisations professionnelles du secteur de l'élevage: Association des Fautières des filières Animabes du Burkina Faso (AFA-BF), les Interprofessions interviennent dans l'identification des bénéficiaires, dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet ;
- La Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) : institution consulaire, intervient dans l'identification des bénéficiaires et la mise en œuvre et le suivi des activités du projet;

3.2.5. Acteurs du secteur privé

- Institutions financières privées : banques, structures de micro-finances, compagnies d'assurance, assureurs : elles seront mobilisées pour faciliter l'accès aux financements des sous-projets
- l'Ordre National des Vétérinaires du Burkina Faso : impliqué dans le suivi sanitaire
- Promoteurs privés du secteur de l'élevage, etc : .

3.2.6. Médias

- Organes publics/privés de presse écrite ;
- Organes publics/privés de presses en ligne ;
- Promoteurs de radio et télévisions privées ;`
- Presses en ligne ;
- Médias traditionnels : crieurs publics.

Les médias seront mobilisés dans la diffusion des informations sur le projet et assurer la visibilité des activités du projet.

3.3 Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques et communautaire, des focus group, des entretiens individuels et des ateliers d'informations et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées par le projet. Ces activités seront sous la responsabilité du Spécialiste en Développement Social chargé des VBG, EAS/HS, du Spécialiste en Sauvegarde Environnemental, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les ONG/OSC locales, les acteurs locaux de développement. Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées au besoin pour la mobilisation des communautés d'une part, mais pour informer et sensibiliser les populations locales sur le projet.

Cependant, il convient de rappeler qu'au cours de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales (CPR et CGES) et des documents additifs (PEES, PMPP, PGMO), des ateliers régionaux ont été organisés dans quatre régions que sont : les Hauts-Bassins, le Centre-Ouest, le Centre-Sud et le Sud-Ouest (*cf la liste de présence joint en annexe*).

Toutefois, notons qu'aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du Projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux, risques et impacts négatifs potentiels du projet par l'ensemble des parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation en particulier l'évaluation des documents de mitigation appropriées.

Au cours de l'exécution, des consultations accompagneront le suivi environnemental et social du projet. Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuyerons la collecte des informations nécessaires au déroulement des différentes activités.

3.4 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent avoir des difficultés à participer aux activités du projet ou être exclus du processus de consultation et des bénéfices du Projet ; d'autres sont susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres :

- des personnes analphabètes ou ayant peu d'instruction, parmi lesquelles se retrouvent de nombreuses femmes ;
- des personnes en situation de handicap ;
- des jeunes et des femmes qui peuvent être exclues des instances de décision ;

- des personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages, les veuves, les personnes âgées ;
- les personnes déplacées internes, etc.

Le degré de l'impact sur ces personnes vulnérables sera basé sur le type d'activité de chaque sous-projet et sera analysé au fur et à mesure de la mise en œuvre des sous-projets. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes. Par ailleurs, les catégories de personnes défavorisées ou vulnérables peuvent varier selon les régions et les localités concernées et cela devrait être pris en compte dans la réalisation des activités du PRECEL. Ainsi, les catégories ci-dessus citées feront l'objet de vérification et de mises à jour tout au long de la mise en œuvre du Projet, notamment lors des processus d'évaluation environnementale et sociale préalables à la réalisation des investissements et de la mise en œuvre des mesures de gestion des impacts et risques identifiés. De même, les mesures à mettre en œuvre pour assurer la consultation des groupes et catégories défavorisés ou vulnérables dans la mise en œuvre des activités du projet seront définies.

V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Objectifs et calendrier du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le but du programme de mobilisation des parties prenantes est de favoriser l'adhésion de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'agira précisément d'identifier les différentes parties prenantes du projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Ainsi, le plan de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, les coûts y afférant, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du Projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

De plus, la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes tiendra compte également compte du contexte sécuritaire en s'appuyant sur le plan de gestion de la sécurité du projet d'une part sans occulter la crise humanitaire marquée par les personnes déplacées internes d'autre part. La pandémie de la COVID-19 doit être prise en compte. Des mesures de précaution ou d'adaptation doivent être identifiées à chaque fois qu'un risque est survenu, pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19 et d'insécurité lors de la diffusion d'information et la conduite d'activités de consultations. La diffusion de ces mesures de précaution se fera via des plateformes numériques (si disponible) et des moyens de communication traditionnels. Pour ce faire, la formation du personnel du Projet, des prestataires et structures de mise en œuvre sur ces exigences, sera nécessaire.

Le calendrier d'exécution du PMPP est présenté dans le tableau 4 suivant :

Tableau 4 : calendrier global du PMPP

Actions	Période indicative	Responsables
Identifier les Parties prenantes Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet	Pendant la préparation du Projet	Agence d'exécution Consultants
Elaborer, faire valider et diffuser le PMPP assortie du MGP selon la stratégie de communication défini dans ce PMPP	Pendant la phase de préparation et la phase de mise en oeuvre du projet	Equipe de préparation du Projet Agence d'exécution
Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet	Avant et pendant la mise en oeuvre du Projet	Equipe de préparation du projet
Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du PMPP	A mi-parcours de mise en oeuvre du Projet	Agence d'exécution Banque mondiale
Réaliser une évaluation finale de la mise en oeuvre du PMPP	A la fin du Projet	Agence d'exécution ; Banque mondiale

Source : Equipe de préparation du PMPP, décembre 2022

5.2 Information des populations riveraines et autres parties prenantes

Conformément à la NES n°10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du PRECEL seront communiquées aux populations des différentes zones d'intervention du Projet et aux autres parties concernées. Le moment de la sélection sociale de l'investissement/sous projet pourra être mis à profit pour partager l'information aux autorités locales et aux populations . Ce partage d'informations se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre des sous-projets, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessible à toutes les couches et catégories sociales.

5.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Pour la diffusion de l'information, un plan de communication sera établi dans le cadre du Projet. Ce plan appuiera l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leurs catégories et en veillant à identifier des canaux appropriés. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social, genre et inclusion sociale et en communication de l'UGP veilleront à la vulgarisation du PMPP. La stratégie à mettre en œuvre pour la diffusion des informations s'articulera autour des points suivants :

5.3.1. Type d'informations à diffuser

Les informations à diffuser sont entre autres les suivantes :

- objectifs du Projet et zones d'intervention ;
- calendrier de mise en œuvre des activités du Projet ;
- risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- mesures de gestion des risques et impacts identifiés ;

- opportunités offertes par le projet ;
- prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Projet ;
- méthode et outils d'information et de communication avec les parties prenantes ;
- mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des plaintes EAS/HS.

5.3.2. *Moyens et outils de communication*

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRECEL, les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

✓ **Assemblées avec les communautés**

Il s'agit en général de consultations en assemblées publiques formelles, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé par les parties présentes. Cependant, l'inconvénient de ce type d'assemblées est que seules les personnes les plus influentes pourront exprimer librement ou facilement leurs opinions ; par conséquent, elles ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans des contextes sociaux où certaines personnes ou groupes de personnes sont défavorisés, voire discriminés. Ces assemblées sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessitent pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme une preuve de transparence et de partage de l'information, et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

✓ **Focus group**

Processus de communication multidimensionnelle, le Focus Group permet de recueillir aussi bien les points de convergence que les points de divergence des participants, de fouiller le pourquoi et le comment d'un phénomène donné. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, et comprennent 6 à 12 personnes maximum. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées, (ii) la discussion est centrée sur la question à aborder, (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des préoccupations et recommandations des participants, mais également des disponibilités et possibilités du projet, puis (iv) convenir des prochaines étapes s'il y a lieu.

✓ **Entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les représentants de l'administration, les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre

en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Ce message sera fait lors de la première réunion, et des rappels seront fournis lors de toutes les réunions supplémentaires. Il importe de communiquer le message suivant : *« le Projet engage toutes les catégories de parties prenantes pour la sélection et la conception des sous-projets. Si toutes les contributions seront prises en compte par l'équipe de projet, toutes les suggestions ne peuvent pas nécessairement être intégrées dans le projet. Votre contribution et votre engagement, cependant, sont appréciés ».*

✓ **Mails et courriers physiques**

Les mails et les courriers physiques peuvent être utilisés pour la diffusion des informations aux parties prenantes, notamment les acteurs de l'administration. L'avantage réside dans la traçabilité des informations communiquées et du caractère instantané des mails.

✓ **Médias**

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des articles, des communiqués de presse, des reportages sur le projet, des capsules vidéo, la couverture médiatique des campagnes de lancement des activités du projet, etc. La presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, aussi les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet.

Une collaboration étroite sera établie entre le Projet et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées aux fins de leur diffusion au plus grand nombre. Ainsi, l'UGP peut recourir aux médias pour une meilleure visibilité du Projet, et pour informer les parties prenantes sur des activités telles que les recrutements de consultants, le lancement des études E&S, la diffusion du mécanisme de gestion des plaintes, la recherche de personnes affectées non identifiées, etc. La diffusion des communiqués radio doit être faite en plusieurs langues, pour assurer l'accessibilité du message au plus grand nombre.

✓ **Ateliers et séminaires**

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés : ateliers de validation des études E&S ou de renforcement des capacités en matière des sauvegardes etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national seront impliquées.

✓ **Brochures**

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principales composantes ;
- principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- mécanisme de consultation du projet ;

- mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes EAS/HS ;
- disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- informations de contact du Projet, du centre d'appel pour les plaintes et renseignement, des Comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux, entreprises principales et sous-traitants). Ces informations seront désagrégées par sexe et autres.

✓ **Le site web du projet**

Le projet disposera d'un site Web dédié où l'ensemble des informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief. Ces feuilles seront suivies (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'agence d'exécution), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai à définir dans le mécanisme de gestion des plaintes.

Le site web sera paramétré pour tenir compte des questions de confidentialité et de protection des plaignants.es., par un accès limité aux données à caractère personnel et aux données confidentielles. Une fois enregistrées, les données de cette nature seront visibles et accessibles qu'à un nombre limité de personnes notamment le coordonnateur du projet, le spécialiste en développement social, et l'administrateur du site. Ces derniers devront respecter la confidentialité des informations sensibles.

✓ **Les visites des sites du projet**

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, hommes et femmes de médias, représentants des organisations de la société civile,) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des réalisations du projet par les parties prenantes peut également être efficace car elle s'assure la mise en œuvre de l'objectif de développement du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les activités soutenues par le projet.

Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feedback est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. En ce sens, les feedbacks sont indispensables car ils sont un moyen d'instaurer un climat de confiance entre le Projet et ses différentes parties prenantes. En outre, le feedback permet au Projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Ainsi, les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur les différentes activités du Projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant directement dans les locaux du Projet ou des comités installés. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines. En outre, des réunions seront organisées sur une base trimestrielle, afin de communiquer avec les représentants des différentes parties du Projet, sur l'état d'avancement du Projet et la mise en œuvre des différentes activités.

5.4 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- ✓ des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc. à travers des ateliers, des vidéo-conférences, des échanges de mails ou des échanges téléphoniques, des entretiens de visu ou via le téléphone. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- ✓ des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- ✓ des réunions (en effectif réduit) ou des focus groups seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Des groupes de discussion (ou focus group) seront organisés avec les femmes et les jeunes, les éleveurs, les producteurs de manière séparée afin de recueillir leurs opinions de manière éthique et sûre pour ces groupes. Les groupes de discussion ciblant les femmes seront animés par des femmes. Pour limiter les grands rassemblements qui pourraient contribuer à la propagation du COVID-19, ces réunions pourraient rassembler des représentants des différents groupes spécifiques. Un mécanisme de restitution sera initié pour relayer l'information à la base.

Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à aborder. Une stratégie de mobilisation des parties prenantes (modèle annexe 10) devra être développée avant la réalisation de chaque activité qui requiert la consultation des parties prenantes. Ainsi, l'objectif de l'activité, les parties prenantes concernées, devront être indiqués dans la stratégie.

5.5 Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Toutes les dispositions seront prises par le Projet dans sa mise en œuvre afin de s'assurer la participation des femmes, des ménages dirigés par des femmes, à travers des campagnes d'information et un soutien adapté, et en impliquant des femmes dans les équipes

chargées de la réalisation des études, la diffusion des informations, la collecte des données, les campagnes de sensibilisation. L'approche consiste précisément à :

- ✓ impliquer les représentants des communautés locales, les organisations de la société civile (OSC), notamment les associations ou groupements de femmes et de jeunes, les ONG intervenant dans les zones du Projet à travers la mobilisation des communautés et à la diffusion des informations des informations sur le projet;
- ✓ veiller à la présence de femmes dans les équipes de collecte de données et organiser des entretiens spécifiques avec les PAP;
- ✓ organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables et ou défavorisées, ainsi que les groupes de femmes vulnérables ou défavorisées;
- ✓ sensibiliser les femmes sur les opportunités offertes par le projet, les avantages de leur accès aux infrastructures sociales de base ;
- ✓ utiliser le canal de structures telles que des organisations à base communautaires pour renforcer la participation et l'action des femmes afin d'accroître la durabilité des opérations.
- ✓ offrir divers canaux de réception des plaintes, afin de faciliter l'accès des personnes vulnérables et/ou défavorisées et les femmes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

La prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables lors de la phase de préparation des sous-projets (y compris les screening, les études, les évaluations, les plans de gestion) doit se faire à travers les dispositions suivantes :

- ✓ l'élaboration des outils de collecte de données (guide d'entretien, fiche d'enquête socio-économique...) doit prendre en compte des questions touchant aux préoccupations et besoins spécifiques des femmes et des différents groupes spécifiques, notamment les personnes défavorisées ou vulnérables ;
- ✓ la composition des équipes de collecte des données doit également se faire dans une perspective de genre et combiner des approches de communication adaptées au contexte et aux différentes cibles. Les consultations doivent être menées dans un environnement garantissant que les personnes consultées soient dans des dispositions où elles peuvent exprimer librement leurs points de vue (focus group pour chaque groupe spécifique, présence de femmes dans l'équipe de collecte et de personnes comprenant la langue locale...);
- ✓ l'identification des personnes et groupes vulnérables dans la mesure où le projet présente des risques d'accroître la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent certaines parties prenantes : paysans sans terre vivant essentiellement de l'agriculture, personnes en situation de handicap physique ou mental, femmes ou jeunes chefs de ménages, personnes migrantes, personnes analphabètes avec des moyens de subsistance limités, personnes déplacées internes, personnes vivant sous le seuil de pauvreté...
- ✓ l'analyse des impacts différenciés du projet sur les femmes, les hommes, les jeunes et les différents groupes vulnérables, et l'identification des obstacles qui pourraient empêcher certains groupes d'avoir accès aux bénéfices et opportunités offerts, afin de prévoir les mesures additionnelles nécessaires pour réduire les inégalités de genre dans le cadre du projet;

- ✓ la définition de procédures et mesures accessibles aux femmes et aux autres groupes vulnérables dans l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes, notamment la présence de membres de sexe féminin dans les organes en charge de la gestion des plaintes, pour s'assurer que les femmes puissent être accompagnées par ces dernières, surtout en cas de harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels.

5.6 Assistance aux personnes vulnérables

L'assistance à accorder aux différents groupes spécifiques, notamment aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le projet, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

- ✓ les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés ;
- ✓ pour les personnes à mobilité réduite, les équipes de chargées de la préparation et de la mise en œuvre de sous-projets peuvent s'organiser de sorte à minimiser les distances à parcourir pour assister à des réunions de consultation, en utilisant des outils de projet tels que le mécanisme de règlement des plaintes, ou dans le cadre d'activités de projet spécifiques telles que l'EIES ou les PAR ;
- ✓ des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet ;
- ✓ Selon le niveau de vulnérabilité des PAP et l'ampleur des impacts subis, le projet peut envisager l'accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique : fauteuil roulant, bicyclette au profit des orphelins et enfants vulnérables, appui pour le paiement des frais de scolarité, appui financier pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes, etc.
- ✓ En tous les cas, des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s'assurer que leur niveau de vie ne se dégrade pas.

5.7 Stratégie en matière de santé et de sécurité

Dans le but d'assurer la sécurité des populations et des employé(e)s des prestataires et principaux fournisseurs, un certain nombre de mesures sont requises :

- organiser des séances de sensibilisation (causeries éducatives par groupe de dix personnes au maximum) des populations et du personnel sur la prévention de la COVID-19, du VIH/SIDA, des IST, des grossesses non désirées, des VBG/EAS-HS et VCE, les risques d'incidents et/ou d'accidents. Ces réunions doivent être organisées dans le respect des gestes barrières ;
- doter les travailleurs du Projet de masques et de gel hydroalcoolique ;
- respecter les distances d'au moins 1m ;

- installer des dispositifs de lavage des mains dans les endroits où se tiennent les rencontres et des lieux de travail ;
- débiter chaque rencontre par une sensibilisation sur la prévention de la COVID-19.

(Nota Bene): Le/la consultant(e) qui sera recruté(e) pour l'évaluation des risques environnementaux et sociaux du Projet, se rapprochera des acteurs du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, et du Ministère de la santé, afin de définir avec précision les mesures à prendre pour éviter, minimiser, atténuer et compenser ces risques.

Le tableau 5 ci-après fait la synthèse de la stratégie de diffusion des informations et propose un calendrier pour la réalisation des différentes activités.

Tableau 5: Stratégie d'information et de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de vie du Projet

Phase de projet	Parties prenantes	Liste des informations à diffuser	Méthodologie et calendrier
<p>Préparation du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères concernés ; - ONG/OSC ; - Travailleurs du Projet ; - Populations riveraines ; - Bénéficiaires du projet ; - Personnes affectées potentielles ; - Personnes ressources. 	<p>Contenu du projet (Objectifs, impacts ; mesures d'atténuation, opportunités et moyens de participation)</p> <p>Participation à la formulation des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), Evaluation des risques sécuritaires et mesures de mitigation correspondantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué radio, spot à la télé - Diffusion des documents - Focus group - Affiches - mairie, préfecture, maison des jeunes, maisons de la femme, etc. - Crieur public - Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale - Correspondances électroniques et vidéoconférence - Séances de concertation et de consultation virtuelles - Entretiens directs au téléphone <p>Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes potentiellement affectées ; - Autorités locales ; - Services techniques déconcentrés; - Autres partenaires techniques - Populations, bénéficiaires du Projet ; 	<p>Evaluation sociale du Projet (Evaluations des risques sociaux y compris les risques sécuritaires et détermination des mesures d'atténuation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de concertation et de consultation virtuelles - Entretiens directs au téléphone - Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels <p>Des réunions plus élargies sont envisagées selon l'évolution de la</p>

Phase de projet	Parties prenantes	Liste des informations à diffuser	Méthodologie et calendrier
	- ONG/OSC		<p>pandémie du COVID-19, en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité (dispositif de lavage des mains, distanciation sociale, distribution de masques).</p> <p>Dans les 6 mois après la mise en vigueur du Projet Sur les différents sites</p>
	Toutes les parties prenantes	<p>Axes d'intervention en matière de communication du Projet, les cibles, les approches, les messages, les outils et canaux de communication à utiliser</p> <p>Besoins</p>	<p>Visite de terrain Entretiens individuels Focus group Echanges téléphoniques</p> <p>Toute la phase de préparation du projet</p>
	<p>Autorités locales Communautés et ONG locales Autres Parties prenantes concernées</p> <p>Bénéficiaires Groupes vulnérables</p>	<p>Contexte, objectifs, durée, cibles et activités et zones d'interventions du projet</p> <p>Risques, impacts et mesures d'atténuation</p>	<p>Entretiens</p> <p>Ateliers</p> <p>Consultations publiques</p> <p>Tout au long du projet</p>
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Populations bénéficiaires - Groupes vulnérables - Autorités locales - Communautés et ONG/OSC locales - Consultants 	<p>Contenu des documents de sauvegarde E&S ;</p> <p>-méthodes de mise en oeuvre des activités du Projet ;</p> <p>-Réalisation des activités du Projet ;</p>	<p>Visite de terrain Diffusion des documents formations Consultation des parties prenantes Mail/correspondance téléphone</p>

Phase de projet	Parties prenantes	Liste des informations à diffuser	Méthodologie et calendrier
		<p>Echance de mise en œuvre des activités de sauvegardes E&S ;</p> <p>Rôle et responsabilités des différents acteurs et parties prenantes chargés de la mise en œuvre du projet</p>	<p>Tout au long du projet</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Populations bénéficiaires - Groupes vulnérables - Autorités locales - Communautés - ONG/OSC locales 	<p>Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux, y compris les risques d'EAS/ VBG potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap</p> <p>Mécanisme de gestion des plaintes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'enquêtes - Visites de terrains - Entretiens téléphoniques - Focus group (en nombre limité) - Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité - Presse écrite et audiovisuelle - Site web du Projet <p>Affiches dans les lieux publics</p> <p>Tout au long du projet</p>
<p>Suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Bénéficiaires - Autres parties concernées - Populations affectées 	<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Methodes/techniques de collecte des données ;</p> <p>Rôle des acteurs dans la collecte des données</p> <p>Période de collecte des données</p> <p>Mesures mises en œuvre</p> <p>Dificultés liées à la mise en œuvre des différentes mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des documents - Téléphone - Mail/correspondance - Formation - Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité - Consultation des parties prenantes ; - Mécanisme de gestion des plaintes

Phase de projet	Parties prenantes	Liste des informations à diffuser	Méthodologie et calendrier
		Appréciation des parties prenantes quant à leurs attentes/craintes Types de plaintes, récurrence, délais dans le traitement des plaintes, appréciations sur les solutions et les réponses apportées.	<ul style="list-style-type: none"> - A Mi-parcours ou à la clôture du Projet - A la fin du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Bénéficiaires - Autres parties concernées - Populations affectées 	Gap entre les mesures prévues et celles mises en œuvre Mesures correctives à retenir Améliorations à apporter Expériences à répliquer	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité - Consultation des parties prenantes - Mécanisme de gestion des plaintes
	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Bénéficiaires - Autres parties concernées - Populations affectées 	Niveau d'atteinte des objectifs Leçons apprises Appréciations des différentes parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews et entretiens - Réunions formelles - Elaboration du rapport de clôture <p>Tout au long du projet</p>

Tableau 6 : stratégie de mobilisation des parties prenantes

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
Préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Forces et faiblesses des mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'acrédition Termes de référence Outils de collecte des données Appels téléphoniques Ateliers régional Focus group 	<p>Ministère/Collectivités territoriales/Services techniques déconcentrés :</p> <p>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ; Directions régionales du MRAH ; Hauts Commissariats, préfectures, services techniques déconcentrés (agriculture, environnement, élevage, action humanitaire, etc.) ; Collectivités territoriales ; Préfectures ; Centres de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> Equipe de formulation Consultante
	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; 	Entretien individuel	Secteur privé	Consultante

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Renforcement des acteurs interprofessions et vétérinaires - Conditions d'accès aux financements 		<ul style="list-style-type: none"> - Vétérinaires Privés : Collectif des Cabinets Vétérinaires Privés (COCAVET/Houet) - Interprofessions : lait, - Interprofessions bétail et viande - IP volaille 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et 	Entretien individuel	<p>Autorités coutumières et personnes ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) 	Consultante

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	<ul style="list-style-type: none"> - sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 		<ul style="list-style-type: none"> - La communauté Musulmane/zone de Bobo Dioulasso - Autorités traditionnelles 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts 	Focus group	Femmes	Consultante

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Activités pratiquées par les femmes et rentabilités économiques dans le sous-secteur de l'élevage Financement des micro-projets			
	- Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts	Focus group	Jeunes	Consultante

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Opportunités offertes par le projet aux jeunes - Difficultés et contraintes des jeunes			
	- Opportunités offertes par le Projet et gestion équitable des ressources - Gestion des impacts et risques E&S - Prise en compte du genre - Mode de recueil et de Gestion des plaintes - Préoccupations en lien avec les risques VBG, les <u><i>PDI, les</i></u>	Focus group	PDI et personnes vivant avec un handicap	Consultante

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	<p><u>Personnes vivant avec un handicap</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques sécuritaires - Préoccupations spécifiques 			
	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités 	Entretien individuel	ONG/OSC	

Phase du projet	Sujet de consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. - 			
Mise en œuvre du projet	<p>Information et consultation sur les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet</p> <p>Mise en œuvre des mesures de sauvegardes E&S</p> <p>Prise en compte du genre</p> <p>Mise en œuvre du MGP</p> <p>Suivi-évaluation du PMPP</p>	<p>Sélection environnementale et sociale (screening)</p> <p>Réalisation des études environnementales et sociales complémentaires</p> <p>Réunions</p> <p>Comité de pilotage</p> <p>Mission d'appui</p> <p>Consultation publiques</p> <p>Ateliers</p> <p>Formations</p> <p>Rapports</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>Autorités locales</p>	<p>UGP</p> <p>Partenaires de mise en œuvre</p>

Source : Mission d'élaboration du PMPP/ PRECEL, Octobre 2022

5.8 Examen des commentaires

Les spécialistes en développement social et en genre de l'UGP et les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet. En outre, les comités de gestion des plaintes seront mis à contribution pour la prise en charge des différents commentaires, notamment les commentaires complexes.

Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet au niveau des directions régionales du projet et de l'UGP, et feront l'objet d'examen et de retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, les réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par les spécialistes en développement social et en genre seront partagés avec les directions régionales, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Projet, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- la solution retenue ;
- la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Par ailleurs, les feedbacks reçus seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre efficiente du Projet, et de mieux répondre aux attentes des parties prenantes.

5.9 Phases ultérieures

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et OSC seront régulièrement informées de l'évolution du Projet, notamment sur la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités. Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment les mairies.

VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE ES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Budget et ressources humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, les ressources humaines responsables de la mise en oeuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), sont le (la) spécialiste en développement social, le (la) spécialiste en genre et inclusion sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation, en gestion financière et les points focaux au niveau des régions. L'UGP mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes à la mise en oeuvre du PMPP. Ces ressources seront intégrées dans les composantes du Projet. Le budget prévisonnel pour la mise en œuvre du PMPP figure dans le tableau 6 ci-après :

Tableau 7: Budget de mise en œuvre du PMPP

Réf.	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
1	Cartographie des ONG/OSC impliqués dans la lutte contre les VBG/EAS/HS/VCE au niveau des différentes zones du projet en utilisant l'outil développé par la Banque mondiale sur GEMS/ODK Collect	Etude	1	PM	PM	PM	PM
2	Renforcement des capacités du personnel de l'UGP sur la gestion la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes, notamment les plaintes sensibles	Participants	PM	PM		PM	PM
3	Elaboration du plan de communication	Etude	1	5 000 000	50 000	5 000 000	50 000
4	Atelier de diffusion du PMPP auprès des parties prenantes	Région	13	1 000 000	10 000	13 000 000	130 000
5	Renforcement des capacités des parties prenantes pour leur participation dans les activités d'engagement	Région	13	1 000 000	10 000	13 000 000	130 000
6	Frais de prise en charge de transport des participants notamment les vulnérables (50 participants par région)	Participants	650	5 000	50	3 250 000	32 500
7	Mise en œuvre du MGP (développement des outils, mise en place des comités, formation des	Forfait	PM	PM	PM	PM	PM

Réf.	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
	PP, mise en place d'un numéro vert, composante plaintes sensibles)						
8	Publication dans les journaux, émissions radio/TV ³	An	5	5 000 000	50 000	25 000 000	250 000
9	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation des PP	An	5	1 000 000	10 000	5 000 000	50 000
10	Mise à jour du PMPP et suivi de la mobilisation des PP	An	5	2 000 000	20 000	10 000 000	100 000
11	Prestation d'ONG pour l'appui dans la mise en œuvre du PMPP	AN	5	20 000 000	200 000	100 000 000	1 000 000
12	Evaluation de la mise en oeuvre du PMPP	AN	2	6 000 000	60 000	12 000 000	120 000
13	Total	-	0	61 005 000	610 050	446 250 000	4 462 500
14	Imprévus 10%	0	0	6 100 500	61 005	44 625 000	446 250
	Total général	An		67 105 500	671 055	490 875 000	4 908 750

Source : mission d'élaboration du PMPP du PRECEL, novembre 2022

Tel qu'indiqué dans le tableau, le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP est de **450 875 000 FCFA, soit 4,908,750 dollars US**. Les ressources allouées au PMPP seront intégrées au budget global du Projet.

6.2.Fonction de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale.

A ce titre, sous l'autorité du Coordonnateur/de la Coordonnatrice, toutes ces activités seront menées par le (la) spécialiste en développement social, en collaboration avec le/la spécialiste en genre, le/la spécialiste en sauvegarde environnementale, le/la spécialiste en communication, le/la spécialiste en suivi-évaluation, le/la spécialiste en génie civil, le/la spécialiste en gestion financière dans la mise en oeuvre de ces activités. En termes d'appui extérieur, le spécialiste genre et inclusion pourra bénéficier de l'accompagnement des ONG/OSC intervenant dans les différentes zones du projet.

Les informations seront transmises par les spécialistes en développement social et en genre à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence

³ Des capsules vidéo peuvent être réalisées dans le but de toucher davantage de personnes et d'informer ces dernières sur les activités du projet, l'existence du mécanisme de gestion des plaintes. Il en est de même pour les informations via les journaux.

de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle. Les autres spécialistes du projet seront également impliqués, en fonction de leur domaine d'intervention.

Les responsabilités de chaque acteur dans la mise en œuvre du PMPP sont synthétisées dans le tableau 7 ci-après :

Tableau 7 : Responsabilités dans la mise en œuvre du PMPP

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ⁴
1	Coordonnateur du Projet	<p>Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ;</p> <p>Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet)</p>	<p>Nom</p> <p>Tél:</p> <p>cell:</p> <p>email:</p>
2	Spécialiste en Développement Social chargé des VBG, EAS/HS	<p>Assurer la mise en œuvre du PMPP intégrant le MGP, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication du PMPP</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action VBG dans toutes les régions</p> <p>Assurer la mise en œuvre du PMPP intégrant le MGP pour les plaintes sensibles, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP</p> <p>Surveiller, rendre compte et évaluer régulièrement le rendement du PMPP intégrant le MGP afin de gérer les risques du projet grâce à l'engagement des parties prenantes</p> <p>Soutenir la gestion du processus de résolution des plaintes, y compris la base de données et les processus pour soutenir l'amélioration continue du MGP,</p>	<p>Nom</p> <p>Tél:</p> <p>cell:</p> <p>email:</p>
3	Specialiste en Genre inclusion sociale	<p>Soutenir la gestion du processus de résolution des plaintes, y compris la base de données et les processus pour soutenir l'amélioration continue du MGP, en particulier pour le volet SEA/SH</p> <p>Former le personnel de l'UGP, les entrepreneurs, les consultants, le Comité de suivi et la gestion des plaintes, entre autres sur le SEA/SH, et comment il n'est pas toléré dans le cadre des projets</p>	<p>Nom :</p> <p>Tél:</p> <p>cell:</p> <p>email :</p>
4	Responsable Administratif et Financier	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes	<p>Nom :</p> <p>Tél:</p>

⁴ Les contacts des personnes en charge de la mise en œuvre du PMPP seront communiqués aux parties prenantes dès la mobilisation de l'équipe de l'UGP

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ⁴
			cell: email:
5	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants) et s'assurer de la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans les contrats et documents d'appel d'offre	Nom : Tél: cell: email:
6	Spécialiste en suivi évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau départemental ; Faire le suivi du PMPP et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.	Nom : Tél: cell: email:
7	Spécialiste en communication	Elaborer et mettre en oeuvre le plan de communication en référence au PMPP Assure la diffusion des information sur les plateformes et site web du projet Assure la couverture médiatique des activités	Nom : Tél: cell: email:

Source : Mission d'élaboration du PMPP/PRECEL, novembre 2022

VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET

7.1 Justification du mécanisme

La gestion des plaintes est une pratique essentielle pour établir une bonne relation entre l'équipe du Projet et les populations riveraines des travaux, ainsi que les autres parties prenantes. Élément fondamental d'une approche de bonne gouvernance, la gestion des plaintes permet aux responsables du Projet, de répondre aux attentes des citoyens et de combler au besoin, les éventuelles insuffisances. Quant aux populations riveraines et autres parties prenantes, la saisine du mécanisme permet d'exprimer leurs avis, préoccupations et plaintes, en lien avec le Projet, et de recevoir des réponses appropriées dans des délais raisonnables.

Ainsi, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PRECEL s'inscrit dans une perspective de redevabilité et d'utilisation des informations tirées des plaintes traitées, pour orienter et améliorer les relations avec les parties prenantes, ainsi que la mise en œuvre des activités du Projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes est placé sous la responsabilité du Coordonnateur/de la Coordinatrice du PRECEL, appuyé (e) par les équipes techniques, notamment l'équipe en charge des sauvegardes environnementale et sociale et des questions de genre.

NB : Un mécanisme de gestion des plaintes relatives aux relations de travail a été défini dans les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre. Toutefois, des passerelles seront établies pour

centraliser l'ensemble des plaintes au niveau des spécialistes en sauvegardes du projet pour en faciliter le suivi. Pour favoriser l'opérationnalisation dudit mécanisme, le présent document propose également les instances et le mode de règlement de ce type de plaintes.

7.2 Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes

Le MGP favorise l'insertion harmonieuse du Projet dans ses différentes zones d'intervention, à travers le dialogue permanent avec les différentes parties prenantes, et leur implication dans la prévention et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) ainsi que la prise en compte de toute autre préoccupation exprimée par ces dernières. L'objectif du présent MGP est de mettre en place une procédure efficace, accessible et transparente de gestion des plaintes et autres préoccupations des parties prenantes au projet, afin de garantir la transparence et la responsabilisation du projet dans sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques du MGP sont les suivants :

- ✓ s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des parties prenantes sont enregistrées et traitées dans des délais raisonnables ;
- ✓ mettre à la disposition des personnes touchées (affectées) par le Projet (PAP), y compris les femmes, les groupes vulnérables et les autres parties prenantes, des canaux appropriés, accessibles pour soumettre leurs demandes d'informations, de clarifications, préoccupations, réclamations, ainsi que leurs plaintes, et recevoir dans un délai raisonnable, les réponses appropriées ;
- ✓ traiter les problèmes systémiques de manière pro-active dès leur apparition, en impliquant les parties prenantes réellement concernées, afin d'anticiper la survenue de conflits, d'instaurer et de maintenir un climat de confiance entre le Projet et ses différentes parties prenantes, principalement les PAP ;
- ✓ favoriser le recours aux procédés non judiciaires pour le règlement des plaintes liées au Projet ;
- ✓ orienter les protagonistes au cas où le conflit ne concerne pas le processus de mise en œuvre du projet vers les mécanismes adaptés ;
- ✓ réduire les risques d'exclusion ;
- ✓ accompagner, soutenir et orienter les survivants (es) de VBG, EAS/HS, VCE vers les services spécialisés de prise en charge de ces cas ;
- ✓ favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter au mieux le recours à la justice ;
- ✓ montrer les voies de recours au plaignant en cas de d'insatisfaction du traitement de sa plainte.

7.3 Typologie des plaintes

De manière générale, les parties prenantes du PRECEL peuvent avoir recours au Mécanisme de Gestion des Plaintes pour de simples informations, ou pour adresser des doléances ou des préoccupations relatives à la mise en œuvre des activités du Projet. Ainsi, le MGP prend aussi bien en compte les requêtes (besoin d'informations, doléances, préoccupations) que les plaintes, tel qu'indiqué ci-dessous :

7.3.1. Type 1 : Requête : demande d'informations, doléances ou préoccupations

Des demandes d'informations et de clarifications relatives au processus de réinstallation, à des offres de services, aux opportunités offertes en termes d'emploi ou des doléances peuvent être adressées au Projet. Ces requêtes seront également documentées pour que le Projet puisse identifier les domaines ou des améliorations dans la communication, l'engagement des parties prenantes ou la mise en œuvre du projet sont nécessaires.

En tous les cas, les activités prévues feront l'objet d'une large communication aux différentes parties prenantes, et les champs d'intervention du MGP seront clairement définis, afin d'éviter les sollicitations qui dépassent le cadre même du Projet.

7.3.2. Type 2 : Plaintes ou réclamations liées aux mesures de sauvegardes E&S

Ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants :

Réinstallation

- ✓ le non-respect des mesures convenues dans les Plans d'Action de Réinstallation (PAR);
- ✓ les longs délais dans le paiement des compensations ou dans le remplacement d'un bien foncier ou d'une infrastructure privée ou publique ;
- ✓ la destruction de biens sans compensation préalable ;
- ✓ les plaintes relatives à l'exclusion de certaines personnes des bénéficiaires du Projet ;
- ✓ les plaintes relatives à la non prise en compte des mesures de mitigation des impacts

négatifs du Projet ;

- ✓ la non compréhension/acceptation des critères d'éligibilité par les populations riveraines ;
- ✓ des erreurs/désaccords dans l'identification des personnes ;
- ✓ des désaccords sur l'évaluation des biens et le montant des compensations ;
- ✓ des problèmes familiaux ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la compensation d'un bien donné ; ceci serait pertinent seulement quand cela ne nécessite pas l'intervention d'autres instances de l'État;
- ✓ des conflits sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation) ;
- ✓ des conflits entre Personnes Affectées par le Projet (PAP) et populations hôtes le cas échéant ;
- ✓ désaccord sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation ; type d'habitat proposé ; caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc.) ;
- ✓ expropriations sans dédommagement ;
- ✓ exclusion des personnes vulnérables ;

Suivi du PGES

- ✓ obstruction des pistes de bétail par les entreprises ;
- ✓ accaparement de ressources devant être mises à la disposition des populations (bois de défriche, eaux) par les entreprises ;

- ✓ étendue et durée des travaux excédant les délais prévus avec pour conséquences la perturbation des activités économiques et la perturbation de la circulation ;
- ✓ dommages matériels (impacts sur des biens privés) ;
- ✓ augmentation des risques d'accidents du fait de la circulation des engins de chantier et impliquant des hommes ou des animaux ;
- ✓ nuisances de toutes sortes, pollutions ;
- ✓ manquements des entreprises à l'égard des populations ;
- ✓ conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons ;
- ✓ le non-respect des mesures convenues dans les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), les PGES-chantier (PGES-C) et les PHQSE (Plan d'Hygiène Qualité, Sécurité et Environnement).
- ✓ non recrutement de la main d'œuvre locale.

7.3.3. Type 3 : Plaintes liées à la gestion des travailleurs

Il s'agit entre autres des plaintes liées aux aspects suivants :

- ✓ absence de contrat de travail ;
- ✓ embauche de mineur-e-s sur les chantiers ;
- ✓ violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés ;
- ✓ cas de traite des personnes ;
- ✓ heures de travail non comptabilisées ;
- ✓ non compensation des heures supplémentaires ;
- ✓ non-paiement des salaires des employés, aussi bien pour les travailleurs permanents que pour les travailleurs temporaires ;
- ✓ retards / non-paiement des salaires des travailleurs du Projet ;
- ✓ harcèlement moral, intimidation, discrimination.

7.3.4. Type 4 : Plaintes sensibles

- ✓ *Plaintes liées aux aspects fiduciaires, de gouvernance et de transparence*

Il s'agit spécifiquement des cas suivants :

- corruption ;
- concussion ;
- conflits d'intérêt ;
- népotisme ;
- vols, détournements ;
- fraude.

- ✓ *Plaintes liées aux VBG/EAS/HS ou tout autre abus ou violation de droits*

Il s'agit notamment :

- des cas d'exploitations et d'abus sexuels, de harcèlements sexuels ;
- des cas de traite des personnes ;

- violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés

Les plaintes de type 4 sont des plaintes pour lesquelles des procédures particulières de gestion doivent être mises en place. Par ailleurs, le traitement des plaintes liées aux EAS/HS se fera selon l'approche basée sur la survivante et se fera de manière confidentielle, de sorte à protéger les requérantes contre d'éventuelles représailles et à éviter d'exposer les personnes mises en cause.

Par ailleurs, le Projet veillera compte tenu de son envergure, à la préparation d'un plan d'action pour prévenir et traiter efficacement ce type de plaintes .

7.4 Procédure de gestion des plaintes non sensibles

Certaines plaintes peuvent survenir dans la mise en œuvre du projet, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme opérationnel, transparent et accessible à tous, à même de gérer ces plaintes.

Deux mécanismes de gestion des plaintes sont prévus dans le cadre du PRECEL : le mécanisme de gestion des plaintes relatif aux relations de travail du Projet traité dans le cadre des procédures de gestion de la main d'œuvre, et le mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre des autres branches du Projet.

7.4.1. Instances de règlement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRECEL, il n'est pas prévu d'importants déplacements physiques de populations mais des cas de pertes de biens qui pourraient activer la mise en œuvre du processus de réinstallation par des actions de compensation et des mesures d'atténuation des pertes. De façon générale dans les localités du pays, les situations de divergences et de conflits (litiges sur la terre, dégâts de troupeaux dans les champs...) se règlent à travers un mécanisme local impliquant les acteurs locaux de résolution des différends que sont l'administration locale, les agents des services techniques, des personnes ressources (coutumiers et religieux) et les parties en désaccord. Le plus souvent, les décisions de règlement issues de cette médiation sont consensuelles et acceptées des parties et, reposent sur des mesures culturellement appropriées. C'est en cas d'insatisfaction que la partie insatisfaite saisit les instances formelles supérieures.

Dans le but de favoriser le règlement endogène et efficient des éventuelles plaintes et conflits, des instances ou comités de règlement seront mis en place à l'échelle du village, de la commune, de la région et au niveau central (UGP). La mise en place de ces comités devra se faire selon un nombre impair afin de faciliter les prises de décisions.

Ainsi, les plaintes pourront être reçues et enregistrés aux niveaux suivants :

✓ Au niveau village

Ainsi, un comité villageois doit être mis en place dans chaque village touché par le projet pour la gestion des plaintes qui surviendraient dans la mise en œuvre du PRECEL. Ces instances doivent

être accessibles à toutes les couches et catégories sociales, et leur composition doit prendre en compte le genre. De même, la mise en place de ces instances doit se faire de manière participative, et se baser sur les mécanismes endogènes de gestion des conflits auxquels les populations font recours en cas de problème. Cela permet aux PAP d'y accéder facilement, et d'assurer la recherche de solutions efficaces et durables.

Le comité pourrait se composer du président CVD, de deux représentant-e-s des personnes affectées, dont une femme, d'un représentant des autorités coutumières et religieuses. une personne ressource pourrait en cas de besoin, être associée à la gestion de la plainte en fonction de sa spécificité. Cette composition du comité vise à utiliser les canaux traditionnels de gestion des conflits qui seront définis dans le MGP à élaborer, en y associant les préoccupations liées au genre. Le comité villageois est la première instance de gestion des plaintes dans le cadre du PRECEL. Ainsi, toute personne qui estime avoir été omise ou lésée dans le cadre du projet, peut saisir le Comité Villageois qui entreprend toutes les démarches nécessaires en vue d'un règlement à l'amiable. Si la plainte est fondée, les dispositions sont prises pour l'indemnisation du plaignant. En revanche, si la plainte est jugée irrecevable, et les arguments présentés par le comité sont acceptés par le plaignant, la plainte est éteinte à ce niveau. En cas de désaccord, la plainte est référée au deuxième niveau. Dans tous les cas, un procès-verbal est produit et signé des deux parties, dont une copie est transmise au Maire de la commune, une au PRECEL et une autre copie remise au plaignant. Le délai de règlement des plaintes au niveau village ne doit pas excéder dix (10) jours ouvrables à compter de la date de réception.

Le comité villageois sera mis en place sur arrêté du maire de la commune territorialement compétente. La composition des comités doit se faire dans une perspective de genre.

✓ **Au niveau communal**

Le comité communal devra regrouper les acteurs suivants : le maire ou son représentant (Président du comité), un conseiller de chaque village concerné par les travaux, des représentants des services techniques déconcentrés présents sur place, un représentant des groupes d'intérêt spécifique ou communautaire, un (e) représentant (e) des Populations Affectées par le Projet et des personnes ressources. Le comité communal dispose de dix (10 jours) ouvrables à compter de la date de réception du PV du Comité villageois, pour diligenter un règlement avec le plaignant. Ainsi, le comité communal examine les plaintes et les PV des comités villageois, puis entend le plaignant ou son représentant avant de se prononcer sur la suite à y donner. Après vérification des informations motivant la réclamation, le comité se prononce et dresse un PV dont une copie est remise au plaignant, et une autre, transmise à l'unité de coordination du projet.

En cas d'accord, le plaignant est soit indemnisé, soit la plainte est éteinte pour réclamation non recevable, le cas échéant, le plaignant peut se référer au niveau régional.

A l'instar du comité villageois, le comité communal sera mis en place sur arrêté du maire de la commune territorialement compétente. La composition des comités doit se faire dans une perspective de genre.

✓ **Au niveau régional**

Les comités à mettre en place au niveau régional seront présidées par le Directeur régional en charge des ressources animales et comprendra outre ce dernier, un (e) représentant (e) des organisations d'agro-pasteur, un membre du service foncier rural. Ces comités peuvent recevoir directement les plaintes dans un registre dédié à cet effet ou recevoir les plaintes qui n'ont pas pu trouver de solution au niveau village et communal.

Le Comité régional dispose de quinze (15) jours ouvrables pour faire un retour au plaignant.

✓ **Au niveau de l'UGP/PRECEL**

Elle peut également être saisie directement pour des cas de plaintes déposées par un requérant ou un tiers (parent, proche, autorités locales ; associations de défense des droits humains, etc.). Dans son rôle de coordination de l'ensemble du projet, l'UGP devra exécuter les tâches suivantes :

- assurer que le mécanisme de gestion des plaintes soit fonctionnel ;
- suivre et documenter les plaintes et litiges (rapports trimestriels) et procéder à l'archivage physique et électronique des plaintes ;
- procéder en cas de besoin à la saisine des tribunaux et suivre les décisions de justice ainsi que leur exécution.

L'UGP a pour rôle d'enregistrer et d'aider à traiter les plaintes. Elle prend les dispositions pour référer la plainte au niveau adéquat pour sa gestion, et ne doit pas décider de sa gestion de manière unilatérale.

7.4.2. Prévention des plaintes et conflits

Il serait judicieux d'anticiper sur les risques de conflits en traitant les situations qui peuvent occasionner des plaintes, de manière pro-active. Ainsi, la diffusion de l'information, l'établissement d'une communication efficace et permanente permettra de clarifier certaines situations, et de minimiser les risques de plaintes dues à une mauvaise interprétation des informations reçues.

Il est nécessaire d'anticiper avec l'identification des conflits potentiels pouvant apparaître suite aux activités de réinstallation et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation assez précocement, en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressées. C'est en ce sens qu'il est particulièrement important de veiller à l'information et au processus de participation de toute la communauté, et plus particulièrement des personnes affectées par le projet et les groupes vulnérables pour prévenir les situations de conflits. Toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet ainsi que les aspects liés au processus de réinstallation s'il y a perte de biens ou restriction d'accès aux ressources naturelles, devraient être diffusées depuis les phases préliminaires et consolidées lors de la phase de réalisation des microprojets.

7.4.3. *Circuit de traitement des plaintes non sensibles*

▪ *Étape 1 Enregistrement et traitement des plaintes*

L'enregistrement des plaintes doit être accessible à toutes les couches et catégories sociales, et se faire à travers des canaux adaptés. Lors des différentes consultations menées pour l'élaboration des instruments de sauvegarde (PAR, EIES, etc.), et les séances organisées pour la diffusion du MGP, les canaux d'enregistrement des plaintes, les jours et heures auxquels les plaintes peuvent être enregistrées, ainsi que le circuit opérationnel de traitement doivent être indiquées aux différentes parties prenantes.

Un registre devra être mis à la disposition des comités à tous les niveaux, afin d'assurer la traçabilité dans la gestion des différentes plaintes. Un formulaire d'enregistrement de plainte sera rempli pour chaque plainte ainsi qu'un accusé de réception et un formulaire de clôture, et seront conservées avec tous les autres documents qui seront produits dans le cadre de la gestion des plaintes.

Par ailleurs, une distinction doit être faite entre les différents types de plaintes, afin d'assurer une gestion de ces plaintes, en l'occurrence les plaintes sensibles telles que celles liées au VBG /EAS/HS qui utiliseront les procédures et formulaires d'enregistrement différents qui seront annexées au CGES, au CPR et au PMPP.

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet :

- boîtes à plaintes au niveau des communes, des Directions régionales en charge des ressources animales et de l'UGP ;
- téléphone (Numéro à définir ultérieurement par l'UGP) ;
- courrier à une adresse mail standard qui sera créée dès la mise en place de l'UGP ;
- saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités aux niveaux villages, communes et régions ;
- réseaux sociaux (en particulier Whatsapp) ;
- remplissage de la fiche de plainte disponible sur le site web de la coordination ;

Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans le registre disponible au niveau des différents comités. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de la plainte ou dans un délai de 48 h après le dépôt de la plainte.

Le Projet mettra en place un registre des plaintes au niveau de chaque village, commune ou direction régionale. L'autorité coutumière du village, le maire et le Directeur Régional sont responsables de la réception de la plainte et de la tenue du registre de plaintes.

Les coordonnées (noms et prénoms, fonction, numéro téléphone, adresses des domiciles) des membres des Comités de Gestion des Plaintes seront communiquées aux populations. Des

campagnes de vulgarisation du MGP devront être organisées pour informer les parties prenantes qu'elles peuvent déposer des plaintes de manière anonyme, surtout pour les plaintes liées aux VBG/EAS, et que ces plaintes seront traitées selon l'approche centrée sur les survivant-e-s et en toute confidentialité.

NB : toutes les plaintes sensibles seront directement communiquées à l'UGP à travers le pools des sauvegardes. Aussi, un numéro fonctionnel sera disponible pour l'enregistrement spécifique des plaintes sensibles. les plaintes EAS/HS feront l'objet de procédures spécifiques qui sont détaillées dans le le plan d'action VBG/EAS/HS et VCE annexé au CGES.

- ***Etape 2 : Tri et classification des plaintes***

Un tri est opéré à l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné, en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible) et la procédure d'examen adéquate.

Ainsi, ce tri permettra aux membres des différents comités de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain, l'intervention d'autres membres de l'équipe du Projet ou de certaines personnes ressources. De même, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UGP, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du Projet. Le (la) spécialiste en Développement social chargé des VBG, EAS/HS et VCE du Projet et les autres membres de l'UGP concernés seront régulièrement informés après cette phase de tri et de classification, afin de recueillir leurs avis et suggestions, et un accusé de réception sera envoyé au requérant.

Les plaintes et litiges non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance centrale. Quant aux plaintes sensibles telles que celles liées aux EAS/HS, ou à d'autres violations des droits humains, elles seront directement communiquées à l'UGP à travers le pools des sauvegardes qui seront chargés de leur traitement.

Pour les plaintes sensibles liées aux aspects fiduciaires, elles doivent être directement transmises à l'UGP qui assurera avec les personnes compétentes, les investigations nécessaires à leur traitement.

- ***Etape 3 : Vérification, retour au requérant et actions***

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant. Les comités doivent se réunir au moins une fois par semaine pour l'examen des plaintes qui leur sont soumises. Le Président de l'instance concernée prend les dispositions nécessaires pour diligenter des vérifications sur le terrain, ou impliquer des personnes ressources pour le règlement, si besoin est.

Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours ouvrables en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant, pour vérifier si la plainte est fondée ou non, et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de

saisir le niveau supérieur (communal ou régional). Dès réception, le comité saisi en deuxième instance dispose d'un délai de dix (10) ouvrables jours pour faire un retour au requérant. Si le requérant demeure insatisfait à cette étape, il peut saisir le niveau régional, qui dispose de quinze (15) jours ouvrables, ou l'UGP, qui doit lui faire un retour dans un délai maximum d'un mois.

Pour ce qui est des plaintes sensibles, elles nécessiteront parfois la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations ; ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UGP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le délai maximum de traitement de ces plaintes n'excède pas un mois à compter de leur date de réception.

Une fois que la plainte est traitée, le président du comité doit communiquer la décision au requérant ainsi qu'à l'accusé ou à l'entité incriminée et ce, dans les délais indiqués. Les termes de la réponse adressée à chaque requérant devront être adaptés à son niveau intellectuel, social et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur le choix de traitement ;
- les procédures qui s'en suivront ;
- le dialogue nécessaire pour plus d'éclaircissements ;
- les structures habilitées proposées pour les cas qui dépassent les compétences du niveau concerné.

Ainsi, à l'issue de l'examen, le requérant doit être invité par l'instance ayant reçu et traité la plainte, aux fins de lui communiquer la réponse à sa plainte

Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné. Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre.

Si la plainte n'est pas fondée, une décision de rejet doit être notifiée au plaignant, tout en précisant les motifs du rejet. Si les explications fournies sont acceptées par le plaignant, la plainte fait l'objet d'une clôture à ce niveau. Dans le cas contraire, le requérant peut saisir l'instance supérieure ou recourir à la voie judiciaire. Cependant, toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

Si la plainte n'est pas du ressort du Projet, le requérant doit être orientée vers les instances appropriées en fonction du sujet de la plainte ou du domaine de la plainte.

Par ailleurs, le traitement de certaines plaintes, notamment les plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées seront sollicitées. Le MGP du projet comprend des dispositions pour enregistrer de manière sûre et éthique, documenter les plaintes et traiter correctement les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel (EAS/HS). Les rapports de gestion des plaintes détailleront les cas d'incidents de VBG / EAS/HS au moyen de mécanismes de rapport spécifiques. Il s'agit concrètement de veiller à toujours préserver la

confidentialité des données collectées, ainsi que l'intégrité des plaignants et des auteurs de EAS/HS.

▪ ***Etape 4 : Suivi et évaluation/Reporting***

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour faciliter le suivi. Les plaintes de VBG/EAS/HS seront quant à elles enregistrées directement au sein de l'UGP dans un registre séparé, et seront traitées conformément aux mécanismes nationaux de gestion de ces cas, en l'occurrence les plateformes de lutte contre les VBG. Les plaintes sensibles seront enregistrées (physique et électronique) et codifiées différemment des autres plaintes.

Par ailleurs, des entretiens seront menés auprès des différentes parties prenantes pour recueillir leur avis sur le fonctionnement du mécanisme. La satisfaction du requérant par rapport au traitement qui a été fait de sa plainte doit être mesurée, afin d'apporter au besoin, les correctifs nécessaires pour la suite du Projet.

De même, une description des plaintes enregistrées selon leur typologie sera faite dans les rapports trimestriels, en même temps que des initiatives développées par le Projet pour procéder à la mise en conformité des activités concernées ou à la résolution des problèmes ayant causé ces plaintes, et partant, à la prévention de ce type de plaintes.

Un dossier individuel sera créé pour chaque requérant et comportera le formulaire de plainte, l'accusé de réception, le formulaire de clôture, les PV issus des sorties de vérification, les états de paiement (si le requérant a obtenu à terme une compensation financière), et toute pièce rentrant dans le cadre de la gestion de la plainte.

L'enregistrement de la plainte dans les registres et le remplissage des formulaires permettront de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de suivi conçue à cet effet. La base de suivi indiquera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques où les plaintes sont récurrentes, les solutions mises en oeuvre, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Le spécialiste en développement social de l'UGP centralisera toutes les informations et tous les documents relatifs aux plaintes pour le suivi. Il veillera au bon archivage de l'ensemble des plaintes formulées, traitées dans le cadre de la mise en oeuvre du projet.

De même, un rapport trimestriel sur l'état de traitement des plaintes sera produit par l'UGP et les entreprises et sera intégré au rapport contractuel du Projet. L'équipe sauvegardes E&S fera un suivi pour vérifier entre autres, les indicateurs suivants :

- le nombre de plaintes reçues (hommes/femmes) ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ou qui ont été résolues ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes présentées par des parties prenantes considérées vulnérables ;

- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont été référées à d'autres structures hors le MGP ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes sensibles enregistrées et traitées ;
- le nombre et le pourcentage des plaintes qui n'ont pas abouti à un accord.

- ***Etapes 5 : Clôture ou extinction de la plainte***

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (village, commune, régionale et UGP), le/les plaignant(s). Une copie du formulaire signée est remise au requérant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UGP pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

La clôture de la plainte doit intervenir au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre acceptable de la solution approuvée par le plaignant .

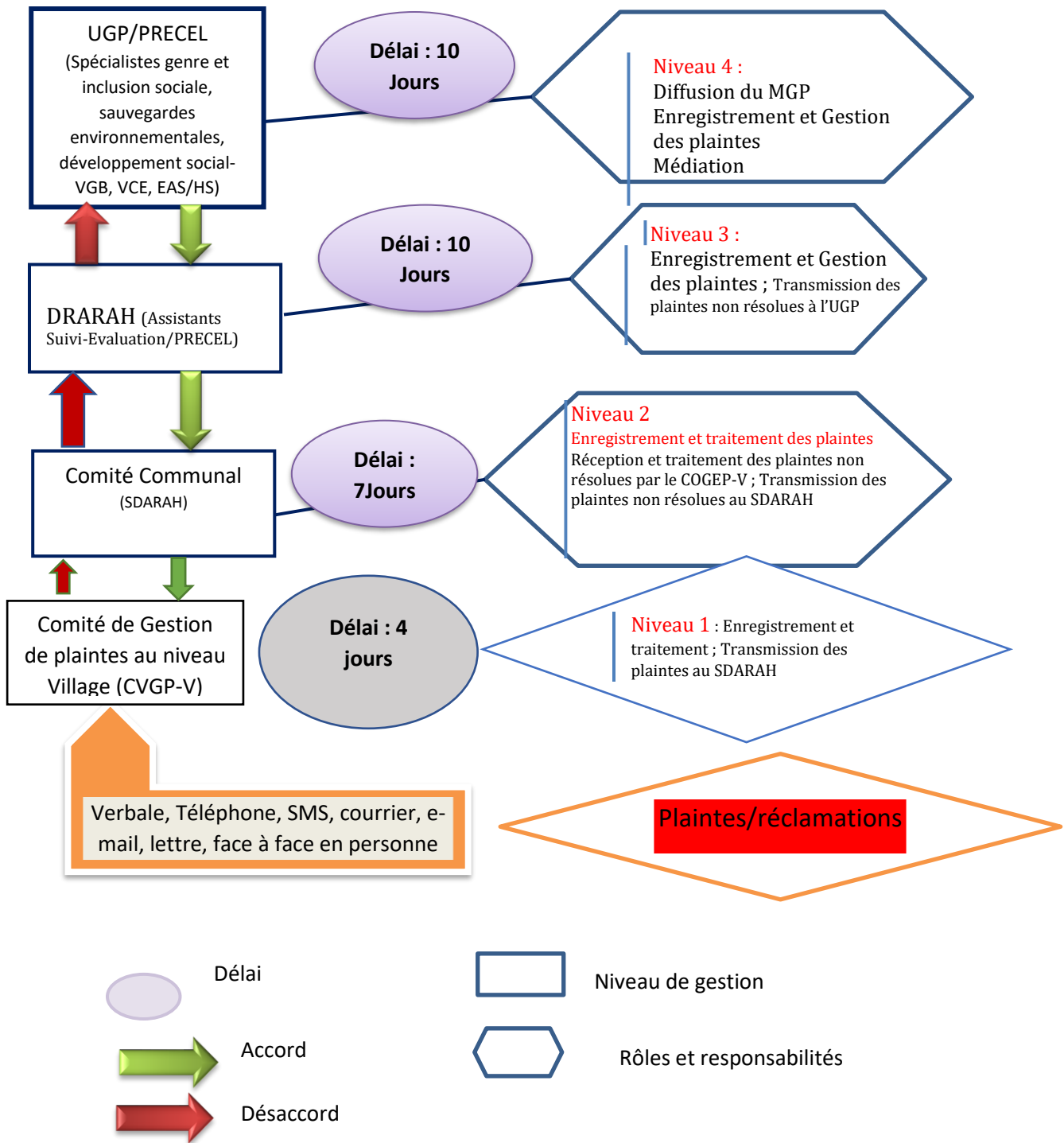
- ***Etape 6 : Archivage***

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UGP, pour le classement des plaintes. Toutes les pièces justificatives établies dans le processus de règlement seront consignées dans chaque dossier constitué au nom des plaignants.

Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

NB : Les plaintes sensibles notamment celles en rapport avec les questions d'EAS/HS, corruption, concussion, etc. seront directement transférées après le tri, au niveau central pour traitement et suivi.

Figure 1 : Logigramme de traitement des plaintes liées aux mesures de sauvegarde E&S



7.5 Recours judiciaire

Si toutes les tentatives de résolution d'une plainte à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes (à l'exception des plaintes relatives aux EAS/HS) à travers le mécanisme mis en place à cet effet, toutefois, les plaignants sont libres d'entamer la procédure judiciaire s'ils le souhaitent. Ainsi, les plaignants doivent être informés de leur liberté d'avoir recours à la justice, et des implications du recours à la voie judiciaire.

7.6 Gestion des plaintes sensibles

7.6.1. Mécanisme de prévention et de réponse aux cas de VBG/EAS/HS

- **Mesures de prévention et de réponse (code de bonne conduite, et plan d'action des entreprises)**

Afin d'apporter une réponse structurée et organisée, un certain nombre d'instruments seront produits pour servir de base juridique et de communication pour les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PRECEL. Il s'agit du Plan d'Action de prévention et de réponse des Exploitations et Abus Sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), du Code de bonne conduite, et des Plans d'Action Genre et inclusion sociale (ou des plans de gestion de l'afflux des travailleurs) des entreprises qui seront recrutées pour les travaux.

Une ébauche du plan d'action EAS/HS figure en annexe du CGES et pourra être développée par l'UGP. Ainsi, chaque entreprise recrutée pour les travaux devra élaborer et mettre en œuvre un plan d'action afin de prévenir, référer et appuyer la gestion des cas d'EAS/HS. Le plan d'action doit être soumis et validé par l'équipe du PRECEL.

7.6.2. Plaintes liées aux aspects fiduciaires, de gouvernance et de transparence

Un Comité éthique sera mis en place au niveau de l'UGP pour les plaintes liées à la corruption ou à d'autres plaintes sensibles similaires. Ce comité sera composé entre autres :

- des Spécialistes en sauvegardes E&S et genre du projet ;
- d'un représentant d'une ONG locale ou nationale spécialisé dans le domaine de la gouvernance ou de la transparence ;
- du contrôleur interne de l'UGP.

Les plaintes enregistrées au niveau des comités de gestion des plaintes doivent être directement transférées à ce comité pour traitement. Le Comité pourra recourir à l'intervention de personnes ressources externes au projet, pour la gestion adéquate des cas signalés. A l'instar des plaintes liées aux EAS/HS, la gestion des plaintes sensibles liées aux aspects fiduciaires, de gouvernance et de transparence doit se faire dans la confidentialité.

7.7 Diffusion du mécanisme

Les procédures prévues par le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) feront l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes du Projet. L'information portera notamment sur les points suivants : (i) Objectifs du MGP ; (ii) importance et avantages du MGP (iv) structures en charge du MGP ; (v) canaux et outils de saisine prévus par le MGP ; (v) délais de traitement des réclamations ; (vi) recours et voies d'appel prévus.

Les informations seront diffusées à tous les niveaux aux fins de permettre aux éventuels plaignants de bien connaître les procédures du MGP pour les utiliser en cas de besoin. Le numéro de téléphone, les adresses postales et courriel du Projet seront rendus publics..

La diffusion de l'information s'étendra aux zones d'intervention du projet et à ses bénéficiaires finaux (populations, organisations communautaires, projets de développement, société civile, autorités administratives déconcentrées, collectivités territoriales, etc.). Les séances de diffusion seront combinées à la diffusion du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Le Projet expliquera clairement la procédure de mise en œuvre du MGP. Les canaux de communication (médias, relais communautaires, cadres locaux de gestion des conflits, etc.) disponibles et adaptés au contexte de la COVID-19 seront utilisés pour passer le message en tenant compte des restrictions en termes de rassemblement et de distanciation sociale. Des supports de communications seront produits pour diffuser l'information en tenant compte des niveaux de formation et d'éducation des parties prenantes ciblées pour faciliter la perception de l'information quel que soit le niveau de la cible.

Les supports seront dans un lieu accessible sous une forme et dans une langue qui soit accessibles au public. La mise à disposition des informations au public utilisera notamment le canal des radios communautaires et la presse locale. Par ailleurs, l'information sera affichée dans les communes concernées de sorte que toute personne puisse la consulter.

Sous ce rapport, les séances d'animations radios communautaires et télévisions seront privilégiées et régulièrement tenues pour informer les communautés et autres parties prenantes concernées. Le Projet utilisera aussi des plaquettes de présentation et des affichages.

Ainsi, une campagne de communication pour informer les bénéficiaires du projet ainsi que le personnel de mise en œuvre terrain du mécanisme de gestion de plaintes sera organisée et financée par le projet.

De même, les présidents des différents comités ou leurs représentants communiqueront à chaque occasion opportune, l'existence du mécanisme de gestion de plaintes et encourageront les populations riveraines, notamment les personnes affectées par la mise en œuvre du projet, à y recourir.

VIII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre du projet. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes en Développement social et Genre de l'UGP, qui seront assistés des Spécialistes en sauvegarde environnementale et en suivi-évaluation du Projet.

Des approches participatives de suivi et d'évaluation seront intégrées autant que possible pour recueillir des informations auprès des parties prenantes autour des thèmes suivants : 1) comment elles ont été informées sur le projet et si cela est suffisant ; 2) ; Si les activités et les objectifs du projet sont conformes à leurs attentes 3) Si elles ont reçu des informations sur le MGP (y compris la voie pour les plaintes sensibles), et si elles font confiance au MGP pour résoudre les éventuelles plaintes. Des stratégies seront élaborées avec les comités de gestion des plaintes sur la façon d'utiliser des méthodes participatives pour évaluer le rendement du PMPP.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications traitant du projet dans les médias ;
- nombre de plaintes reçues ;
- nombre de plaintes traitées à la satisfaction des plaignants.es ;
- nombre de campagnes de sensibilisation organisées ;
- délai moyen de traitement des plaintes ;
- nombre de séances de diffusion du MGP ;
- nombre de séances de formation organisées ;
- adéquation du budget alloué au niveau d'exécution des activités prévues ;
- nombre de personnes formées ; et
- nombre de personnes informées du mécanisme de gestion des plaintes relatives aux EAS/HS.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés au cours du projet en fonction de stratégies de gestion adaptative et d'amélioration du rendement. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes, incluant les plaintes EAS/HS sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

Par ailleurs, le PRECEL pourrait recourir à l'accompagnement d'une ONG/Cabinet pour la mise en œuvre du Présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), dans ses différentes zones d'intervention.

CONCLUSION

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communication.

Ainsi, le PMPP s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du PRECEL. En effet, dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le PRECEL étant préparé dans un contexte national marqué par les défis sécuritaires, les activités de communication doivent par conséquent, être développées en prenant rigoureusement en compte les risques y relatifs, et les mesures appropriées pour préserver les populations et les travailleurs du Projet. De même, toutes les activités de mobilisation doivent tenir compte des mesures barrières contre la COVID 19.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale (2018), *Cadre Environnemental et Social*, BIRD/BM, Washington, 121 p.
- Catholic Relief Services, (2021), *Guide du mécanisme de feedback, de plaintes et de réponses*, 78p ;
- Comité permanent interorganisations (2015), *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*
- *FAO, préparation et analyse des avant-projets d'investissement*
- Inter Press Service (2009), *Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes*, Johannesburg, 80 p.
- Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel, Phase 2 (2021), *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes*, MRAH, Ouagadougou, 78 p.
- Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine, Plan d'Engagement des Parties Prenantes, MINASS, Abidjan, 68 p.
- UNFPA, *Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*.
-

ANNEXES

BURKINA FASO



Unité-Progress-Justice

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL)

P178598

FINANCEMENT IDA



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Février 2023

SOMMAIRE

ANNEXE 1: ORIENTATIONS POUR LA CONDUITE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES EN SITUATION DE CRISE COVID 19	88
ANNEXE 2 : MODELE D'ACCUSE DE RECEPTION DE PLAINTE.....	89
ANNEXE 3: FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES.....	90
ANNEXE 4: FORMULAIRE DE CLÔTURE DES PLAINTES.....	92
ANNEXE 5: GRILLE DE SUIVI DES PLAINTES.....	93
ANNEXE 6: BASE DE DONNEES DES PLAINTES (EXCEL) SDS/SSE.....	94
ANNEXE 7: SYNTHSE DES RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES ...	95
ANNEXE 8: SYNTHSE DES COMPTE RENDUS DE L'ATELIER DE CONSULTATION PAR REGION DANS LE CADRE L'ELABORATION DU PEES, PGMO ET PMPP DU PRECEL.....	101
ANNEXE 9: PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INDIVIDUELLES ET LISTES DE PRESENCE DANS LE CADRE L'ELABORATION DU PEES, PGMO ET PMPP DU PRECEL	127
ANNEXE 10: MODELE DE STRATEGIE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES A DEVELOPPER POUR CHAQUE ACTIVITE A MENER.....	204
ANNEXE 11: STATISTIQUES DES CONSULTATIONS.....	205

ANNEXE 1: ORIENTATIONS POUR LA CONDUITE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES EN SITUATION DE CRISE COVID 19

- Identifier et examiner les activités prévues dans le cadre du projet nécessitant l'engagement des parties prenantes et des consultations publiques.
- Évaluer le niveau d'engagement direct proposé avec les parties prenantes, y compris le lieu et la taille des rassemblements proposés, la fréquence d'engagement, les catégories de parties prenantes (internationales, nationales, locales), etc.
- Évaluer le niveau de risque de transmission du virus pour ces engagements et la manière dont les restrictions en vigueur dans le pays / la zone du projet affecterait ces engagements.
- Identifier les activités du projet pour lesquelles la consultation/engagement est essentiel et ne peut être reporté sans avoir un impact significatif sur le calendrier du projet. Par exemple, la sélection des options de réinstallation par les personnes affectées pendant la mise en œuvre du projet. En fonction de l'activité spécifique, envisager des moyens viables pour obtenir la contribution nécessaire des parties prenantes ;
- Évaluer le niveau de pénétration des TIC parmi les principaux groupes de parties prenantes, afin d'identifier le type de canaux de communication qui peuvent être utilisés efficacement dans le contexte du projet.

Sur la base de ce qui précède, voici quelques éléments à prendre en compte lors de la sélection des canaux de communication, à la lumière de la situation actuelle de COVID-19 :

- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires ;
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées, mener des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion ;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plateformes en ligne et des groupes de discussion spécialisés adaptés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes ;
- - Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes, et leur permettre de faire part de leurs réactions et suggestions ;
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes affectées ou les bénéficiaires d'un projet est nécessaire, comme ce serait le cas pour la préparation et la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation et les actions de sensibilisation, identifier les canaux de communication directe avec chaque foyer affecté par une combinaison spécifique de messages électroniques, de courrier, de plateformes en ligne, de lignes téléphoniques dédiées avec des opérateurs bien informés ;
- Chacun des canaux d'engagement proposés doit clairement préciser comment les parties prenantes peuvent fournir des informations en retour et des suggestions.

ANNEXE 2 : MODELE D'ACCUSE DE RECEPTION DE PLAINTE

Comité local de gestion des plaintes

Localité de....., le :.....

Monsieur/Madame.....

Réf de la plainte :.....

Nous accusons réception de votre plainte ci-dessus référencée, reçue le.....par
.....et relative à.....

L'étude de votre dossier a été confiée au comité en charge des plaintes et nous vous contacterons au besoin pour des informations complémentaires. Au regard de la nature de votre plainte, nous vous tiendrons informé de la décision du comité, dans un délai de **XXXXX**, à compter de la date de réception de votre plainte.

Le résultat de l'examen de votre plainte donnera lieu à une proposition de résolution qui vous sera présentée pour validation.

Si la proposition de résolution vous satisfait, votre plainte sera alors clôturée. Si la proposition de résolution ne vous satisfait pas, d'autres niveaux de recours vous seront proposés.

Nous voudrions vous rassurer que nous mettrons tout en œuvre pour que votre plainte soit examinée avec diligence et en toute équité.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le comité local,

Le Président/Secrétaire

ANNEXE 3: FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Date : Dossier N°.....

Région : Commune..... Village/Quartier.....

1. Informations sur le requérant

Nom et prénom (s) :

Réf document d'identification.....

Age : Sexe..... Statut matrimonial :.....

Profession : N° Téléphone :

Village/Quartier de résidence :

Village/Quartier concerné par la plainte:

2. Description de la plainte :

Cours résumé de la plainte :

.....

3. Catégorie de la plainte :

Type 1 : demande d'informations ou doléances

Type 2 : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du Projet

Type 3 : Plaintes liées aux travaux et prestations

Type 4 : Plaintes sensibles

4. Moyen de communication privilégié

Par courrier

Par téléphone

Par courriel

Autre (à préciser)

5. Solutions préconisées par le requérant :

.....

Nom et prénom (s) de la personne ayant reçu la plainte :

.....

A, le.....

(Signature du point focal)

Signature du requérant

Plainte transmise le..... à.....

Signature de la personne à qui la plainte a été transférée

ANNEXE 4: FORMULAIRE DE CLÔTURE DES PLAINTES

Date : Dossier N°

Région : Commune..... Village/Quartier.....

1. Informations sur le requérant

Nom et prénom (s) :

Réf document d'identification.....

Age : Sexe..... Statut matrimonial :

Profession : N° Téléphone :

Village/Quartier de résidence :

Village/Quartier concerné par la plainte:

2. Nature de la plainte :

.....
.....
.....

3. Solutions proposées

4. Documents de traitement de la plainte

-
-
-
-

5. Raisons de clôture de la réclamation ou de la plainte

Consensus trouvé, requérant satisfait par la solution proposée

Consensus non atteint, engagement d'une procédure judiciaire par le requérant

A, le.....

Signature du requérant

Signature du Président du comité

ANNEXE 5: GRILLE DE SUIVI DES PLAINTES

Période :

Catégorie s de plaintes	Nombre de plaintes reçues	Proportion de plaintes parvenues par la voie orale	Proportion de plaintes parvenues par voie écrite	Proportion de plaintes parvenues par le numéro vert	Proportion de plaintes résolues dès le 1er niveau	Proportion de plaintes résolues au 2ème niveau	Proportion de plaintes soumises à la voie judiciaire	Proportion de plaintes non résolues	Proportion de plaintes non fondées	Proportion de plaintes résolues dans les délai (1 mois maximum)	Proportion de plaintes émanant des femmes

ANNEXE 6: BASE DE DONNEES DES PLAINTES (EXCEL) SDS/SSE

N° de plainte	Nom/Prénom du : de la requérant (e)	CNIB	Sexe	Contact	Commune/Village concernés	Date de dépôt	Date de réception	Description de la plainte	Date de réception Projet	Date de remise accusé de réception	Action prévue (vérification, écoute)	Solution proposée	Personne / service à impliquer	Plainte résolue ou non	Date de clôture Plainte

ANNEXE 7: SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES

❖ Autorités administratives et responsables des services techniques déconcentrés

- Réaliser des évaluations environnementales et sociales avant la mise en œuvre des sous-projets pour minimiser les impacts négatifs ;
- Travailler à restaurer les moyens de subsistance des populations qui seront affectées par le projet ;
- Impliquer les Commissions foncières villageoises (CFV) et les Commissions de Conciliation Foncière villageoise (CCFV) dans les procédures d'acquisition foncière en impliquant le projet (PRO-ARIDES) qui accompagne certains Services fonciers ruraux en équipements et en renforcement de capacités ;
- Impliquer les Comités de Gestion des Plaintes au niveau des villages, pilotés par le Vice-Président de la CRA ;
- Respecter les textes réglementaires en matière d'expropriation foncière en vigueur pour minimiser les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs à l'endroit des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- Réaliser des études techniques avec l'appui des services compétents pour la réalisation des infrastructures ;
- Prendre en compte le génie civil et travailler en synergie avec les structures techniques et formaliser le suivi technique des réalisations
- Renforcer la capacité des bénéficiaires avec l'appui techniques des services déconcentrés pour faciliter le mécanisme de gestion de la commercialisation.
- Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES ;
- Sécuriser les infrastructures d'élevage existantes et à réaliser ;
- Identifier un point focal pour le suivi des réalisations ;
- Impliquer tous les acteurs tout au long du processus,
- Mettre en place un comité de présélection des projets (au niveau provincial avec l'appui de la CRA) ;
- Réaliser suffisamment des infrastructures de transformation des produits dérivés et de qualité ;
- Réhabiliter et renforcer les capacités des infrastructures existantes (mini-laiteries, abattoirs, miellerie, marchés à bétail, etc.) ;
- Alléger les mécanismes de sélection des bénéficiaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes ;
- Impliquer les leaders coutumiers dans la mobilisation foncière et la gestion des plaintes ;
- Sécuriser les zones pastorales ;
- Prendre en compte le contexte sécuritaire dans le déploiement du projet ;
- Impliquer les services techniques pour faciliter le mécanisme de gestion de la commercialisation ;
- Appuyer à une meilleure organisation de la commercialisation et la chaîne de valeur de l'élevage :
- Encourager l'organisation des acteurs en coopératives ;
- Sensibiliser les éleveurs sur l'utilisation de produits vétérinaires prohibés
- Sensibiliser et impliquer toutes des structures chargées de la résolution de la problématique des VBG tout au long du processus de la mise en œuvre du projet ;
- Multiplier les sessions de sensibilisation sur la loi relative à l'usage des pesticides et herbicides ;
- Délocaliser les magasins et les distributeurs des produits homologués au niveau communal voire au niveau village pour en faciliter l'accès ;

- Renforcer les capacités de tous les acteurs (services vétérinaires, producteurs, transformateurs et commerçants) ;
- Capitaliser l'expérience du PADEL-B en vue de corriger les insuffisances et renforcer les acquis par une bonification des points forts dans le PRECEL ;
- Impliquer tous les services techniques déconcentrés et partager régulièrement l'information sur le projet avec les différents acteurs ;
- Renforcer la collaboration entre services techniques déconcentrés et aussi avec les autres secteurs du développement rural ;
- Prendre en compte les femmes en tant que parties prenantes dans la coordination et le suivi des activités du projet ;
- Opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Assouplir les conditions d'accès aux financements en vue de prendre en compte les couches défavorisées et les personnes vivant avec un handicap ;
- Réaliser une étude sur la situation sécuritaire et définir des mesures de bonne insertion du projet ;
- Financer les cadres de concertation techniques provinciaux et régionaux ;
- Restaurer les moyens de subsistance des personnes qui seront impactées par le projet ;
- Intégrer le volet sécuritaire dans les activités du projet en associant les forces et de défense et de sécurité ;
- Lutter efficacement contre les importations illégales des produits animaux (volaille) impropre à la consommation ;
- Bien gérer le processus de recensement et de dédommagement des potentiels PAP ;
- Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG, EAS/HS et VCE afin de réduire efficacement les cas ;
- Renforcer la sensibilisation sur les VBG, EAS/HS et VCE ;
- Assurer une gestion transparente du processus de financement
- Appuyer individuellement les femmes PDI à travers le renforcement de la caution solidaire des Associations et ONG locales
- Elaborer des protocoles de collaboration avec chaque service technique partenaire
- Assurer une bonne communication avec l'administration

❖ Secteur privé (, Institutions Financières Partenaires, l'Ordre des vétérinaires du Burkina Faso, les Cabinets Vétérinaires Privés, Interprofessions : lait, bétail et viande, miel, volaille)

- Impliquer les propriétaires fonciers, des chefs coutumiers et des responsables des communes dans la mobilisation et la sécurisation foncière ;
- Travailler à la sécurisation des espaces consacrés à l'élevage ;
- Suivi des activités du projet sur le terrain ;
- Construire de nouvelles infrastructures et réhabiliter celles existantes ;
- Formaliser un partenariat entre le secteur privé et le PRECEL
- Renforcer les capacités techniques des acteurs des interprofessions ;
- Assouplir les conditions de financement des sociétés coopératives ;
- Etablir un partenariat franc avec les cliniques et cabinets vétérinaires dans les régions ;
- Soutenir les cliniques et cabinets vétérinaires pour les sensibilisations et l'organisation de journées portes ouvertes ;
- Allouer des ressources suffisantes aux collectives de soins vétérinaire pour une synergie d'action de lutte contre les maladies animales au profit des bénéficiaires du projet ;
- Clarifier les conditions d'accès aux subventions et financements du projet ;
- Prévoir des mesures sociales dans le traitement des dossiers de demande de financement ;

- Equiper les travailleurs d'interprofession du domaine de l'élevage et les encourager pour la promotion des produits ;
- Organiser des séances de renforcement des capacités au profit des acteurs d'interprofessions ;
- Favoriser l'accès aux crédits auprès des institutions financières dans les régions ;
- Mettre en place des comités de suivi indépendant dans la gestion financière du projet ;
- Réduire ou atténuer les charges fiscales qui entravent la création et la croissance des emplois ;
- Subventionner des stages et formations pour les apprenants intervenants dans les interprofessions ;
- Alléger les garanties ;
- Assouplir le cadre règlementaire qui encadre le travail de vétérinaire ;
- Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ;
- Sécuriser les zones pastorales et les équiper davantage
- Sensibiliser les jeunes à utiliser les prêts à bon escient ;
- Aider à l'amélioration et à la commercialisation de produits à travers des formations sur les chaîne de valeur ;
- Consulter et impliquer les bénéficiaires dans l'identification des besoins ;
- Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de haies-vives ;
- Opter pour les espèces végétales à double objectifs ;
- Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage.

❖ *Autorités coutumières et personnes ressources (Autorités traditionnelles, Fédération des Eglises et Missions, Evangéliques, communauté Musulmane/zone de Bobo Dioulasso)*

- Impliquer les mairies et les chefferies coutumières dans les procédures d'acquisition foncière
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des services fonciers ruraux (SFR) des mairies ;
- Favoriser l'auto emploi des jeunes pour contribuer à la baisse du chômage ;
- Impliquer les leaders religieux et coutumiers dans la mise en œuvre du projet PRECEL ;
- Opérationnaliser les mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place sans ignorer les mécanismes locaux de gestion des litiges ;
- Partager régulièrement les informations sur toutes les étapes du futur projet ;
- Faire intervenir le projet dans toutes les communes dans la mesure du possible en fonction de la situation sécuritaire ;
- Créer un cadre de concertation entre acteurs locaux du projet ;
- Impliquer les détenteurs de droits fonciers dans les cadres de concertation sur le projet ;
- Gérer en amont toute situation susceptible de conduire à un conflit ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des comités villageois de gestion des plaintes et conseils villageois de développement ;
- Prévoir des mesures d'accompagnements pour les PAP ;
- Aménager dans chaque village des zones agricoles et des zones pastorales séparées afin d'éviter les conflits agriculteur/éleveurs.

❖ *Femmes*

- Développer des mesures spécifiques d'accès aux crédits et aux autres bénéfices du projet pour les femmes et les jeunes filles ;

- Alléger les lourdeurs administratives à l'endroit des femmes et des jeunes filles pour une meilleure inclusion ;
- Revoir les procédures pour la garantie (terre) ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des organisations de productrices ;
- Installer des forages et créer des points d'eau supplémentaires ;
- Créer des zones de pâtures ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des bénéficiaires et leur doter de Kits pour le démarrage des activités ;
- Dégager et matérialiser les pistes de bétail et mener des sensibilisations à l'endroit des agriculteurs et des éleveurs ;
- Sensibiliser la population et impliquer des structures intervenant dans le domaine des VBG ;
- Sensibiliser les hommes sur l'égalité des sexes ;
- Impliquer les femmes dans la prise de décisions concernant le projet et sa mise en œuvre ;
- Réaliser une étude approfondie sur la rentabilité des activités des femmes en tant que actrices économiques dans le domaine de l'élevage ;
- Renforcer les capacités des femmes dans le cadre du projet en matière d'élevage (production, transformation, commercialisation, soins, alimentation, aviculture, embouche) ;
- Organiser des voyages d'études et de partage d'expérience pour les bénéficiaires en général et les femmes en particulier ;
- Organiser des rencontres périodiques avec les différentes parties prenantes ;
- Observer la transparence dans le ciblage des bénéficiaires ;
- Construire des forages pastoraux et des unités de transformation au profit des femmes.

❖ Jeunes

- Faciliter l'accès des jeunes aux systèmes de crédits ;
- Mise en place d'un mécanisme d'écoulement des produits ;
- Créer des zones de pâtures ;
- Renforcer les capacités et mettre à la disposition des jeunes bénéficiaires des Kits pour le démarrage des activités ;
- Sensibiliser les jeunes sur les MST, le VIH et les VBG ;
- Impliquer toutes les parties prenantes durant tout le processus ;
- Partager l'information sur le projet avec les jeunes ;
- Former, sensibiliser et prendre en compte les jeunes déscolarisés dans le projet ;
- Etablir des contrats d'engagements stricts avec les jeunes ;
- Impliquer les jeunes dans le mécanisme de gestion des plaintes et leurs donner une formation sur le plan opérationnel du mécanisme ;
- Favoriser un bon suivi du projet en impliquant les jeunes ;
- Réaliser des échanges avec toutes les parties prenantes avant le démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet ;
- Renforcer la communication avec tous les acteurs impliqués ;
- Mettre en place un plan de communication du projet dans les régions ;
- Faciliter l'accès au crédit auprès des institutions de financement ;
- Appuyer à une meilleure organisation des jeunes ;
- Bien négocier avec les propriétaires terriens avant l'implantation de toute infrastructure ;
- Observer la transparence dans les critères d'identification des bénéficiaires pour éviter les suspicions et les détournements ;

- Consulter et impliquer les Associations de jeunes dans le l'identification des besoins et des activités ;
- Impliquer les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ;
- Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les domaines spécifiques du sous-secteur de l'élevage ;
- Alléger les conditions d'accès aux crédits.

❖ **PDI, Personnes vivant avec un handicap**

- Impliquer les PDI et les personnes vivant avec un handicap dans la prise de décisions au niveau local ;
- Prendre en compte les PDI et les personnes vivant avec un handicap dans le financement des activités du projet ;
- Encourager une organisation des PDI en association ou en groupement ;
- Soutenir les PDI à avoir accès aux moyens de production en matière d'élevage ;
- Alléger les conditions d'accès des PDI et personnes vivant avec un handicap aux financements des sous- projets ;
- Renforcer les capacités des PDI et des personnes vivant avec un handicap dans le domaine du sous-secteur de l'élevage ;
- Favoriser l'accès des PDI aux informations sur le projet ;
- Impliquer l'action sociale et les organisations humanitaires dans le projet ;
- Travailler à renforcer la cohésion sociale entre PDI et familles d'accueils ;
- Développer des mesures spécifiques et inclusives pour permettre aux PDI et aux personnes en situation de handicap de bénéficier des avantages du projet ;
- Identification des éleveurs modèles pour l'accompagnement des personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI et PVH) ;
- Impliquer les autorités coutumières pour une meilleure prise en compte des PDI dans l'accès au foncier surtout dans le Ziro et dans la Sissili ;
- Créer des zones de pâtures pour un meilleur épanouissement des acteurs de l'élevage dans la zone ;
- Créer des puits et des forages pastoraux et des boullis surtout dans les zones dédiées à l'élevage pour éviter la concurrence et la pression sur les points d'eau en période sèche ;
- Renforcer les capacités et mettre à la disposition des personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI, PVH) des Kits pour le démarrage des activités ;
- Appuyer les PDIs et les personnes vulnérables à créer des AGR (les doter avec un ratio de 1 cop et deux à 10 poules) et en formation ;
- Sensibiliser les populations sur les VBG ;
- Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ;
- Bien étudier à réalisation des infrastructures d'élevage (pas trop éloignées des points d'eau) ;
- Disponibiliser les vaccins et aliments pour bétail ;
- Former les éleveurs à la fabrication des aliments pour bétail.

❖ **ONG et associations, Organisation de producteurs**

- Impliquer les projets et les ONGs dans la sélection de projet des microprojets ;
- Sécuriser les sites dédiés à l'élevage ;
- Alléger les lourdeurs administratives dans le processus de résolution des conflits ;

- Alléger les garanties pour l'octroi des crédits ;
- Renforcer des capacités des acteurs new florales (miel) sur la production de la propolis, du pollen, de la gelée Royale et la production des Reines
- Renforcer les capacités des acteurs sur les chaînes des valeurs ;
- Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES ;
- Sensibiliser les éleveurs et agriculteurs sur l'utilisation des pesticides ;
- Accompagner les femmes déplacées avec des formations en production et transformation ;
- Accompagner les bénéficiaires avec les aliments et les premiers soins ;
- Implication des ONG / associations à toutes les étapes du projet ;
- Communiquer avec les différents acteurs pour une bonne compréhension du projet ;
- Etablir clairement les conditions d'accès aux financements ou aux subventions ;
- Permettre un accès des petits producteurs aux bénéfices du projet
- S'imprégner des insuffisances du PADEL-B pour éviter une reproduction des mêmes lacunes
- Eviter les discriminations entre petits et grands producteurs par la définition de critères permettant à chaque groupe d'acteurs d'avoir un appui du projet
- Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ;
- Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de la haie-vive ;
- Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage ;
- Aider à la prise en charge médicale en cas de coups et blessures et renforcer les capacités opérationnelles des agents et l'action sociale ;
- Mettre en place un numéro vert afin de pouvoir toucher directement l'unité de coordination nationale du projet ;
- Appuyer la Chambre Régionale d'Agriculture à la construction d'une maison des paysans, d'un siège et des boutiques d'expositions de produits ;
- Appui en moyens financiers et matériels (motopompe, grillages de clôture et semences) pour l'activité de maraîchage ;
- Associer les OSC de jeunes dans la mise en œuvre en tant que partenaire des services techniques ;
- Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE afin de réduire efficacement les cas ;
- Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE.

**ANNEXE 8: SYNTHSE DES COMPTE RENDUS DE L'ATELIER DE
CONSULTATION PAR REGION DANS LE CADRE L'ELABORATION DU PEES,
PGMO ET PMPP DU PRECEL**

Synthèse des consultations de la région des Hauts Bassins

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
	<p>Services administratifs (Gouvernorats, Hauts Commissariats, Délégations spéciales)</p> <p>services techniques déconcentrés en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement, - l'agriculture, - ressources animales et halieutiques, - l'économie, - genre et de l'action humanitaire, - Commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Forces et faiblesses des mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte mobilisation des acteurs et bonne appréciation du projet - Existence de ressources humaines expérimentées en matière de gestion de projets similaires tels le PADEL-B et le PRAPS-BF - Existence de plusieurs infrastructures pastorales - Vaste zone et d'environnement favorables à l'élevage - Existence de ressources humaines expérimentées en matière d'action humanitaire, de promotion du genre et de réinstallation des populations - Engagement et investissement personnel des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des évaluations environnementales spécifiques (prescriptions environnementales, NIES, EIES) - Réalisation d'un audit environnemental et social du PADEL-B - Réalisation des évaluations sociales préalables - Précarité de la situation sécuritaire - Réticence de certains hommes (maris) à la participation des femmes aux projets - Respect du Quota genre - Mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) qui seront élaborés - Participation des parties prenantes - Cohésion sociale et opérationnalisation des mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place - Prise en compte des couches défavorisées et 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les évaluations environnementales spécifiques au préalable avant tout investissement - Capitaliser l'expérience du PADEL-B en vue de corriger les insuffisances et renforcer les acquis par une bonification des points forts dans le PRECEL - Réaliser des évaluations sociales préalables dans les zones d'investissement - Mettre en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) qui seront élaborés - Impliquer tous les services techniques déconcentrés et partager régulièrement l'information sur le projet avec les différents acteurs - Renforcer la collaboration entre services techniques déconcentrés et aussi avec les autres secteurs du développement rural - Prendre en compte les femmes en tant que parties prenantes dans la coordination et le suivi des activités du projet - Favoriser un climat de cohésion sociale et rendre opérationnel les mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place - Assouplir les conditions d'accès aux financements en vue de prendre en compte les couches défavorisées et les personnes vivant avec un handicap - Recruter un consultant ou un bureau d'étude pour le suivi évaluation des différents travaux du projet sur le terrain

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
			<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un mécanisme de gestion des VBG - Existence de textes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> - personnes vivant avec un handicap - Sécurisation foncière des investissements du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une sécurisation foncière des investissements du projet - Réaliser une étude sur la situation sécuritaire et définir des mesures de bonne insertion du projet - Créer des antennes au niveau régional pour une meilleure mise en œuvre du PRECEL
	<p>Secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vétérinaires Privés : Collectif des Cabinets Vétérinaires Privés (COCAVET /Houet) - Interprofessionnels : lait, - Interprofessionnels bétail et viande - IP volaille 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Le renforcement des acteurs interprofessions et vétérinaires - Conditions d'accès aux financements - Gestion des déchets biomédicaux des soins vétérinaires - Système de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'acteurs identifiés œuvrant dans le domaine d'interprofession - Existence de l'expertise locale en matière de production dans le domaine d'interprofession de l'élevage - Existence d'institutions financières partenaires dans la localité au profit des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux financements des projets - Rigueur des conditions d'accès aux subventions et financements du projet - Crainte d'une absence de mesures sociales dans le traitement des dossiers de financement - Acquisition des équipements et promotion des produits - Non prise en compte des acteurs d'interprofessions dans le cadre du renforcement des capacités - Contexte sécuritaire et sanitaire - Garanties financières et lourdeurs des procédures administratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Assouplir les conditions de financement des sociétés coopératives - Etablir un partenariat franc avec les cliniques et cabinets vétérinaires de la région - Soutenir les cliniques et cabinets vétérinaires pour les sensibilisations et l'organisation de journées portes ouvertes - Allouer des ressources suffisantes aux collectives de soins vétérinaire pour une synergie d'action de lutte contre les maladies animales au profit du projet - Clarté des conditions d'accès aux subventions et financements du projet - Prévoir des mesures sociales dans le traitement des dossiers de demande de financement - Equiper les travailleurs d'interprofession du domaine de l'élevage et les encourager par la promotion des produits - Organiser des séances de renforcement des capacités au profit des acteurs d'interprofessions - Favoriser l'accès aux crédits auprès des institutions financières de la région - Mettre en place des comités de suivi indépendant dans la gestion financière du projet - Réduire ou atténuer les charges fiscales qui entravent la création et la croissance des emplois - Subventionner des stages et formations pour les apprenants

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
					<ul style="list-style-type: none"> - intervenants dans les interprofessions - Allègement des garanties
	<p>Autorités coutumières et personnes ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) - La communauté Musulmane/ zone de Bobo Dioulasso - Autorités traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités d'auto emploi des jeunes - Forte mobilisation des acteurs et bonne appréciation du projet - Existence de ressources humaines expérimentées en matière d'action humanitaire - Existence d'un mécanisme de gestion des VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage des jeunes - Implication des leaders religieux et coutumiers - Opérationnalisation des mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place - Partage de l'information - Choix des zones d'intervention du projet - Risque de conflits entre acteurs du projet et entre éleveurs agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'auto emploi des jeunes pour contribuer à la baisse du chômage - Impliquer les leaders religieux et coutumiers dans la mise en œuvre du projet PRECEL - Opérationnaliser les mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place sans ignorer les mécanismes locaux de gestion des litiges - Partager régulièrement les informations sur toutes les étapes du futur projet - Faire intervenir le projet dans toutes les communes de la région dans la mesure du possible en fonction de la situation sécuritaire - Créer un cadre de concertation entre acteurs locaux du projet - Impliquer les détenteurs de droits fonciers dans les cadres de concertation sur le projet - Gérer en amont toute situation susceptible de conduire à un conflit - Création de cadre de concertation
	<p>Femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive du projet par les femmes - Expérience antérieures dans des projets similaires tels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des femmes - Réticences des hommes à la participation des femmes aux projets - Difficultés d'accès des femmes aux financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les femmes dans la prise de décisions concernant le projet et sa mise en œuvre - Réaliser une étude approfondie sur la rentabilité des activités des femmes en tant que actrices économiques dans le domaine de l'élevage

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Activités pratiquées par les femmes et rentabilités économiques dans le sous-secteur de l'élevage - Financement des micro-projets 	<ul style="list-style-type: none"> - le PRAPS-BF et PADEL-B - Motivation des femmes pour l'élevage - Existence d'organisations féminines dynamiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Alléger les conditions d'accès aux ressources techniques et financières dans le cadre du projet - Renforcer les capacités des femmes dans le cadre du projet - Octroyer des subventions et micro-crédits aux femmes - Organiser des voyages d'études et de partage d'expérience pour les bénéficiaires en général et les femmes en particulier - Organiser des rencontres mensuelles avec les différentes parties prenantes
	Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation des jeunes pour le projet - Disponibilité et volonté à participer aux activités du projet - Existence de cadres traditionnel et administratif de gestion des conflits - Expériences antérieures de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de formation des jeunes dans le domaine du sous-secteur de l'élevage - Besoin d'encadrement pendant la mise en œuvre des sous-projets qui seront retenus - Problème de financement des activités des jeunes dans le sous-secteur de l'élevage - Risque de récupération du 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager l'information sur le projet avec les jeunes - Former, sensibiliser et prendre en compte les jeunes déscolarisés dans le projet - Etablir des contrats d'engagements stricts avec les jeunes - Impliquer les jeunes dans le mécanisme de gestion des plaintes et leurs donner une formation sur le plan opérationnel du mécanisme - Favoriser un bon suivi du projet en impliquant les jeunes - Réaliser des échanges avec toutes les parties prenantes avant le démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Opportunités offertes par le projet aux jeunes - Difficultés et contraintes des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - avec d'autres projets 	<ul style="list-style-type: none"> - projet par des acteurs politiques - Transparence dans les activités de gestion du projet - Risques de manque de moyens financiers, de compétences, d'expériences et d'orientation des jeunes - Difficultés d'accès des jeunes à la terre et aux crédits - Risque de prolifération des maladies telles que le VIH et les IST - Risque de conflits entre acteurs du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication avec tous les acteurs impliqués - Mettre en place un plan de communication du projet dans la région - Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les domaines spécifiques du sous-secteur de l'élevage
	<p>PDI, Personnes vivant avec un handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et objectifs du projet - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités d'activités - Connaissance et intérêt pour l'élevage - Existence de zones de pâturages - Pluviométrie - Ressources en eau comme le barrage de Samandeni - Importance de la demande en matière de produits de l'élevage - Services techniques déconcentrés en charge de l'élevage - Bonne insertion sociale des PDI 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de non implication des PDI et des personnes vivant avec un handicap dans les instances locales de prise de décisions pour les activités du projet - Risque de non implication des PDI et des personnes vivant avec un handicap dans le financement des activités du projet - Manque d'organisation des PDI en association ou groupement - Difficultés d'accès aux ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les PDI et les personnes vivant avec un handicap dans la prise de décisions au niveau local - Prendre en compte les PDI et des personnes vivant avec un handicap dans le financement des activités du projet - Encourager une organisation des PDI en association ou en groupement - Soutenir les actions des PDI à avoir accès aux moyens de production en matière d'élevage - Alléger les conditions d'accès des PDI et personnes vivant avec un handicap aux financements des sous-projet - Renforcer les capacités des PDI et des personnes vivant avec un handicap dans le domaine du sous-secteur de l'élevage - Favoriser l'accès des PDI aux informations sur le projet - Inviter les PDI aux rencontres dans le cadre du projet

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
			dans les familles d'accueils		<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer l'action sociale et les organisations humanitaires dans le projet - Travailler à renforcer la cohésion sociale entre PDI et familles d'accueils
	ONG et associations, Organisation de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiels ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs - Mécanismes de gestion des plaintes - Sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne appréciation du nouveau projet - Bonne connaissance des avantages et des insuffisances du PADEL-B - Bonne expérience dans la gestion des micro-projets et des alliances productives - Existence de nombreuses organisations qui sont des partenaires de mise en œuvre - Diversité des domaines de compétences des ONG et associations - Acquis du PADEL-B 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de non-respect des textes en matière de sélection et d'approbation des micro-projets - Risque d'établissement de conditions difficiles d'accès aux financements ou subventions - Le risque d'une mauvaise gestion des questions de déplacés internes - Difficulté d'accès au projet par les petits producteurs - Risque de reproduction des insuffisances du PADEL-B - Risque de discrimination du projet entre petits et grands producteurs - Procédures de décaissement - Prise en compte des acteurs à la base - Conditions et mode de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec les différents acteurs pour une bonne compréhension du projet - Assouplir les conditions d'accès aux ressources techniques et financières - Respecter des textes en matière de sélection et d'approbation des micro-projets - Etablir clairement les conditions d'accès aux financements ou aux subventions - Instaurer une bonne gestion des questions de déplacés internes - Permettre un accès des petits producteurs au projet - S'imprégner des insuffisances du PADEL-B pour éviter une reproduction des mêmes lacunes - Eviter les discriminations entre petits et grands producteurs par la définition de critères permettant à chaque groupe d'acteurs d'avoir un appui du projet

Synthèse des consultations de la région du Sud - Ouest

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
1.	<p>Services administratifs (Gouvernorats, Hauts Commissariats, Délégations spéciales) et services techniques déconcentrés en charge de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la santé, du commerce, du genre et de l'action humanitaire, du foncier, etc.) ;</p> <p>Centres de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux potentiel du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes, - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences dans la gestion de projets similaires (PADEL-B, PIF, PST ? etc.) - Disponibilité de compétences pour accompagner le projet et les bénéficiaires - Connaissance des acteurs locaux et bénéficiaires potentiels - Elevage comme pilier potentiel de croissance économique - Cadre juridique et intentionnel du secteur de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeurs administratives dans le processus d'appui et de décaissement - Manque de transparence dans le processus de financement - Non implication des directions provinciales pourtant proches des bénéficiaires - Non prise en compte des questions d'expropriation et de dédommagement - Faible implication des bénéficiaires - Déficit de communication - Non-respect des engagements d'appui aux bénéficiaires et services techniques - Non implication des Associations et ONG locales - Non prise en compte des PDI (plus de 35 000 PDI dans le Poni) - Non implication des services techniques dans l'élaboration des différents TDR des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Allègement des procédures administratives pour le financement des bénéficiaires - Assurer une gestion transparente du processus de financement - Impliquer les services techniques dans l'élaboration de certains TDR - Former les responsables de l'Agriculture sur les technologies et l'appropriation des textes en matière de pastoralisme - Appuyer à l'opérationnalisation de la loi 03 ou à sa révision - Prendre en compte les PDI et groupes spécifiques selon leur engagement - Renforcer les capacités et doter les services techniques en moyen d'enregistrement électronique des PDI afin d'avoir une bonne base de données - Impliquer les Associations et ONG locales dans la mise en œuvre du projet

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
				<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesses dans la définition des prérogatives des parties prenantes - Insuffisance de communication avec l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer individuellement les femmes PDI à travers le renforcement de la caution solidaire des Associations et ONG locales - Elaborer des protocoles de collaboration avec chaque service technique partenaire - Respecter les procédures en matière d'acquisition des terres - Sensibiliser et impliquer les propriétaires terriens - Assurer une sécurisation foncière des infrastructures pour éviter les conflits - Assurer une bonne communication avec l'administration -
2.	Secteur privé (vétérinaires privés, interprofessions, Institutions Financières Partenaires)		-	-	-
3.	Autorités coutumières et personnes ressources		-	-	-
4.	Femmes	- Présentation du projet : Contexte et justification,	- Expériences diverses en	- Crainte que ne soient pas prises	- Appuyer les femmes en matériel

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<p>Composantes, Impacts environnementaux/sociaux et risques, Mesures d'atténuation des impacts Bénéficiaires et Durée du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du projet - Prise en compte du genre et des VBG - Prise en compte du patrimoine culturel - 	<p>élevage avec d'autres partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expériences de collaboration avec des projets et ONG - Groupe de femmes déjà organisées et certaines formées - Mobilisation et détermination des femmes 	<p>en compte les préoccupations réelles des bénéficiaires individuellement et collectivement</p>	<p>de travail et en renforcement de capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les femmes à mettre en place des unités productives (laiterie) - Appuyer à la mise en place d'activités d'élevage
5.	Jeunes	<p>- Présentation du projet : Contexte et justification, Composantes, Impacts environnementaux/sociaux et risques, Mesures d'atténuation des impacts Bénéficiaires et Durée du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du projet - Prise en compte du genre et des VBG - Prise en compte du patrimoine culturel - 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience avec le PADEL-B et autres projets - Disponibilité des terres - Motivation des jeunes - Existence de regroupements en association et coopératives fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication des jeunes au projet - Définition de critères contraignants pour bénéficiaire d'accompagnement - Questions sécuritaires - Difficultés de mobilisation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au crédit auprès des institutions de financement - Appuyer à une meilleure organisation des jeunes - Former les jeunes dans leurs domaines de compétences - Bien négocier avec les propriétaires terriens avant l'implantation de toute infrastructure - Informer les jeunes sur le projet
6.	PDI, Personnes vivant avec un handicap	<p>- Présentation du projet : Contexte et justification, Composantes, Impacts environnementaux/sociaux et risques, Mesures d'atténuation des impacts</p>	<p>- Acteurs déjà dans l'élevage et la production de lait</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des PDI dans le projet - Faibles capacités techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien étudier à réalisation des infrastructures d'élevage (pas trop éloignées des points d'eau)

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires et Durée du projet - Rôle des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du projet - Prise en compte du genre et des VBG - Prise en compte du patrimoine culturel - 			<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions permanentes et impliquer les PDI - Disponibiliser les vaccins et aliments pour bétail - Former les éleveurs à la fabrication des aliments pour bétail
7.	ONG et associations, Organisation de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet : Contexte et justification, Composantes, Impacts environnementaux/sociaux et risques, Mesures d'atténuation des impacts Bénéficiaires et Durée du projet - Rôle des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du projet - Prise en compte du genre et des VBG - Prise en compte du patrimoine culturel - 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans l'accompagnement des projets - Expérience dans l'encadrement des bénéficiaires - 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des infrastructures - Mauvaise sélection des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des appuis individuels et collectifs au profit des bénéficiaires - Réaliser des infrastructures - Impliquer les chefs de service déconcentrés

Synthèse des consultations de la région du Centre - Sud

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
1	<p>Services administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gouverneur ○ Haut-Commissaire ○ Président de Délégation spéciale ○ SG de Mairie <p>Services techniques déconcentrés en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de l'environnement, ○ de l'agriculture, ○ des ressources animales et halieutiques, ○ de la santé, ○ du commerce, ○ du genre et de l'action humanitaire, ○ du foncier, ○ Centres de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux potentiel du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes, ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Très bonne appréciation du projet ; ○ Disponibilité des autorités administratives à accompagner le projet ; ○ Disponibilité des services techniques à apporter leur appui pour une bonne mise en œuvre des activités du projet ; ○ Situation sécuritaire encore acceptable dans la région ; ○ Zone propice à l'élevage de la volaille et du bétail. ○ Existence de la zone pastorale aménagée de Luili-Nobéré (5776 ha) ○ Marchés à bétail des départements voisins de Manga et de Bindé 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de dégradation du couvert végétal ○ Risque de perte de terre agricole ; ○ Risque de perte de moyen de subsistance ; ○ Risque de pollution du sol, de l'air et de des eaux ; ○ Risque de propagation de maladies respiratoires, IST et du SIDA ; ○ Insuffisance d'espaces agricole ; ○ Pression foncière ○ Risque sécuritaire ; ○ Risque de VBG et VCE ○ Prolifération des produits vétérinaires prohibés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Impliquer les autorités administratives et services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre du projet ; ○ Financer les cadres de concertation car il y a manque de ressources ; ○ Informer et sensibiliser des populations et impliquer les vrais acteurs dans tout le processus du projet ; ○ Impliquer les populations dans l'identification des besoins ; ○ Restaurer les moyens de subsistance des personnes qui seront impactées par le projet ; ○ Tenir compte de la sensibilité de la question du foncier ; ○ Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les impacts sur l'environnement et les populations ; ○ Intégrer le volet sécuritaire dans les activités du projet en associant les forces et de défense et de sécurité ; ○ Lutter efficacement contre les importations illégales des produits animaux (volaille) impropre à la consommation ; ○ Bien gérer le processus de recensement et de dédommagement des potentiels PAP ; ○ Renforcer et recycler les capacités opérationnelles des agents des services techniques, des agents des mairies et les doter en matériels roulant pour les missions ; ○ Faire en sorte que les solutions répondent aux besoins réels des producteurs ; ○ Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE afin de réduire efficacement les cas ;

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
					<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE.
2	<p>Secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ vétérinaires privés, ○ interprofessionnels, ○ Institutions Financières Partenaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel ○ Implication des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bonne accueil du projet ; ○ Bonne appréciation des activités prévues dans le projet ; ○ Forte potentialités de l'élevage dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Récurrence des maladies animales (Newcastle et la peste porcine) ; ○ Insuffisance de vétérinaires ; ○ Faible couverture vaccinale dans la région ; ○ Conditions d'accès aux financements du projet ; ○ Pourcentage du financement qui sera alloué aux femmes et aux jeunes ○ Sécurisation des zones pastorales ; ○ Difficultés d'écoulement des produits vétérinaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter l'accès des producteurs au financement ; ○ Impliquer les populations dans l'identification des besoins et dans tout le processus du projet ; ○ Faciliter l'accès des producteurs aux crédits ; ○ Augmenter la tranche d'âge (jusqu'à 45 ans) pour les bénéficiaires ; ○ Assouplir le cadre réglementaire qui encadre le travail de vétérinaire ; ○ Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ; ○ Sécuriser les zones pastorales et les équiper davantage ○ Sensibiliser les jeunes à utiliser les prêts à bon escient ; ○ Aider à l'amélioration et à la commercialisation de produits ; ○ Consulter et impliquer les bénéficiaires dans l'identification des besoins ; ○ Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de haies-vives ; ○ Opter pour les espèces végétales à double objectifs ; ○ Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage.
3	<p>Autorités coutumières et personnes ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence du projet au regard du contexte socioéconomique ; ○ Disponibilité des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux investissements ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bien informer et sensibiliser les populations ; ○ Rendre dynamique les mécanismes de gestion de conflits existants afin de les optimiser ; ○ Renforcer les capacités opérationnelles des comités

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Foncier et mode d'accès ; ○ Conflits fonciers et mode de gestion ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ coutumières à accompagner le projet ; ○ Cohabitation paisible entre les différentes communautés ; ○ Existence de structure et de mécanisme de gestion des conflits ; ○ Règlement des litiges à l'amiable privilégié ; ○ Possibilité d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes à travers des prêts ou par achat. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Perte potentielle de terres ; ○ Risque de perte de revenus ; ○ Risque d'atteinte au patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ villageois de gestion des plaintes et conseils villageois de développement ; ○ Prévoir des mesures d'accompagnements pour les PAP ; ○ Impliquer davantage les chefs coutumiers et les propriétaires terriens dans la gestion des conflits et dans la mise en œuvre des projets ; ○ Aménager dans chaque village des zones agricoles et des zones pastorales séparées afin d'éviter les conflits agriculteur/éleveurs.
4	Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Très bonne appréciation du projet ; ○ Forte implication des femmes dans les activités d'élevage (Poulets, moutons, chèvres porcs) et la vente de produits dérivés (œufs, lait) ; ○ Importance numérique et dynamique des organisations féminines dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès difficile aux financements ; ○ Difficultés d'accès à la terre ; ○ Insuffisance d'espace pour l'élevage d'animaux ; ○ Difficulté à traiter et soigner les maladies des animaux ; ○ Manque de magasin de stockage des produits ; ○ Difficulté d'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Impliquer les femmes dans les activités du projet ; ○ Prendre en compte des besoins des organisations féminines pendant l'exécution du projet ; ○ Accompagner des associations à valoriser leurs productions ; ○ Bien cibler les bénéficiaires car les femmes ne profitent pas des avantages des projets ; ○ Observer la transparence dans le ciblage des bénéficiaires ; ○ Construire des forages pastoraux et une unité de transformation pour les femmes ; ○ Former les femmes en technique d'élevage et traitement des maladies d'animaux et en technique de transformation de PFNL ; ○ Appuyer à la commercialisation des produits ;

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Difficulté de commercialisation des produits ; ○ Faibles capacités techniques 	
5	Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bonne appréciation des activités prévues dans le projet ; ○ Présence d'Associations de jeunes dynamiques tels que l'association de jeunes « YOUTHCO NNEK » intervenant dans les domaines de la dénonciation des cas de VBG et VCE, l'élevage de volaille et des petits ruminants ; ○ Engouement des jeunes pour l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés organisationnelles ; ○ Difficultés d'accès aux financements ; ○ Risques de cas de violence Basée sur le genre ; ○ Réticence des populations à dénoncer les cas de VBG et VCE ; ○ Marginalisation des jeunes face aux opportunités offertes par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Observer la transparence dans les critères d'identification des bénéficiaires pour éviter les suspicions et les détournements ; ○ Consulter et impliquer les Associations de jeunes dans le l'identification des besoins et des activités ; ○ Aider le jeunes producteurs à professionnaliser leurs métiers ; ○ Impliquer les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ; ○ Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ; ○ Sensibiliser les populations sur les VBG ; ○ Organiser des formations au bénéfice des jeunes ; ○ Appuyer les associations des jeunes en AGR et en matériels de travail ; ○ Alléger les conditions d'accès aux crédits
6	PDI, Personnes vivant avec un handicap, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bon accueil du projet ; ○ La région du Centre-Sud compte à ce jour 8471 PDIs ; ○ Pas de site d'accueil officiel ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pauvreté des ménages ○ Accès des PDI aux bénéficiaires du projet ○ Problème d'accès à l'eau potable ; ○ Difficultés d'accès à des terres cultivables ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Restaurer les moyens de subsistance des personnes déplacées internes et les personnes vulnérables ; ○ Aider les PDIs dans l'accès à l'eau et l'assainissement à travers la construction de forage et de latrines ; ○ Les soutenir en vivre et non vivre ; ○ Faciliter l'accès aux terres agricoles ; ○ Appuyer les PDIs et les personnes vulnérables à créer des AGR (les doter avec un ratio de 1 cop et deux à 10 poules) et en formation ;

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> ○ environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les PDI sont accueillies par leur parents ; ○ La majorité des PDI sont intégrées dans des familles d'accueil ; ○ Bonne collaboration entre les familles d'accueil et les PDI ○ Intérêt pour le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Insécurité alimentaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les populations sur les VBG ; ○ Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE ; ○ Prendre en compte les PDI dans la mise en œuvre du projet.
7	ONG et associations, Organisation de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte et justification ; ○ Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; ○ Impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; ○ Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ○ Mécanisme de gestion des plaintes ; ○ Prise en compte du Genre et VBG ; ○ Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence du projet ○ Le projet représente une opportunité pour les populations ; ○ Disponibilité des OSC et associations à accompagner les initiatives de développement dans la localité ; ○ Bonne appréciation de l'approche de consultation des parties prenantes par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès difficile aux financements ; ○ Difficultés d'accès à la terre ; ○ Conditions d'accès aux financements ; ○ Prise en compte des femmes et des jeunes parmi les bénéficiaires du projet ; ○ Est-ce que dans la chaîne de valeur les publics cibles sont déjà identifiés et ? ○ Comment se fera l'identification des cibles et des besoins ? ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabiliter et équiper les mini-laiteries au niveau des zones pastorales ; ○ Aider les éleveurs à délimiter les parcs à bétail à l'aide de la haie-vive ; ○ Former les éleveurs en technique d'embouche (bovine et porcines), fauche et conservation du fourrage ; ○ Aider à la prise en charge médicale en cas de coups et blessures et renforcer les capacités opérationnelles des agents et l'action sociale ; ○ Mettre en place un numéro vert afin de pouvoir toucher directement l'unité de coordination nationale du projet ; ○ Aider la Chambre Régionale d'Agriculture à la construction d'une maison des paysans, d'un siège et des boutiques d'expositions de produits ○ Appui en moyen financier et matériel (motopompe, grillages de clôture et semences) pour l'activité de maraichage ; ○ Associer les OSC de jeunes dans la mise en œuvre en tant que partenaire des services techniques ; ○ Travailler avec les services en charge de l'action sociale et les organisations évoluant dans la gestion des VBG et VCE afin de réduire efficacement les cas

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations
					<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ;

Synthèse des consultations de la région du Centre - Ouest

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
1.	<p>Services administratifs (Gouvernorats, Hauts Commissariats, Délégations spéciales) et services techniques déconcentrés en charge de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la santé, du commerce, du genre et de l'action humanitaire, du foncier, etc.) ; Centres de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes ; - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existences de services techniques compétents pour accompagner le projet - Cadre juridique et réglementaire national - Expérience antérieures avec le PADEL-B et d'autres projets similaires - Existence du Secrétariat Permanent, de la Coordination des Ressources Génétiques Animales (SP-CGRGA) - Existence d'une coordination nationale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'une commission nationale d'amélioration génétique animale (CNAGA) - Expériences des populations en matière d'élevage - Importance de la demande en matière de produits dérivés de l'élevage (œufs, viande, lait) - Existence de micro barrages - Existence de zone de pâture - Approche holistique du projet - Ambitions salutaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes de biens privés - Risques d'accaparement des terres - Risques de conflits fonciers - Non-respect des règles et procédure ne matière de sécurisation foncière - Dégradation du couvert végétal - Non-respect des clauses techniques par les entreprises en charge des travaux - Insuffisance et mauvaise qualité des infrastructures de transformation - Exclusion des femmes en matière de gestion foncière - Faible maîtrise de la chaîne de commercialisation des produits de l'élevage - Faible implication des services techniques - Insécurité dans les zones pastorales - Abattoir de Koudougou normalisé - Utilisation des céréales dans l'alimentation des animaux d'où une hausse des coûts - Conflits éleveurs et agriculteurs. - Risque de VBG - Utilisation abusive des produits phytosanitaires non homologués ayant déjà entraîné des cas de morts d'hommes : 6 décès à Godo (commune de Pella) et 11 décès (commune de Didyr) selon la CRA ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des évaluations environnementales et sociales avant la mise en œuvre des sous-projets pour minimiser les impacts négatifs - Travailler à restaurer les moyens de subsistance des populations qui seront affectées par le projet ; - Impliquer les Commissions foncières villageoises (CFV) et les Commissions de Conciliation Foncière villageoise (CCFV) dans les procédures d'acquisition foncière en impliquant le projet (PRO-ARIDES) qui accompagne certains Services fonciers ruraux en équipements et en renforcement de capacités ; - Impliquer les Comités de Gestion des Plaintes au niveau des villages pilotés par le Vice-Président de la CRA ; - Respecter les textes réglementaires en matière d'expropriation foncière en vigueur pour minimiser les impacts négatifs et

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
				<ul style="list-style-type: none"> - Accès difficile aux produits phytosanitaires homologués car les magasins centrés au niveau des chefs-lieux de province et de région ; - Difficultés d'accès des jeunes et des femmes éleveurs sédentaires aux systèmes de crédits ; 	<ul style="list-style-type: none"> - bonifier les impacts positifs à l'endroit des personnes affectées par le projet (PAP) - Réaliser des études techniques avec l'appui des services compétents pour la réalisation des infrastructures - Prendre en compte les risques d'accaparement des terres - Renforcer la capacité des acteurs avec l'appui techniques des services déconcentrés pour faciliter le mécanisme de gestion de la commercialisation. - Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES - Sécuriser les infrastructures d'élevage existantes et à réaliser - Identifier un point focal pour le suivi des réalisations - Prendre en compte le génie civil et travailler en synergie avec les structures techniques et formaliser le suivi techniques des réalisations - Impliquer tous les acteurs tout au long du processus, - Mettre en place un comité de

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
					<p>présélection des projets (au niveau provincial avec l'appui de la CRA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser suffisamment des infrastructures de transformation des produits dérivés et de qualité - Réhabiliter et renforcer les capacités des infrastructures existantes (mini-laiteries, miellerie, marchés à bétail, etc.) ; - Alléger les mécanismes de sélection des bénéficiaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes. - Prendre des mesures spécifiques pour les femmes. - Impliquer les leaders coutumiers dans la mobilisation foncière et la gestion des plaintes - Impliquer toutes les structures techniques comme le génie civil, la direction de l'eau dans la réalisation des infrastructures - Sécuriser les zones pastorales - Prendre en compte le contexte sécuritaire dans le déploiement du projet - Impliquer les services techniques pour faciliter le mécanisme de gestion de la

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
					<p>commercialisation. Sensibiliser les vendeurs de viandes, les producteurs sur les techniques de commercialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer à une meilleure organisation de a commercialisation et la chaine de valeur de l'élevage - Encourager l'organisation des acteurs en coopératives - Sensibilisation des éleveurs sur l'utilisation de produits vétérinaires prohibés - Sensibilisation et implication toutes des structures chargées de la résolution de la problématique des VBG tout au long du processus de la mise en œuvre du projet - Multiplier les sessions de sensibilisation sur la loi relative à l'usage des pesticides et herbicides - Délocaliser les magasins et les distributeurs des produits homologués au niveau communal voire au niveau village pour en faciliter l'accès ; - Renforcer les capacités de tous les acteurs (services vétérinaires, producteurs,

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
					transformateurs et commerçants)
2.	Secteur privé (vétérinaires privés, interprofessions, Institutions Financières Partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes ; - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de compétences en matière de santé animale - Existence de structures privées pour le renforcement des capacités des acteurs de la filière élevage - Existence de distributeurs de produits vétérinaires - Importance de la demande en matière de produits de l'élevage - Existence de structures interprofessionnelles du secteur de l'élevage pour les filières bétail-viande, lait, volaille 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de mobilisation foncière pour les investissements des projets à cause de la pression foncière - Insécurité foncière à cause de la crise sécuritaire et des promoteurs immobiliers - Risques de conflits fonciers - Insécurité des espaces consacrés à l'élevage - Insuffisance d'information, de sensibilisation. - Insuffisance des zones de pâtures et des forages pastoraux - Faible participation du secteur privé dans les projets - Faibles capacités techniques des membres des interprofessions - Difficultés d'accès aux financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des propriétaires fonciers, des chefs coutumiers et des responsables des communes dans la mobilisation et la sécurisation foncière - Travailler à la sécurisation des espaces consacrés à l'élevage. - Suivi des activités du projet sur le terrain - Prévoir des moyens techniques pour pouvoir approcher les acteurs - Construction et réhabilitation des infrastructures existantes - Formalisation du partenariat entre le secteur privé et le PRECEL - Renforcement des capacités techniques des acteurs des interprofessions
3.	Autorités coutumières et personnes ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de mécanismes traditionnels de gestion des conflits - Intérêt des populations pour l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits fonciers - Difficultés de mobilisation foncière pour les investissements des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les mairies et les chefferies coutumières dans les procédures d'acquisition foncière - Renforcer les capacités techniques

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes ; - Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. - Question foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de points d'eau 		<ul style="list-style-type: none"> et matérielles des services fonciers ruraux des mairies
4.	Femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive du projet - Connaissance des éléments fondamentaux en matière d'élevage par la majorité des femmes - Existence d'ONG (ABBEF et OCADES) accompagnant les femmes à travers des campagnes de prévention et de sensibilisation sur les VBG et les VCE - Existence de coordinations régionales, provinciales et communales des femmes fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'exclusion des femmes (non prise en compte des femmes) - Risques de VBG pendant la mise en œuvre du projet - Risque de prolifération des IST/SIDA en phase de mise en œuvre - Exclusion des femmes de la gestion foncière, qui est souvent demandé comme garantie pour l'accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mesures spécifiques d'accès aux crédits et aux autres bénéfices du projet - Faciliter l'accès de la femme et de la jeune fille aux ressources financières pour améliorer ses activités d'élevage - Alléger les lourdeurs administratives à l'endroit des femmes et de la jeune fille pour une meilleure inclusion - Revoir les procédures pour la garantie (terre) - Renforcer les capacités techniques et matérielles des organisations de productrices - Installer des forages et créer des points

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> plaintes ; Prise en compte du Genre et VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel. 			<ul style="list-style-type: none"> d'eau supplémentaires. - Créer des zones de pâtures - Renforcer les capacités opérationnelles des bénéficiaires et leur remettre des Kits pour le démarrage des activités. - Dégager et matérialiser les pistes de bétail et mener des sensibilisations à l'endroit des agriculteurs et des éleveurs - Sensibiliser la population et impliquer des structures intervenant dans le domaine des VBG - Sensibiliser les hommes sur l'égalité des sexes - Impliquer les jeunes filles et les élèves.
5.	Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive du projet - Disponibilité des jeunes à accompagner le projet - Connaissance des éléments fondamentaux en matière d'élevage par la majorité des jeunes - Existence de clusters de transformateurs et de coopératives d'éleveurs pilotés par des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux crédits ; - Insuffisance des zones d'élevage ; - Désuétude des infrastructures d'élevage ; - Insécurité et vol de certains animaux ; - Exclusion des jeunes à certains niveaux de l'évolution du processus de mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des jeunes aux systèmes de crédits - Sécuriser les animaux - Mise en place d'un mécanisme d'écoulement des produits - Créer des zones de pâtures - Renforcer les capacités et mettre à la disposition des jeunes bénéficiaires des Kits pour le démarrage des activités.

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes ; Prise en compte du Genre et VBG 			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes sur les MST, le VIH et les VBG - Impliquer toutes les parties prenantes durant tout le processus
6.	PDI, Personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes ; Prise en compte du Genre et VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation positive du projet - Accueil des PDI principalement dans les provinces de la Sissili et du Ziro (49,29% des PDI) - Zone d'accueil propice à l'élevage - Pratique de l'élevage comme activité économique d'importance - Intérêt des populations pour l'élevage sédentaire - Intégration et interdépendance agriculture élevage sédentaire - Existence d'un cadre institutionnel permettant de toucher les PDI et les personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de marginalisation - Précarité de leur situation - Risque d'exclusion des PDI des bénéficiaires potentiels du projet à cause de leur statut de résidence - Risque d'exclusion des personnes vivant avec un handicap des bénéficiaires potentiels du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mesures spécifiques et inclusives pour permettre aux PDI et aux personnes en situation de handicap de bénéficier des avantages du projet - Identification des éleveurs modèles pour l'accompagnement des personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI et PVH) ; - Impliquer les autorités coutumières pour une meilleure prise en compte des PDI dans l'accès au foncier surtout dans le Ziro et dans la Sissili ; - Faciliter l'accès des PDI et des personnes vulnérables aux systèmes de crédits ; - Créer des zones de pâtures pour un meilleur épanouissement des acteurs de l'élevage dans la zone ;

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
					<ul style="list-style-type: none"> - Créer des puits et des forages pastoraux et des boullis surtout dans les zones dédiées à l'élevage pour éviter la concurrence et la pression sur les points d'eau en période sèche ; - Renforcer les capacités et remettre aux personnes vulnérables (veuves, veufs, PDI, PVH) des Kits pour le démarrage des activités.
7.	ONG et associations, Organisation de producteurs (APISAVANA Association Aide aux Veuves et Orphelins AVO)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, ancrage institutionnelle, bénéficiaires, durée) ; - Impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales Mécanisme de gestion des plaintes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences avec le PADEL-B - Capitalisation des acquis du PADEL - Expérience et domaines de compétence multisectorielle des organisations - Synergie avec les services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication des interprofessions dans la sélection des microprojets - Problème d'acquisition des terres ; - Destructions de ruches - Lourdeurs administratives en cas de résolution des conflits - Difficultés à avoir des garanties pour les crédits ; - Insuffisance de formation des acteurs ; - Insécurité des zones pastorales ; - Manque de suivi de l'après projet des interprofessions - Présence des PDIs - Acquisition de la terre pour les veuves - Cherté des aliments - Insuffisance des infrastructures d'élevage ; - Non implication des ONG / associations à 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les projets et les ONGs dans la sélection de projet des microprojets, ils n'ont pas été impliqués en tant que filière - Alléger le screening environnemental - Sécuriser les sites dédiés à l'élevage - Alléger les lourdeurs administratives en cas de résolution des conflits - Alléger les garanties pour l'octroi des crédits - Renforcer des capacités des acteurs new florales (miel) sur la production de la propolis, du pollen, de la geline Royale et la production des Reines - Renforcer les capacités des acteurs

N°	Acteurs/ Institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations/ contraintes et craintes	Suggestions, souhaits/ recommandations
		Prise en compte du Genre et VBG		toutes les étapes du projet.	<p>sur les chaînes des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des ONG sur le mécanisme de gestion des plaintes, la mise en œuvre des PAR et des PGES - Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides - Accompagner les femmes déplacées avec des formations en production et de transformation ; - Alléger les critères de sélection des femmes dans le projet ; - Réglementer la vente des produits de l'élevage ; - Accompagner les bénéficiaires avec les aliments et les premiers soins ; - Implication des ONG / associations à toutes les étapes du projet.

**ANNEXE 9: PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET
INDIVIDUELLES ET LISTES DE PRESENCE DANS LE CADRE
L'ELABORATION DU PEES, PGMO ET PMPP DU PRECEL**

PV des consultations publiques de Bobo-Dioulasso dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupe des Interprofession

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le trois novembre s'est tenue à partir de
... 14h à Salle de conférence gouvernement sous la présidence
de M. le Prof. Traoré, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Étaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Traoré Moussa C.A. HBS
- ✓ Traoré Ayoub Filière BV/HBS 66445302
- ✓ Kaita Saïdou Filière Viande J.P. 7605725

Les principaux points suivants ont été discutés :

- les difficultés rencontrées par les travailleurs des filières de production lait, bétail, viande, miel
- les conditions de financement de la filière et l'information

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- 1- L'allègement des conditions d'accès aux fonds
- 2- Reste à la hausse les taux de la subvention
- 3- Une communication fiable au bénéfice des acteurs

Les réponses apportées par le consultant :

les interventions ont été des suggestions ou recommandations qui ont été notées et une assurance a été donnée par le consultant que le message sera transmis.

Les recommandations qui ont été formulées :

- 1- Mettre en place un plan de communication fiable au profit des
- 2- Amélioration des conditions d'accès aux fonds des acteurs
- 3- Renforcement de capacités des acteurs dans leur domaine

La séance a été levée à 15 heures 50 minutes

Fait à Boko le 03/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Moussa Traoré CRA/BS

Président
70-188648

AT

TRAORÉ Ayoub

Président de l'Union Régionale des producteurs de la filière Bétail et

Viande HBS

66445302/73377598

QUATTARA Fousseini
Consultant associé
65965353



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

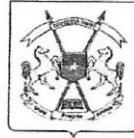
REGION : Hauts Bassins
LIEU : Salle des conférences du Gouvernorat
GROUPE RENCONTRE : Interprofession
DATE : 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	TRAORE Drissa	X		chef de service Famille et Enfant DR-GF-Hauts Bassins	drissatraore16@yahoo.fr 70 77 46 07 52 07 61 61	
02	DABIRE K. Jean de la Croix	X		Président du Collectif des Cabinets Vétérinaires	koumilyeandelaCroixdabire 76 6 859 19	
03	Kéito Seydou	X		IP Volaille Local	76-05-75 25 K.Seydou966@gmail.com	
04	Sandougo Nouroussa	X		IPRO Lait	77687302 sandougomouroussa@eg- mail.com	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	TRAORE Moussa	X		Président CRA/HBS	70 18 96 48	
06	TRAORE Ayoubou	X		Représentant RN/HBS	66 44 53 02	
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Projets Similaires

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le trois novembre s'est tenue à partir de
12 h 30 mn, à salle Gouvernorat/Bobo, sous la présidence
de Bognana Rigobert, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Bognana Rigobert, ABE/HS/PRAPS 2-BF
- ✓ BAYALAI SELGA Valerie, Point Focal PADEL-B/MS

Les principaux points suivants ont été discutés :

- les expériences et difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du PRAPS et du PADEL-B,
- les objectifs et composantes du nouveau projet.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Intégration du représentant de la région au regard de l'équité;
- Continuation d'appuyer les micro-projets du PADEL-B;
- Mobilisation et une bonne rémunération de la main d'œuvre locale.

Les réponses apportées par le consultant :

- le projet a une envergure nationale et chaque commune peut en bénéficier et cela ne sera possible qu'après des études spécifiques sanitaire, environnementale et sociale.

Les recommandations qui ont été formulées :

- Veiller au paiement efficace des primes en charge de la main d'œuvre locale,
- Prendre une prise en charge des STD et des ST dans la mise en œuvre,
- Responsabiliser effectivement les agents locaux (SAT, PV, UAF)

La séance a été levée à 15 heures comminées.

Fait à Bobo le 03/11/2022

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Bognana Rigobert
ABE/HS/PRAPS 2-BF
7011 26 30

Ont signé :

BAYALAI SELGA Valerie, R
Point Focal PADEL-B/MS
77 76 64 22

Page 1 of 1

OUATTARA Fousseini
Consultant associé
65 96 53 53



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: Hauts Bassins
LIEU: Bobo Dioulasso

GRUPE RENCONTRE: Projets similaires
DATE: 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Bognana Rigobert	x		ASE / HB PRAPS2-BF	70 11 26 36	
02	Soyala / SILGA Valerie		x	Point focal PADEL-B	77 76 64 22	
03						
04						



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupe des travailleurs de
la Mairie de Bobo-Douala

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le trois novembre s'est tenue à partir de
15 h 00 mn à salle du Gouvernement, sous la présidence
de Monsieur le Préfet représentant le..., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ THAOIRE/SANON Joceline SGA Commune Bobo
- ✓ HALO Emile Chef de service de l'urbanisme et des Femmes (Bobo)
- ✓ SANOU Tontama Président C.V.D de Namniadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation du P.H.E.C.E.L., les O.D.P., les coûts du projet, les
activités à l'avenir, les composantes du projet, la durée du projet,
l'impact institutionnel du projet, impact du projet...

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Il m'plaçait les communes et les T.O.P. lors de l'identification et la
présentation des sites, la programmation physique, et la précision des indicateurs.
Allègement des coûts de l'investissement, simplification de PDI et des personnes
vivant avec un handicap.

Les réponses apportées par le consultant :

Le P.H.E.C.E.L. n'est pas un projet de requête du RADEF-B; le PRODOC est
en cours d'élaboration et pourra apporter plus de précision, des études de
en cours de réalisation, EIES...

Les recommandations qui ont été formulées :

Impliquer au maximum la commune à toutes les étapes du projet.
Appuyer la Ville de Bobo-Douala à la reconnaissance formelle des sites
mettre en place une unité de conseil de gestion de projet...

La séance a été levée à 16h15 mn

Fait à Bobo le 03/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

HALO Emile
Chef de service de l'urbanisme et
des Femmes de la Commune de Bobo
66-63-70-99
70-49-14-50
Page 1 of 1

THAOIRE/SANON Joceline
Secrétaire Générale
Adjointe
75 09 86 22
70 77 92 39



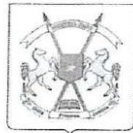
PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: *Hauts Bassins*
LIEU: *Bolobo Dioulasso*

GROUPE RENCONTRE: *Groupe des travailleurs de la Commune*
Délégation spéciale DATE: *08/11/2022* (*Mairie*)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	MALO Emile	X		Chf des services de l'urbanisme et du Foncier Commune	66-63-70-99 emilemalo46@gmail.com	
02	TRAORE/SANOUE Joceline.		X	Secrétaire Générale Adjointe	45098629/70779239 jocelinesanone@agmab.com	
03	SANOUE Tontama	X		Président CVD à Niémadougou	7627 87 52	
04						



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Personnes Déplacées Internes

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le quatre Novembre s'est tenue à partir de
09h00 mn, à Bobo Dioulasso, sous la présidence
de KEITA Assita, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Sidibé Harouna, PAI
- ✓ Mara Adama, PAI
- ✓ Sanou Sita, PAI

Les principaux points suivants ont été discutés :

- les objectifs du projet
- les rôles des PAI aux ressources
- leur implication au projet

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Autonomie des PAI - Bonne communication
- Non implication dans le projet
- Remplir les conditions d'éligibilité

Les réponses apportées par le consultant :

- Le projet est une démarche participative et inclusive visant
- toutes les compétences locales seront impliqués et informés

Les recommandations qui ont été formulées :

- Prendre en compte les PAI
- Alléger les conditions pour les PAI
- Impliquer l'action sociale et les organisations communautaires

La séance a été levée à 10h05

Fait à Bobo Dioulasso le 04/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms Sidibé Harouna
Titres/fonctions PAI
Téléphone 73 71 58 22

KEITA Assita
Consultante
55 65 17 25

Sanou Sita
PAI
67 96 65 65

Page 1 of 1



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Hauts-Bassins
LIEU : Bobo-Dioulasso

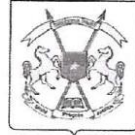
GRUPE RENCONTRE : Personnes Affectées Internes
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Sawadogo Awa		X	Ménagère		
02	Dadibzanga Nafissa		X	Ménagère		
03	Yaro Adama	X		Eleveur	01 94 97 51	
04	Sanou Sita		X	Venduse de gateaux	67 96 45 65	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	Sidibe Harouna	X		Vendeur d'accessoires de téléphones	73 71 58 22	
06	Sidibe Mainouma		X	Ménagère	66 28 90 19	
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupe Coutumiers et Religieux

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le *trois novembre* s'est tenue à partir de
13 h 00mn, à *Salle de réunion gouvernorat*, sous la présidence
de *Mr. Kambire S. Emmanuel*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ *Kambire Seh Emmanuel*, Représentant de la *FEMF Bobo Dioulasso*,
- ✓ *SANTON Yacouba*, représentant de la communauté musulmane,
- ✓ *Sanou Lassina*, leader coutumier de *Bobo Dioulasso*

Les principaux points suivants ont été discutés :

- *la gestion des conflits et la participation des différents acteurs au projet*
- *la création des emplois et les accompagnements du projet*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- *Implication des leaders religieux et coutumiers,*
- *appui aux jeunes, aux femmes, aux personnes déplacées internes*

Les réponses apportées par le consultant :

- *Le projet vise la prise en compte de tous les acteurs et cela se fera à travers des échelons de concertation à chaque niveau d'avancement du projet.*

Les recommandations qui ont été formulées :

- *Prendre en compte les leaders coutumiers et religieux dans le mécanisme de gestion des plaintes et le partage de l'information.*
- *favoriser la création d'emploi aux jeunes, femmes et PDI.*

La séance a été levée à *14 h 00mn*

Fait à *Bobo* le *03/11/2022*

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone
OUATTARA Fousseini
Consultant associé
Tel : *65 96 53 53*

KAMBIRE Seh Emmanuel
Représentant de la *FEMF*
Tel : *74 62 00 13*

SANTON Yacouba
Représentant de la
communauté musul-
mane
Tel : *64 89 30 69*



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Hauts Bassins
LIEU : Bobo Dioulasso

GROUPE RENCONTRE : leaders

DATE : 03/11/2022

coutumiers et religieux

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	SANON Yecoubé	X		Communauté musulmane	64 89 30 69	
02	KAMBIARE Seh Emmanuel	X		FEME	7462 0013 kambiaresehemmanuel@yahoo.fr	
03	SANOU Lassina	X		Coutumier	7329 44 57	
04						



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupes des Services Techniques
déconcentrés

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le trois novembre s'est tenue à partir de
15 h 00 mn, à Bobo Dioulasso, sous la présidence
de Traoré Boroma, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ TRAORE Boroma, représentant D.R./Impôts Hauts Bassins,
- ✓ T.A. Boudou Oumtoun, représentant D.R./DICAPE Hauts Bassins,
- ✓ LALLE Karim, représentant de la D.R.E.P./ Hauts Bassins

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Gestion des impacts sociaux et environnementaux;
- L'implication des services techniques déconcentrés (STD)
- la sécurisation foncière et l'appui aux S.T.D. de la région.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- la sécurisation foncière et la création d'antennes régionales;
- la participation des salariés dans le financement des activités;
- la réaffectation de certains fonds à la sécurité des zones du projet.

Les réponses apportées par le consultant :

La demande de création d'antennes régionales sera transmise au
projet ainsi que les celles de la sécurisation des sites (foncier).
Une étude sur la situation sécuritaire des zones est en cours.

Les recommandations qui ont été formulées :

- Assouplir les modes de financement des coopératives et demander
des garanties raisonnables aux acteurs.
- Mettre en place un moyen de suivi-évaluation des activités du
projet au niveau régional.

La séance a été levée à 17h 05 mn.

Fait à Bobo le 03/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

TRAORE Boroma
Inspecteur des impôts
Tel : 70 25 71 09
Boroma

LALLE Karim
Statisticien
Tel : 76 74 48 24
Lalle

Page 1 of 1

QUATTARARA
Fousseni



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: Hauts Bassins
LIEU: Bobo Dioulasso

GRUPE RENCONTRE: Services techniques de concertation
DATE: 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	TRAORE Broma		D	DRH - HB	70 95 71 01 traore.broma@yahoo.fr	
02	LALLE Karim	X		DREP/HBS	76 74 48 24 karim.lalle@finances.gov.bf	
03	SANON SOUMBOU	X		DRARAH - HBS	66 31 11 40 fako sanon@pmr.gov.bf	
04						



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupe des Associations

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le trois novembre s'est tenue à partir de
14h20mn, à Bobo (gouvernorat) sous la présidence
de Mme Tiendrebeogo Madeline, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ PALE S. Pascal Association des jeunes pour la promotion de l'élevage;
- ✓ Coulibaly Martine Association KANUYA
- ✓ SANAGA Mariam Union des femmes battantes

Les principaux points suivants ont été discutés :

- les objectifs du projet et ses composantes;
- les financements des micro-projets et des alliances productives;
- les bénéficiaires et les conditions

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- la difficulté d'accès aux subventions et financements du fait de
la lourdeur administrative et des garanties très élevées;
- les soucis liés à la transparence pendant le traitement des dossiers

Les réponses apportées par le consultant :

Il s'agit d'un nouveau projet qui tire leçons des insuffisances du
PADEL 3 et se veut être le plus transparent possible à l'écoute des
différents acteurs. Les doléances seront transmises au projet.

Les recommandations qui ont été formulées :

- alléger les conditions d'accès aux financements et revoir à la
hausse les enveloppes de subventions;
- éviter le favoritisme dans les procédures de sélection des acteurs.


La séance a été levée à 16h40mn

Fait à Bobo le 03/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone
OUATTARA Foussem
Consultant associé

65 96 53 53

PALE sansa Pascal
Représentant association
des jeunes
Tel: 5682 4740

Page 1 of 1

Coulibaly Martine
Association KANUYA
Tel: 70 63 26 75




PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

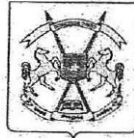
REGION : Hauts-Bassins
LIEU : Bobo-Dioulasso

GRUPE RENCONTRE : Groupe des associations
DATE : 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Paké Sansa Pascal	X		Association des jeunes	56-82-47-40 sansapascal@gmail.com	
02	Boulbaly Martine		X	Association KANUYA	70-63-86-75	
03	Tienchekego Madeleine		X	CRJ/H.B	66-70-64-01	
04	Sanga Mariam		X	unions des femmes atlantes	65 627395	

PV des consultations individuelles de Bobo-Dioulasso dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

**MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

**SECRETARIAT
GENERAL**

**PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO**

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le *trois* *septembre* à *Bobo-Dioulasso* a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, *Mme/Mr. Seremé Bouréma*
(Fonction) *Représentant C.O.RAH/HBS* (service) *Coordination Régionale*
des personnes handicapées (région/ ville) *Bobo-Dioulasso*

Les principaux points suivants ont été discutés :

- *la prise en compte de la personne vivante avec un handicapé.*
- *les conditions d'accès aux financements.* A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes *Intégrer les personnes en situation d'handicapées dans le document d'élaboration du projet pour leur prise en compte effective dans le projet. Et ne pas mettre une barrière entre les personnes en situation d'handicapé et les autres groupes cible du projet.*

Au titre des attentes, suggestions et recommandations *Associer les structures mères dans l'élaboration du projet ex. C.O.RAH/HBS et tout autres structures des personnes en situation d'handicapé dans le projet. Faciliter les conditions de financement de la personne Handicapé.*

Ont signé :

- La personne ressource

Seremé Bouréma
représentant la coordination régionale
des personnes handicapées des Hauts-Bassins
CORAH/HBS

Le consultant

[Signature]
OUATTARA Fousseini
Consultant associé
85965353



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 09th mars 22 à Bobo Dioulasso, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. TRAORE DRISSE
(Fonction) Chef de Service (service) Famille et enfant
(région/ ville) Haut Basins - Bobo-Dioulasso

Les principaux points suivants ont été discutés :

- la réinstallation des populations
- le mode d'acquisition et utilisation des terres
- les vulnérabilités basées sur le genre

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

Encourager la participation des femmes fonctionnaires de sorte qu'elles puissent à leur tour employer les femmes rurales qui pourraient être déclarées à la CNBS par exemple,

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- faire une étude approfondie sur la rentabilité des femmes en tant que actrices économiques dans le domaine de l'élevage
- financer les microprojets au profit des femmes vulnérables ou en

Ont signé : d'atténuer les impacts tels que le VIH et IST . . .

La personne ressource

Le consultant

70 77 46 07
52 07 61 61

Traoré Drissa

Page 1 of 1

55 65 17 25
Keita Assita



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le trois novembre à Bobo Dioulasso, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. ZONGO/KANBO Lucie F.
(Fonction) chef de service Régional (service) Economie Verte et
changements climatiques (région/ ville) Hauts-Bassins

Les principaux points suivants ont été discutés :

- la gestion des impacts environnementaux et sociaux
- les études spécifiques des ouvrages et l'implication
du service de l'environnement A l'issue des

échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

la prise en compte des Evaluations Environnementales dans
le projet et la mise en œuvre du plan de Gestion Environnementale
et social

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : si possible, faire un audit environnemental

du PADEL B pour corriger ou renforcer les acquis en matière d'environnement
- Renforcer la collaboration avec les autres secteurs du développement
rural pour une réussite du projet

Ont signé :

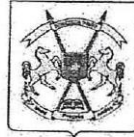
La personne ressource

ZONGO/KANBO Lucie F.
SR en charge de l'Environnement/HBS
tél: 55-13-75-92

Lucie F. Zongo

Le consultant

[Signature]
OUATTARA Fousseini
Consultant associé
6965353



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03 novembre à 09h 00..., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr ZONO/OUIMINGA T. Rasmata
(Fonction) Préfet de Bobo-Dioulasso (service) Préfecture de Bobo
..... (région/ ville) Bobo-Dioulasso

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet PRECEL et ses composantes;
- Risques et impacts environnementaux et sociaux
- Mécanisme de gestion des plaintes. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Prendre en compte les couches vulnérables (personnes vivant avec un handicap)
- campagne d'information et de sensibilisation

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer les différents chefs de circonscription administrative (C.C.A) dans la mise en oeuvre du projet
- Accompagnement technique des bénéficiaires sur tous les plans

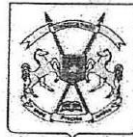
Ont signé :

La personne ressource

ZONO/OUIMINGA T. Rasmata
Préfet du département de
Bobo-Dioulasso
tel: 78-53-37-50
75-76-44-84

Le consultant

~~Aut~~
QUATTARA FOUSSÉMI
Consultant associé
65965353



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le trois novembre à Bobo Dioulasso, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, M^{me}/Mr. DABIRE K. Jean de la Croix
(Fonction) Vétérinaire (service) au Collectif des cabinets vétérinaires
..... (région/ ville) Hauts Bassins / Bobo Dioulasso

Les principaux points suivants ont été discutés:

... l'implication des vétérinaires dans le projet;
... renforcement des capacités du personnel vétérinaire et
la gestion des déchets de soins vétérinaires. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

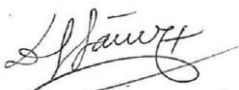
Au titre des préoccupations et craintes : Faiblesse des moyens; L'insuffisance de l'implication des cabinets vétérinaires, l'insuffisance de renforcement des capacités; le manque de fonds de roulement et d'équipements; le manque de siège (Bâtiment); Méconnaissance

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer conséquemment les cabinets vétérinaires dans le soutien et accompagnement des acteurs promoteurs, Renforcer les capacités - Aider à la bonne gestion des déchets biomédicaux vétérinaires; soutenir le collectif pour l'organisation de journées "Portes ouvertes";


Ont signé :

La personne ressource

Le consultant


DABIRE K. Jean de la Croix
Collectif des Cabinets Vétérinaires
T.P. 7103189

Page 1 of 1


OUATTARA Fousseini
Consultant associé
Tel: 65 96 53 53



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le trois septembre à Bobo Dioulasso, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. KARAMA Ti. Abié
(Fonction) Directeur Régional (service) Direction Régionale de la Solidarité Nationale et AFD Humanitaire (région/ ville) Hauts Bassins - Bobo Dioulasso

Les principaux points suivants ont été discutés :

- la cohésion sociale fragilisée
 - le mécanisme de gestion des plaintes
 - la prise en compte du genre et de la violence
- A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

- la cohésion sociale fragilisée dans la zone d'accueil de PDI
- Risque d'exploitation et travail des enfants dans la chaîne de valeur
- Non inclusion de personnes à besoins spécifiques

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Ajouter un volet cohésion sociale et consolidation de la paix au niveau communautaire (sous forme de composante (Activités individuelles))
- Campagne Intégrée de Communication sur l'inclusion PA et Travail

Ont signé :

La personne ressource

Ti. Abié KARAMA
Inspecteur d'éducation spécialisée
76571003 / 70165820

Le consultant

OUATTARA Fousseini
Consultant associé
65965353

**Liste de presence de l'atelier regional de consultation des parties prenantes de Bobo-Dioulasso
dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des
Procédures de gestion de la main d'oeuvre**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

**LISTE DE PRESENCE
ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION ...**

LIEU (Région, localité) : Hauts-Bassins (Bobo Dioulasso)

DATE : 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	ZONOLOU IORINGA Téné Rasmata		X	Préfet Bobo repré- sentatif le Gouverneur	70 08 81 12	
02	DAYO Adama	X		Agent Haut-Commissariat Représentant le Haut-Com	76-36-89-02 dayo.adama1984@gmail.com	
03	TRAORE ISANON Socline		X	SGA/COMMUNE BOBO	75 09 36 22 joelunesanon81@gmail.com	

Page 1 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
04	BOGNANA Fugbert	X		ABE/HB/PAPS 2-BG	70 11 26 36 yaker@bognana@gmail.com	
05	TRAORE Justa	X		DRGF - HB	70 77 46 07 justa.traore@yahoofr	
06	KARATA Tiabita		X	DRSNAH - HBS président	76 57 10 03 ktiabied.yaker.j	
07	TRAORE Moussa	X		CRA / HBS S/C Communauté	70 18 86 48 traore_moussa@yahoo.fr	
08	SANON YACOUBA	X		Musulmane BOBO	65-26-19-75	
09	SANOU LASSINA	X		Coutumier Rpt	76 44 73 80 66 31 11 40	
10	SANON SOUMISSOU	X		DRARA - HBS	fakosanon@gmail.com 70 25 71 04	
11	TRAORE Brown		X	DRF - HB	traore.brown@yahoo.fr	
12	BAYALA SILGA Valérie		X	Agent SRESS DRARA - HBS	77 76 64 23 madamebayala@yahoo.fr	

Page 2 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
13	Goulibaly Martine		X	Association KANUYA	70-63-26-75	
14	Debire Jean de la Croix	X		Association Cabinets Vétérinaires Privés	71703689	
15	LALLE Karim		X	chef de service DREP/HBS	76-76-48-24 karim.lalle@finances.gov.fr	
16	SORE N. Houme'		X	SDS PADEL-B	70815369 emes_houme@yahoo.fr	
17	TABOUDOU Oustern			Apost service Commerce/ DRD/CAPDE-HBS	64-10-48-34 ousternoung@gmail.com	
18	Sandaogomoussa	X		Représentant interprofession fait	77687302 sandaogomoussa@gmail.com	
19	KAMBIARE seh Emmanuel	X		Posteur I FEME	74-62-00-13 kambiarsehmannuel@yahoo.fr	
20	Millogo D. Thomas	X		SRSE-HB	66-78-00-82	
21	Pale sansa Pascal	X		Association pour la Promotion de l'Agriculture Moderne	56-82-47-40 mansapascal@gmail.com	

Page 3 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
22	SRABIER-BOURELDA	X		COHAB/HBS	60.00.89.24	
23	TRAORE Ayoub	X		Filsine Betoul et Viande HBassin	66445302	
24	SANA Fatimata		X	Préfecture de Bobo	56-63-40-95	
25	SANOU Tontama	X		Président CVD	76-27-8752	
26	HALLO Emile	X		Commune de Bobo	70491450	
27	Keita Seydou	X		IP Volaille local	76-05-75-85	
28	Tiancheblozo Madeleine		X	Conseil Régional de la Jeunesse des H. Bassin	66-70-64-01	
29	Sanga Mariam		F	Représentante de la coordinatrice régionale	65627395	
30	LENGANE Adama	X		Protocole/Gouvernat	65202043 71863469	

Page 4 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
31	KEITA Assita		X	Animateur	55 65 17 25 rel.keita@yahoo.fr	
32	ZONGO/KANDO Lucie F		X	DR emvincement	55-13-75-92 kandolucie@yahoo.fr	
33	OUATTARA Fousseini	X		Consultant associé	70530815 foussouche@yahoo.fr	
34						
35						
36						
37						
38						
39						

Page 5 of 6

PV des consultations publiques de Gaoua dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

**MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO**

*Groupe
Jeunes Eleveurs*

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 3 novembre s'est tenue à partir de
10 h 45 mn à Gaoua, sous la présidence
de SOME Aristide, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Joul Samson
- ✓ Kambou Possam
- ✓ DA Sotchare

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte du projet
- Impact du projet, bénéfices, opportunités attendues
- mécanismes de gestion, des plaintes, suggestions et recommandations

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Non implication des jeunes, définition de critères
- contraintes, questions sécuritaires

Les réponses apportées par le consultant :

- Recherche des préoccupations au front pour leur prise en compte
- along la formulation, insistance aux jeunes à s'impliquer
- et aller à l'information

Les recommandations qui ont été formulées :

- Faciliter l'accès au crédit, Appui à une meilleure organisation des jeun,
- Formes des jeun dans leur de main d'œuvre, bien respecter avec les
- propriétaires terriens avant implantation, Informer les jeun sur le projet

La séance a été levée à 11h35

Fait à Gaoua le 03/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Joul Samson
[Signature]

Kambou Possam
[Signature]

DA Sotchare
[Signature]

*Quelraso fas ad
Consultant*
[Signature]

SOME A R Aristide
Consultant
[Signature]



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : *Sub-ouest*
LIEU : *Gaona*

GRUPE RENCONTRE : *Jeunes Eleveurs*
DATE : *03/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<i>Joul Sanson</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur (VUV)</i>	<i>78-23 48 27</i> <i>71 15 47 24</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>DA Sotcharé</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur (VUV)</i>	<i>71 60 33 81</i> <i>74 96 50 37</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Kambou Possan</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur (VUV)</i>	<i>76 36 73 92</i> <i>72 09 56 49</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>DAH sie</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur</i>	<i>70 58 56 56</i> <i>75 04 28 66</i>	<i>[Signature]</i>

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	<i>PALE Serké Bruno</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur</i>	<i>57 10 59 01</i> <i>60 00 83 42 (WhatsApp)</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>Joul Naonibi Bruno</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur</i>	<i>57 88 70 37</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>DA Djémi</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur</i>	<i>71 12 58 45</i>	<i>[Signature]</i>
08	<i>DAH SIE MATHIAS</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur</i>	<i>70 92 85 59</i> <i>76 68 74 55</i>	<i>[Signature]</i>
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Coopérative Sissé Balobao

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 4 Novembre 2022 s'est tenue à partir de 15h00mn, à Graoua, sous la présidence de Sore Adama, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso. Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Sore Adama, Président coopérative Sissé Balobao
- ✓ Sawadogo Omar
- ✓ Sawadogo B. Ninfon

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation et contexte du projet
- Objectifs du projet - In situ - Gestion conflits
- Création des terres

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Prendre en compte les préoccupations réelles des bénéficiaires individuellement
- Appui aux groupes pour le développement des activités de la ferme (vivable)
- Appui pour la production des aliments

Les réponses apportées par le consultant :

- Le projet va examiner les besoins spécifiques et leur viabilité au moment venu
- Initiation à simplifier et à accompagner le projet

Les recommandations qui ont été formulées :

- Veillez à appuyer individuellement et collectivement les membres
- Appuyer le visiteur en place et un marché à se créer
- Appuyer au développement de la Pisciculture et des autres filières
- Mettre l'accent sur le développement des chaînes de valeur

La séance a été levée à 15h45

Fait à Graoua le 4/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Sore Adama, Président:

Sawadogo Omar, vice Président:

Sawadogo B. Ninfon, Trésorier:



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Sud-Ouest
LIEU : Gao

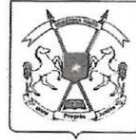
GRUPE RENCONTRE : Coopérative Sissé Balobao
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	SORE Adama	X		Président de la coop Sissé balobao	60-30-30-08	
02	Sawadogo Omar	X		Vice président de la coop	70 080936	
03	Sawadogo B. Noufou	X		Treasurer de la coop	70.61.43.46	
04	Santa Koumoussi	X		member	70 50-62-82	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	Tiendrebéogo Ruffin		X	member de la coop	79039863	
06	Gouame A Boabouca	X		member	70821150	
07	Quédraogo Alidou	M		member	7016 9882	
08	Traoré Moutari	M		member	70 95 77 41	
09	Quattara Moumoussi	M		SG de la coop Sissé balobao	70 72 92 24	
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Coopérative Poulakou (Femmes)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 4 novembre s'est tenue à partir de
15h30mn, à Gaoua, sous la présidence
de Sone Archide, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Pandal Adama, Coopérative Poulakou
- ✓ Simon Minata
- ✓ Sangaré Sita

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte et justification du projet - Activités du groupe
- Gestion des terres
- Développement chaines de valeur

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Besoin d'assistance pour renforcer nos activités
- Besoin de mettre en place une laiterie
- Renforcement des capacités du groupe

Les réponses apportées par le consultant :

Prise en compte de leurs préoccupations à reverber
pour une prise en compte, l'invitation des femmes à simplifier

Les recommandations qui ont été formulées :

- Appui matériel et en renforcement de capacités
- Disponibilité des financements pour la production du lait
- Appui à la mise en place d'une activité d'élevage

La séance a été levée à 16h30.

Fait à Gaoua le 4/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Pandal Adama, Présidente
Simon Minata, Secrétaire
Sangaré Sita, Trésorière



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : *Sud-Ouest*
LIEU : *Gaoua*

GRUPE RENCONTRE :

(Femmes)
Coopérative Poulakou
DATE : *4/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<i>PENDAL Adama</i>		<i>x</i>	<i>Présidente</i>	<i>70-81-47-75</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Sinen Minata</i>		<i>x</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>76-32-97-28</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>SANGARE Sita</i>		<i>x</i>	<i>Tresorière</i>	<i>75.41.24.12</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Cisse' Sarah</i>		<i>x</i>	<i>Gestionnaire de compte</i>	<i>60018823</i>	<i>[Signature]</i>

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	<i>Si Aissata</i>		<i>x</i>	<i>69-20-03-64</i>		<i>[Signature]</i>
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Groupes de Personnes Déplacées
Internes (RDI)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 3 novembre s'est tenue à partir de
17h00mn, à Gagna, sous la présidence
de Somé Anahide, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Ba Oumarou, PDI
- ✓ Tall Haoudi
- ✓ Tall Adama

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet et contexte
- Pastoralisme - Conflits - Gestion des terres
- Tall Adama

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Prendre en compte des PDI et leur situation spécifique

Les réponses apportées par le consultant :

les préoccupations seront transmises au projet pour
être prises en compte dans l'élaboration finale.

Les recommandations qui ont été formulées :

- Réaliser les infrastructures pas trop loin des points d'eau
- Tenir des réunions permanentes et impliquer les PDI
- Attirer à distance les vaccins et aliments à bétail.
- Former les éleveurs à la fabrication des aliments à bétail

La séance a été levée à 17h30

Fait à, Gagna, le 3/11/2022

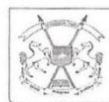
Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Tall Haoudi, PDI

①

Ouedras Jo, fiscal



Groupe de Personnes Déplacées Internes

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : *Sub Ouest*
LIEU : *Gaoua*

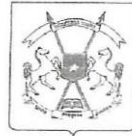
GRUPE RENCONTRE :

DATE : *03/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<i>Tall Hasoudi</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur PDI</i>	<i>76415433</i>	<i>O</i>
02	<i>Be Dumarou</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur PDI</i>	<i>66740570</i>	<i>O</i>
03	<i>Tall Adama</i>	<i>X</i>		<i>Eleveur PDI</i>	<i>73038841</i>	<i>MO</i>
04						

PV des consultations individuelles de Gaoua dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 14 Novembre à Gaoua, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr YOUSSEF SUDITH, 70171461
(Fonction) Présidente (service) Asst. TEW. Madou
Sud-Ouest (région/ ville) Gaoua

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte et justification du projet - Attentes du Projet
- Activités d'élevage de l'Association
- Accompagnement des PDI

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

- Crainte que les groupes de femmes ne soient bénéficiaires
- Crainte que les projets individuels ne soient financés

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Renforcement de capacités des femmes en élevage (volaille)
- Appui individuel des femmes à travers la caution de l'Association
- Appui aux PDI partenaires dans le développement de l'élevage.

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 3 novembre à Gaoua....., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr Hien née Youl Yén Viviane, 7057718
(Fonction) Présidente de l'Association Bodane (service) A.P.F.G
Sud-Ouest (région/ ville) Gaoua

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation contexte du Projet - Gestion des PAI -
V.B.G.

.....A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Non prise en compte des PAI
et des femmes vulnérables - Non implication des
Associations et ONG locales

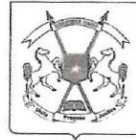
Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Renforcement de capacités des femmes (côté technique)
- Appui des femmes et PAI en équipements et finances
- Impliquer les Associations et ONG locales à la mise en œuvre.

Ont signé : Yén Viviane
La personne ressource Yén Viviane

Le consultant
Ouedraogo Pascal

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 3 novembre à Gaoua, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. SANOU Térédié, 70, 25, 39, 46
(Fonction) Directeur provincial Ranimba (service) Elevage
..... (région/ ville) Gaoua

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte du projet
 - Gestion du projet
 - Pastoralisme
- A l'issue des

échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Leurs deux administratives et
procédures de décaissement. Manque de transparence
dans le processus de gestion des fonds alloués aux
bénéficiaires.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Allègement des procédures administratives
- Assurer une gestion transparente du processus de financement
- Impliquer les Directions provinciales davantage dans
le processus d'élaboration et de mise en œuvre.

Ont signé :

La personne ressource

SANOU Térédié

Le consultant

Ouédraogo Pascal

MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 3 novembre à Ouagadougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. Mande Lazi
(Fonction) Directeur Provincial (service) D.P. Agriculture
Sud-Ouest (région/ ville) Ouagadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation contexte du projet - Pastoralisme - Conflits - Sécurité
Gestion des PDI -

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Non prise en compte des questions d'expropriation et de dédommagement - Mauvaise identification des bénéficiaires - Mauvaise communication

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Former les agents sur les technologies en Elevage et l'appropriation des PDI - Appui à l'opérationnalisation de la loi OBOU la NITER - Bien identifier les bénéficiaires - Appui conséquent pour garantir la viabilité - Prise en compte des PDI selon leur engagement.

Ont signé :

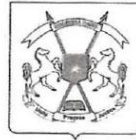
La personne ressource

MANDE LAZI



Le consultant

Quechaso Pascal



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 4 novembre à Gaoua, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. Kam Ollé, 75483837
(Fonction) Directeur Provincial (service) Action sociale
Sud Ouest (région/ ville) Gaoua

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation et contexte du projet - Questions de genre - Création des PDI

..... A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Non prise en compte du genre - Non respect des engagements d'appui aux bénéficiaires

VB = 35 656 PDI dont 7542 femmes, 5134 hommes, 14799 enfants de + de 5ans, 7398 enfants de - de 5ans (situation au 30 octobre 2021)

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Prendre en compte les groupes spécifiques (personnes en situation de Handicap, femmes, PDI) - Respect des engagements d'appui - Renforcement de capacités en accompagnement électronique des PDI - Appui à une organisation des PDI en groupe pour favoriser l'accès à la terre.

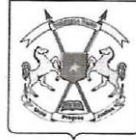
Ont signé :

La personne ressource

KAM Ollé

Le consultant

Ouidras Pascal



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 2 novembre à Gaoua, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, M^{me}/Mr. Traoré Yacouba, tel 72843813 / Lyssa 73309084
(Fonction) Interim DR (service) DR Environnement
Sud-Ouest (région/ ville) Gaoua

Les principaux points suivants ont été discutés :

Projet PRECEL - Pastoralisme, Gestion des terres -
Reinstallation - Dédommagement (arbres et terre), Suivi PGRS,
Conflit Agricul - Elevage - sécurité
A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Craintes sur Non implication de l'environnement dans l'élaboration de TDR, Mauvaise définition des prérogatives,

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer l'environnement dans les TDR et l'évaluation des coûts de dédommagement, Sensibiliser et impliquer les propriétaires terriens, Bien définir règles à bétail, Bien étudier zones all'implantation des parcs à vaccination, élaborer protocoles de collaboration avec les services techniques.

Ont signé :

La personne ressource

Traoré Yacouba
Interim DR

Le consultant

Quidrago Pascal



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 4 novembre à Gaoua....., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, M^{me}/M^r. Noufé Alexis, 75029186...
(Fonction) Point focal projet Dohm/PCA (service) Mairie Gaoua.....
Sud Ouhé..... (région/ ville) Gaoua.....

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation projet et contexte - Gestion de conflits -
Situation existante - Gestion des terres -

.....A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Aspect sanitaire - Mauvaise
communication avec les administration -
Non implication des acteurs clés.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Respect des procédures en
matière d'acquisition des terres - Bonne
communication avec l'Administration - Implication
réelle des acteurs et parties prenantes - Prendre en compte
les organisations professionnelles dans toute les directions

Ont signé :
La personne ressource

Le consultant

Noufé Alexis

Ouedraogo Pascal

Liste de presence de l'atelier régional de consultation des parties prenantes de Gaoua dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

**LISTE DE PRESENCE
ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION**

LIEU (Région, localité) : *Sous Ouest (Gaoua)*

DATE :

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<i>LJ Issa</i>	<i>X</i>		<i>Agent/Environnement</i>	<i>73309084 issaly62@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>YOULMEDA Judith T</i>		<i>F</i>	<i>Présidente de l'association TEU-MAALOU</i>	<i>70-17-14-61</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>PENDAL Adama</i>			<i>Présidente de la coopérative "Poulakou" de Gaoua</i>	<i>70-81 47-75</i>	<i>[Signature]</i>

Page 1 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
04	<i>SIRIBIE S.H. Joel</i>	<i>X</i>		<i>DRDICAPTE-SUD</i>	<i>70-10-50-02</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>NOMBRE Ibrahim</i>	<i>X</i>		<i>DREA-SUD</i>	<i>70 38 54 32</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>DABIRA Erman</i>	<i>X</i>		<i>DRGF-SUD</i>	<i>71835849</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>KINI Amidou</i>	<i>X</i>		<i>DRSNAH-SUD</i>	<i>75 11 62 14</i>	<i>[Signature]</i>
08	<i>Dicks Ibrahim</i>			<i>Représentant Union professionnelle des éleveurs</i>	<i>70-08-21-21 dicksibra38@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
09	<i>Palé Sanbouga</i>	<i>X</i>		<i>Mairie de Gaoua</i>	<i>74 06 13 65 sanbou93@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
10	<i>TIENDREBFOGO Minoille</i>		<i>X</i>	<i>PAHIGIZ</i>	<i>73930505</i>	<i>[Signature]</i>
11	<i>TRAORE Célestin</i>	<i>X</i>		<i>Conseiller Technique Gouvernerat</i>	<i>70138082</i>	<i>[Signature]</i>
12	<i>DA Sangam Jules Benoit</i>	<i>X</i>		<i>Directeur Régional DRARAH</i>	<i>70085325</i>	<i>[Signature]</i>

Page 2 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
13	QUEORAOGO Martin	X		chef Protocole du Gouverneur/Gvt-g	70.01.54.81	
14	SAVADOGO Ouomane	X		chauffeur/Gouverneur	70.41.66.99	
15	IRA Seydou			DRH-SO	70-11-02-41	
16	KIABORE Seyoubu	X		SGP IHC-Gosou	76.43.25.51	
17	Moumouni Ouattara	X		SG/coop Sisse balsap	76 64 25 74 57 90 02 00	
18	TAMA Magan	X		Eleveur/Djigoué	75-25-45-28	
19	KAMBOU BEBE CLAVIN	X		Vice-Président du Conseil Communal de la jeunesse GACUA	72.16.30.73 Kambouchivira@gmail.com	
20	SORE N. Honoré	X		SOS PADEL B	70815367 emos_hus@yahoo.fr	
21	NOUPE Alexis	X		PEC/SNV-Gacua	75 02 31 38 noupealexis@gmail.com	

Page 3 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
22	KABORE W. Pascal	X		Agent/DRARAH-SO	70883537 k_pascal82@yahoo.fr	
23	Soudraofo Pascal	X		Consultant	70 75 42 07 pouedraofoabpad@gmail.com	
24	SOME A R Aristide	X		Consultant	78-72-76-35 someanbanbio94@gmail.com	
25						
26						
27						
28						
29						
30						

Page 4 of 6

PV des consultations publiques de Koudougou dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Transformateurs de viande de bétail

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le *04 du mois de novembre* s'est tenue à partir de *09 h 00mn*, à *Koudougou*, sous la présidence de *BADELE Abdoulaye*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso. Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ *BADELE Abdoulaye*
- ✓ *Dioko Hama*
- ✓ *Congo Frédéric*

Les principaux points suivants ont été discutés :

- *Présentation du projet - Résultats escomptés - Impacts du projet - Mesures préventives - Pré-occupations et craintes*
- *Recommandations et suggestions*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- *Abatton non conformes aux normes (à résoudre) - Accès difficile aux sources de financement - Accès difficile à l'abatton - Pas de Comité de pilotage - Faible niveau d'organisation des acteurs*

Les réponses apportées par le consultant :

- *Renforcement en qualité et en quantité des infrastructures - Accompagnement des acteurs de toute la chaîne y compris les femmes - Accompagnement dans l'organisation des acteurs - projet inclusif - Accompagnement des femmes*

Les recommandations qui ont été formulées :

- *Avoir une chambre froide fonctionnelle - Meilleur accès à l'électricité et à l'eau - Mettre en place le comité de pilotage inclusif - Appuis financiers - Améliorer l'équipement de l'abatton - Meilleure organisation du secteur élevage*

La séance a été levée à *11h00*

Fait à *Koudougou* le *04/11/2022*

Ont signé : *BADELE Abdoulaye*

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

*S/C des bouchers
OUED RAOGO Pierre*

Page 1 sur 1

Consultant



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: CENTRE-OUEST
LIEU: KOU BOUGOU







GRUPE RENCONTRE: TRANSFORMATEURS VIANDE DE BETAIL
DATE: 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Dicka Hama	X		Boucher	72-67-62-30	
02	Dicka Issa	X		Boucher	75-15-30-45	
03	Zonje Frederick	X		Boucher	66-39-56-73	
04	Tamboua Hamadou	X		Boucher	73-32-64-20	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	Sang Mohamed	X		Boucher	72-49-32-64	
06	Badi Abdoulaye	X		Boucher	76-62-42-22	
07	Dicko Halou	X		Boucher	77-33-51-77	
08	Dicka Hamadou	X		Boucher	77-20-86-55	
09	Dial Didlamine	X		Bouche	57 27 32 11	
10	Tamboua Hassan	X		Boucher	66-54-95-39	
11	Tamboua Sita	X		Boucher	74-11-65-07	
12	Tamboua Amara	X		Boucher	76-88-46-56	
13	Diallo Zakaria	X		Boucher	77-82-73-15	

Page 2 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
14	Dicko Tapsirou	X		Boucher	71-10-38-52	
15	Dicko Ousmane	X		Boucher	73-09-75-00	
16	Dicko Soufiane	X		Boucher	76-88-69-62	
17	Dicko Hamidou	X		Boucher	57-27-23-71	
18	Simpore' Touso	X			70-17-52-46	
19						
20						



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Producteurs
Petits ruminants

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus) (CPR)

L'an deux mille vingt deux et le 04 Novembre s'est tenue à partir de
.....h...mn, à Koudougou, sous la présidence
de SAKANDÉ Noufou, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ SAKANDÉ Noufou
- ✓ SINON YAHAYA
- ✓ SINON DAOUA

Les principaux points suivants ont été discutés :

La présentation du projet et les résultats escomptés
les impacts environnementaux et sociaux probables
les préoccupations et les suggestions

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Présentation (procédure d'acquisition foncière, l'acquisition
et la gestion des fonds, prise en compte des aspirations des acteurs)
- Attentes (Travailler de manière inclusive et franche)

Les réponses apportées par le consultant :

Acquisition foncière suivant les normes nationales, locales et les normes
internationales (NES, NPS, par exemple) ; Une meilleure organisation des
acteurs pour acquiescer les fonds ; le projet va travailler de manière holistique -

Les recommandations qui ont été formulées :

- Acquiescer le foncier avec l'appui de la mairie et les autorités coutumières
- Fournir le accès aux fonds pour aider les petits producteurs
- Travailler de manière holistique pour atteindre tous les cibles

La séance a été levée à 09H45

Fait à Koudougou le 04/11/2022

Ont signé : SAKANDÉ Noufou
Représentant les producteurs

OUEDRAOGO Pierre
Consultant

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

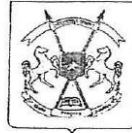


LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : CENTRE OUEST
LIEU : KOUBOUGOU

GROUPE RENCONTRE : Producteurs (petits ruminants)
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	SAKONDE Nanyon	α		Producteur	76 58 50 43	
02	SINON yahaya	α		Producteur	78 11 30 03	
03	SINON Daouda	α		Producteur	78 36 57 16	
04	TONDE Sjibul			Responsable de l'abattoir	70 37 22 48	



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Focus group
Femmes productrices/Eleveuses

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 04 novembre s'est tenue à partir de
13h00mn, à Koudougou, sous la présidence
de Mme Ouedraogo Rosalie, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Mme Ouedraogo Nikiema Rosalie
- ✓ Mme Zongo Yathoua Marie Thérèse
- ✓ Mme Ouedraogo Ouedraogo Agata

Les principaux points suivants ont été discutés :

Contexte et justification du projet, objectifs, durée du projet
Impacts du projet, accès à la terre, statut et rôle de
la femme, U.B.G. préoccupations, suggestions/recommandations

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Critères de sélection des bénéficiaires (Accès à la terre). Impliquer les
femmes formateurs parmi les bénéficiaires. Non. Ne pas à toutes les
parties prenantes consultées dans la préparation du projet. U.B.G. Importance de formation

Les réponses apportées par le consultant :

Toutes les parties prenantes seront impliquées dans la
préparation du projet. Des études préliminaires seront réalisées avec
la mise en œuvre du projet.

Les recommandations qui ont été formulées :

Revoir les procédures pour la garantie (accès à la terre). Impliquer
toutes les parties prenantes jusqu'à la fin du projet. Tenir compte des
fonctionnaires femmes. S'assurer les appuis, créer des futures. Renforcer les
capacités et doter des kits pour le démarrage des activités.

La séance a été levée à 14h20

Fait à Koudougou le 04/11/2022

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Ont signé :

KANGRAOUBEGA Honorine
Consultante

MENRADOGO/NIKIEMA ROSALIE
coordinatrice Régionale des femmes
Page 1 of 1
Tel : 76 12 40 20



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES *8 Femmes*

REGION : *centre ouest*
LIEU : *Koudougou*

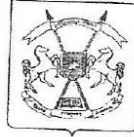
GRUPE RENCONTRE : *Femmes Productrices/ Eleveurs*
DATE : *04/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	OUEDRAOGO/ NIKIEMA ROSALIE		X	COORDINATION REGIONALE DES	76 12 40 20	<i>[Signature]</i>
02	Zongo / yamigou Marie Madeleine		X	Coordination communale -	70 73 29 33	<i>[Signature]</i>
03	OUEDRAOGO/ OUEDRAOGO AZETA		X	COORDINATION REGIONALE	70.11.07 39	<i>[Signature]</i>
04	M ^e Kabré / Kabré Pauline		X	Cogest M. de la Femme	70265347	<i>[Signature]</i>

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	M ^e Zongo / Zongo Jeanne		X	Trésarière Cogest	7212 4838	<i>[Signature]</i>
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



Coopérative Transformateurs
Poro

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le quatre du mois de novembre s'est tenue à partir de 08h30mn, à Koudougou, sous la présidence de BEREWOUJOU GOU NONGMA, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso. Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ BEREWOUJOU GOU NONGMA
- ✓ Bassili' Serge
- ✓ Laméogo Serge

Les principaux points suivants ont été discutés :

- principales activités menées et les contraintes
- l'accès au foncier et les types de conflits, les autres impacts
- des attentes, les préoccupations et suggestions

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Manque d'électricité et faible débit de l'AEP
- Degré d'implication des acteurs à la base assez négligé
- Typologie d'infrastructures à être financées non respectée

Les réponses apportées par le consultant :

- Le projet vise le renforcement de la qualité et la capacité des infrastructures
- Financement des conflits agricoles, accès difficile au foncier
- Projet inclus et les mécanismes à élaborer visent une meilleure surveillance des actions

Les recommandations qui ont été formulées :

- Revoir la construction de l'abattoir avec une chambre froide fonctionnelle
- Electrifier et augmenter la capacité de l'AEP
- Mettre en place un comité de médiation, un club et gérer les conflits à l'amiable

La séance a été levée à 08h30

Fait à Koudougou le 04/11/2022

Ont signé : BEREWOUJOU GOU NONGMA

Représentant Transformateurs (Poro) Guy

OUSSAO GO Pierre

Consultant

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES FILIERE PORC

REGION : CENTRE-OUEST
LIEU : KOUDOUGOU

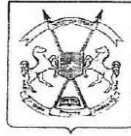
GRUPE RENCONTRE : TRANSFORMATEURS NIAUDE DE PORC
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Bassaté Serge	X		Transformateur	62.35.40.44	
02	Béotéwoudougou Nangma	X		Transformateur	76.98.55.05	
03	Yaméogo Maïse	X		Transformateur	71.33.01.92	
04	Kaboré Paul	X		Transformateur	70.99.65.63	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	Baidala Laurent	X		Transformateur	70.71.14.59	
06	Tanké Dji Bou	X		Transformateur responsable de l'abattoir	70.37.22.48	
07	OUEDRAGO Pionz	X		Consultant	70 46 13 441	
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Association Aide aux Veuves et
Orphelins (AVO)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 04 novembre s'est tenue à partir de
09hmn, à Koudougou, sous la présidence
de Mme YAMBOGO Esther, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Nabi Bénéwendé
- ✓ Kouala W. Céd
- ✓ Yamogo Eunice

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte et justification du projet, objectifs, impacts du projet
- Travail des enfants, droit à l'éducation, Egalité des sexes,
- Personnes vulnérables, Préoccupations/ craintes, suggestions/ recommandations

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Inégalité des sexes, Cherté des aliments, Insécurité
- de certaines zones, Ecoulement des produits, Traucis
- Payeurs, Insuffisance de formation dans le domaine de l'élevage

Les réponses apportées par le consultant :

- Le projet a le souci d'impliquer toutes les parties
- prendre dans le but de rassurer de la prise
- en compte des préoccupations. Des aides plus poussées seront réalisées

Les recommandations qui ont été formulées :

- Sensibiliser sur l'égalité des sexes, Réglementer la vente des
- produits de l'élevage, Renforcer les compétences en élevage -
- prendre en compte dans le projet les veuves et orphelins.

La séance a été levée à 10h20

Fait à Koudougou le 04/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms Mme YAMBOGO SIMPORE Esther
Titres/fonctions
Téléphone 70-77-13-92 / 78-72-06-82
Présidente AVO

KANGAMBEA
Honoraire
Consultante



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Centre Ouest
LIEU : Koudougou

GRUPE RENCONTRE : Association Aide aux Veuves et Orphelins (AVO)
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	M ^{me} YATTEOGO/SIMPORE Esther		X	Association Aide aux veuves et orphelins CAVO	7077 13 32 avo_association@yahoo.fr	
02	NABI Benewende		X	''	58 53 73 17	
03	KOALA W. obed	X		''	62 35 76 15	
04	YATTEOGO P. N. Mardochee	X		''	71 69 87 97 yam-mardo@hotmail.fr	

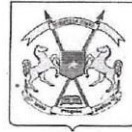
Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	YATTEOGO N. Eunice		X	AVO	70 03 71 42 yanenice1@gmail.com	
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3

PV des consultations individuelles de Koudougou dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 02/11/2022 à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. Amadou LINGANI
(Fonction) Directeur Régional (service) D.R.A.H
..... (région/ ville) Région Centre Ouest / Koudougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

- 1- Présentation du projet
 - 2- Composantes du projet
 - 3- Résultats attendus, 4- Impacts du projet, 5- Mesures préventives
 - 6- Préoccupations et craintes, 7- Recommandations
- A l'issue des

échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Accès d'eau insuffisant, SAA coûte cher et peu disponible, filières non suffisamment organisées, Problèmes d'écoulement pour les éleveurs, Maladie virale (grippe aviaire)

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Accompagnement des petits producteurs, accompagnements financiers, accompagner les micros projets individuels, Implication des agents de base, Identifier les éleveurs modèles, accompagner veuves, PDI

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant

KANGAZBEGA Honorine


Amadou LINGANI



PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03/11/2022 à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. BATIONO/MEDA K. Odette
(Fonction) Direction Régionale G.F. (service) Direction Régionale CO
(région/ ville) Koudougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Contexte et justification du projet - Objectifs et durée du projet - Impacts du projet - Mesures préventives - Préoccupations/ Craintes - Suggestions/ recommandations. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : - Accès aux terres - UBG
Les filles de moins de 35 ans seront elles prises en compte ?

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Alléger les procédures pour impliquer plus de femmes dans le projet - Mettre en place des masculinités positives de lutte contre les UBG - Sensibiliser les acteurs religieux et coutumiers - Tenir compte des jeunes filles de moins de 35 ans

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant


BATIONO/MEDA K. Odette


KANGARBEGA Honorine



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03 novembre à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. SANKARA Daniel Isidore
(Fonction) vétérinaire (service) Cabinet de soins
vétérinaire (région/ ville) Centre Ouest / Koudougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

Contexte et justification du projet, Objectifs, Impacts du projet, Difficultés rencontrées, conflits, besoins, agriculteurs, Préoccupations/raintes, suggestions/recommandations. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Maladies des animaux, Non implication de tous les acteurs dans le projet du début à la fin, Tranque ou rupture des produits vétérinaires, Abatage clandestin, conflits entre éleveurs et agriculteurs, Hausse des prix des aliments.


Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Organiser des campagnes de sensibilisation sur la prévention et le traitement, Rapprocher les apathois des bénéficiaires, Créer des pistes de pâturages, former les responsables des éleveurs, les bergers, Subventionner les prix des aliments, des vaccins, le matériel et l'entretien.

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant


SANKARA Daniel Isidore


KIANGAORBEGA Honorine



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03 novembre à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Cadre Stratégique de Réinstallation (CSR) du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Élevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KABRE W. Achille
(Fonction) Directeur Régional Solidarité Nationale (service) Direction Régionale de la Solidarité Nationale d'Action Humaine (région/ ville) ... CENTRE-OUEST / KOUDOUGOU

Les principaux points suivants ont été discutés :


de la présentation du projet - les impacts environnementaux et sociaux probables; l'accès au foncier et les procédures de réinstallation; les préoccupations et craintes, suggestions et recommandations. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : la difficulté d'accès au foncier (question démographique en lien avec l'arrivée des PDI); s'adresser aux autorités municipales (pour les zones urbaines) ou aux autorités communales (pour les zones rurales) pour l'acquisition du foncier; l'accès des PDI au foncier;

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : s'adresser aux autorités locales (administratives et communales) pour l'accès au foncier; Impliquer tous les acteurs locaux en prenant en compte les PDI dans le projet; Impliquer tous les services techniques pour l'encaissement et le suivi des actions.

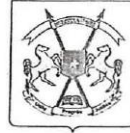
Ont signé :

La personne ressource


KABRE W. Achille

Le consultant

OUEDRAOGO Pierre

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04 novembre à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Cadre Politique de Réinstallation du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. SIMPORE M. missa
(Fonction) Délégué Général Abattoir (service) Abattoir frigorifique
de la Commune de Koudougou (région/ ville) CENTRE-OUEST / Koudougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

La présentation du projet; les impacts économiques et sociaux probables; l'accès au foncier et les procédures de réinstallation; préoccupation et craintes; suggestions et recommandations. L'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : le non respect des procédures d'acquisition du foncier pour les sites; le non respect des textes nationaux en matière d'acquisition foncière; l'absence de un comité de pilotage; l'exclusion d'une partie des parties prenantes; le non respect des engagements.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Respecter les textes en matière d'acquisition foncière; Mettre en place un comité de pilotage inclusif; Impliquer toutes les parties prenantes dans tout le processus; respecter les engagements.

Ont signé :

La personne ressource
SIMPORE M. missa
Délégué des bouchers

Le consultant

OUEDRAOGO Pierre

au 1 page



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04 Novembre à Zoundoungou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du CADRE POLITIQUE DE REINSTALLATION du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. YANDA Ludovic
(Fonction) CSRPE (service) Service Régional de la Préservation de l'Environnement (région/ ville) Centre Ouest / Zoundoungou

Les principaux points suivants ont été discutés :

les impacts environnementaux et sociaux, les procédures d'acquisition du foncier, la problématique de la pollution environnementale, les P.G.E.S. et les réinstallations.
A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : les négociations directes avec les propriétaires terrains sans impliquer la mairie, la non-implication suffisante des services techniques à toute les phases du projet, le manque de suivi-évaluations périodiques

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer la mairie dans l'acquisition des sites, Impliquer les services techniques à toute les phases du projet, rendre compte trimestriellement aux différents services techniques de l'avancée des travaux

Ont signé :

La personne ressource

YANDA S.W Ludovic

Le consultant

GUEDRAOGO Pierre



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04/11/2022 à Koudougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, M^{me}/Mr. YAREOGO Désiré Marie
(Fonction) Administrateur (service) APISAVANA
(région/ ville) Koudougou / Centre-Ouest

Les principaux points suivants ont été discutés :

Contexte et justification du projet, objectifs et durée du projet, impacts du projet, Mesures préventives, préoccupations / craintes, suggestions / recommandations A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Non implication des interprofessions dans la sélection des mini-projets, problème d'acquisition des terres, lourdeurs administratives en cas de conflits, Insécurité des zones, Manque de suivi de l'après projet des interprofessions, Présence des PDS.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer les interprofessions dans la sélection des mini-projets, sécuriser les activités, alléger les lourdeurs administratives dans la résolution des conflits, sensibiliser sur l'utilisation des pesticides, Mettre en place un comité de suivi de l'après projet.

Ont signé : Accompagner les femmes déplacées avec des formations en production et transformation

YAREOGO Désiré Marie Page 1 of 1

Kangambéga Honorine

**Liste de presence de l'atelier de regional de consultation des parties prenantes de Koudougou
dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des
Procédures de gestion de la main d'oeuvre**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO




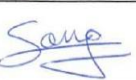


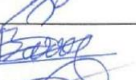
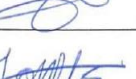



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

**LISTE DE PRESENCE
ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION**

LIEU (Région, localité) : CENTRE-OUEST / KOUDOUGOU

DATE : 03/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	LENGANI Amadou	X		DRARAH	70-14-53 82 amadou.lengani@jfp	
02	KABRE W. Achille	X		DRSNAH-102	73.65 27 18 w.kabre@gnss.com	
03	TRAFANDO P. Benjamin	X		Maire SG Koudougou	709 25 942 Kafsi.dphot@mail.wm	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
04	COMPAORE Regine		X	SSES / PADEL B	708978 22 regine.compaore@yahoo.fr	
05	KABORE/SANGARE Aminata Angèle		X	DADF/Plairie KAG	70-89-76-05 sangareaminata@yahoo.fr	
06	KIEMDE Daouda	X		DPRAH/BLK	70995362 daoudakiemde@yahoo.fr	
07	Badele Abdoulaye	X		Filière Bœuf Viande	76-62-42-22	
08	Barry Aïssatou		X	Filière Lait	76-45-86-44	
09	Yameogo, O. Albert	X		Filière Volaille local	72-99-42-69	
10	SIMBE Brahima	X		DREB/cos DRE	73 38 15-82	
11	OUATTARA Alidou	X		DR DRDI CAPME/cos	74 65 46 51	
12	JAMEOGO RENE	X		Filière Volaille Moderne	76 13 48 84	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
13	NABAYAOGO Hermann	X		Agent DREP-COS DA	70.27464 lnabayago@gmail.com	
14	Zongo O. Joseph	X		diffusion commerciale	70 25 59 94	
15	COULIBALY Juya	X		Agent DRARAH-COS	72 79 10 68	
16	SAWABOGO Boukare	X		Consultant	70 22 66 98	
17	Mme YAMEOGO/SIMPORG Esther		X	Association féminine Intervenant dans domaines Elevage ANVO	70-77-13-92 78-72-06-82	
18	OUEDRAGO/ NIKIEHA ROSAIE		X	COORDINATION REGIONALES FEMMES	76 13 40 20	
19	BATIOVO/MEDA K Odette		X	Directrice Régionale Genre et Famille	71 50 07 35	
20	SANKARAD-Isidore	X		Vétérinaire Privé Cabinet Vétérinaire	60.06.15.90.	
21	SAWABOGO Robert.W.	X		INERA	70.62.64.77	

Page 3 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
22	Soulama Robert	X		DRI / Impôts DZ	70-26-24-77 soulamarobert@ yaho.fr	
23	SABO Boukare	X		DR I DREA-COS	70009068 boukarsabob@gmail.com	
24	Kaboné / Guissou Sylvie		X	CVD	58.82.04.76	
25	OUEDRAGO Pierre	X		Consultant associé	70461344	
26						
27						
28						
29						
30						

Page 4 of 6

**Liste des personnes rencontrées de koudougou dans le cadre de l'élaboration du Plan de
Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO



BURKI
.....
Unité- Pr

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES POUR L'ELABORATION

Région : *CENTRE-OUEST*

Lieu : *KOUDOU-GOU*

DATE : *02/11/2022*

N°	NOM ET PRENOM (S)	Sexe		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
		H	F			
	<i>LENGANI Amadou</i>	<i>X</i>		<i>DRARAH</i>	<i>70165382</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>COULIBALY Jaja</i>	<i>x</i>		<i>chef de service DRARAH</i>	<i>72991068</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>TRAORE Boubakar M.</i>	<i>X</i>		<i>Gouverneur</i>	<i>70257886</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>SANKARAD Isidore</i>	<i>X</i>		<i>Vétérinaire</i>	<i>60061590</i>	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOM (S)	Sexe		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
		H	F			
	<i>ZONGO O. JOSEPH</i>	<i>X</i>		<i>chef coutumier</i>	<i>70255994</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>YANDA SW Ludovic</i>	<i>X</i>		<i>C-SRPE</i>	<i>78641165</i>	<i>[Signature]</i>

PV des consultations publiques de Manga dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

**MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO**

*Groupement Vénégré Nooma
(Féminin)*

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le *04 Novembre* s'est tenue à partir de *10h00mn*, dans la salle de réunion de la sous-préfecture de *KAWASSE Hadara*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso. Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ *Les consultants*
- ✓ *La présidente du groupement Vénégré Nooma;*
- ✓ *Les membres du groupement*

Les principaux points suivants ont été discutés :

*Présentation du projet et les investissements et activités prévues;
Information sur le groupement des femmes et niveau de participation
aux activités; les impacts positifs du projet; les contraintes
rencontrées;*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

*Difficultés d'accès aux financements; Manque de matériels (charrue,
machets, emballage; Bâche; sechage); Manque d'eau; Problème de
d'emballage; problème de commercialisation; Manque d'espace pour l'élevage des
animaux; manque d'aliments;*

Les réponses apportées par le consultant :

*Le PRECEL prendra en compte les attentes des femmes dans le ciblage et
l'intensification des travaux et des activités à mener;*

Les recommandations qui ont été formulées :

*Appui à la mise en place d'une unité de transformation;
Renforcer les capacités opérationnelles des femmes en terme de
formation; Appui en matériels; construire un magasin de stockage
au sein; Observer la transparence dans le ciblage des bénéficiaires;*

La séance a été levée à *11h15*

Fait à *Manga* le *04/11/2022*

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

BOUDA SOPHIE

consultant

[Signature]
Présidente du Groupement
Vénégré-nooma

[Signature]
KAWASSE Hadara

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: CENTRE-SUD
LIEU: Manga

GRUPE RENCONTRE: Femmes
DATE: 04 Novembre

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Baudou Saphie		x	Présidente de scap Vènegn-nooma	75 19 64 61 / 70 13 90 76	
02	Baudou M. Isabelle		x	Membre Vènegn-nooma	54 91 33 03	
03	Guedraogo Rose		x	Vènegn Nooma	79.19.8976	
04	DARAKOUM Aminata		x	Vènegn-Nooma	57-06-53-12	



SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Federation des Eleveurs du BF
Section Commune de Béré

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le quatre novembre s'est tenue à partir de
15h00mn, à Manga, sous la présidence
de KAWASSÉ HADARA, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Le Secrétaire régional de la FEB;
- ✓ Le secrétaire adjoint;
- ✓ Le Président de la Section communale de Béré;

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation du projet ; ses objectifs ; les activités prévues ;
les principaux impacts du projet ; les acteurs de mise en œuvre ;
les difficultés rencontrées ;

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Difficultés d'accès aux financements ; la concurrence déloyale
avec l'importation de volailles impropres à la consommation ;
Empiètement des espaces agricoles sur les zones pastorales ;

Les réponses apportées par le consultant :

Il faut impliquer et renforcer les capacités des FDS dans la lutte
contre la bande de produits impropres à la consommation ;
Le projet impliquera des producteurs dans l'identification des besoins ;

Les recommandations qui ont été formulées :

la sécurisation des zones pastorales ; la construction ou la
réhabilitation des mini-bougeries ; la consultation et
l'implication des producteurs à la base ;

La séance a été levée à 16h.

Fait à Manga le 04/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

SG FEB BARRY
Hadara

consultant

KAWASSÉ Hadara
74 55 31 29

Page 1 of 1



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Centre-Sud
LIEU : Manga

GROUPE RENCONTRE : Producteurs/Eleveurs
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	BARRY Y HSSANE	X		s/c FEB Regionale Manga/CS	69 30 16 32 64 93 22 93	
02	DIALLO Mahmoudou	X		Secrétaire Adjoint FEB	66 99 33 47	
03	BAHABSO ALYOU	X		président de la section communale de Bére FEB	64 93 22 93	
04	BO-BANDE MOUSSA	X		président communale de GOGO/FEB	76 03 47 76	

Page 1 of 3

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	DIALLO Assane	X		Président FEB/section communale Nabere	76 17 93 75	
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Page 2 of 3

MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Association Youth Connect / Centre Sud

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 04 Novembre 2022 à Manga s'est tenue à partir de 14h36 h mn, à Manga sous la présidence de M. ANASSÈ Hadara, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Le président de l'Association Youth connect / Centre-sud;
- ✓ Le vice-président de l'Association;
- ✓ Le responsable de la promotion de l'entrepreneuriat;

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet, ses objectifs et les activités prévues
- Les atouts du projet et du profit aux jeunes
- L'accountabilité des terres par les jeunes

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Avoir un bon suivi évaluation des activités réalisées
- Faire en sorte que le projet puisse se tenir jusqu'à la fin de sa durée

Les réponses apportées par le consultant :

- Le projet va améliorer les moyens de subsistance des populations et le développement de l'économie locale et celle du pays

Les recommandations qui ont été formulées :

- Rendre accessible les financements du projet
- Impliquer les acteurs clés du projet surtout les jeunes
- Besoin en renforcement des capacités pour un bon suivi des activités

La séance a été levée à 15h42

Fait à, Manga le 04/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

ZIBOUO W Raymond

President des Jeunes
Youthconnect

Consultant

SAWABOGO Dr Lamire



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : CENTRE-BUD
LIEU : Manga

GRUPE RENCONTRE : JEUNES
DATE : 04/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<u>ILBOUDO Wendaingna Raymond</u>	<u>X</u>		<u>Président Youthconnect/CS</u>	<u>75 97 95 70 raymond.ilboudo27@gmail.com</u>	
02	<u>Nacoulma Alain</u>	<u>X</u>		<u>Vice Président de Youthconnect/CS</u>	<u>75 53 74 30 alainnacoulma@gmail.com</u>	
03	<u>TASSENBEDO Salem</u>	<u>X</u>		<u>Responsable de la promotion de l'entrepren- ariat IANNGA</u>	<u>64 75 77 63 tassembedosalenassa@gmail.com</u>	
04	<u>NIKIENA Roger</u>	<u>X</u>		<u>Chargé à l'inclusion sociale Youthconnect/CS</u>	<u>74 43 82 80</u>	

PV des consultations individuelles de Manga dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT
GENERAL



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04 Novembre à Manga, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr.....

(Fonction) S/G (service) Mairie de Manga
(région/ ville) Centre-Sud / Manga

Les principaux points suivants ont été discutés :

Principaux risques et impacts du projet et mesures d'atténuation;
Type de conflits qui existent dans la zone; situation des PDI; Moyen
de communication souhaités;.....A l'issue des

échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : rien fait le cible des bénéficiaire et
dehors des activités à réaliser;

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Impliquer les populations dans la formulation des besoins
et des activités;

Ont signé :

La personne ressource

Halidou BOUNDANE
Administrateur Civil



Le consultant

Kawanké Halara

MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO
(PRECEL)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03 Novembre 2022 à ...*Nanaya*..., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr.....

(Fonction)...*Chef Coutumier*..... (service)
..... (région/ ville) *Centre-sud / Nangra*

Les principaux points suivants ont été discutés :

...*les objectifs et les activités du projet (PRECEL)*.....
...*Les modes d'accès au foncier*.....
...*La gestion des conflits fonciers*..... A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

...*Perte de terres*.....
...*La non implication des chefs coutumiers dans le projet*.....
...*La perte des revenus et des ressources par certaines personnes*.....

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

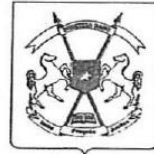
...*Impliquer les propriétaires terriens et les chefs coutumiers dans les négociations de compensation des personnes affectées*.....
...*sensibilisation et implication de l'ensemble des acteurs dans une approche participative au niveau du processus d'acquisition des terres*.....

Ont signé :
La personne ressource

Le consultant

[Signature]
Chef coutumier

[Signature]
SAWA DOGO - M. Lamire



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04 Novembre à Manga, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. DIAGBOUGA Emmanuel
(Fonction) Inspecteur de l'environnement (service) Direction régionale de l'environnement
..... (région/ ville) Centre Sude Manga

Les principaux points suivants ont été discutés :

Principaux impacts et risques liés au projet; les mesures d'atténuation; Rôles des acteurs dans la mise en œuvre des activités du projet; Renforcement des capacités opérationnelles des agents;.....A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Risque de perte de végétation; Risque de pollution; Risque de déplacement de population; il y a la question foncière à prendre en compte; tenir compte du choix des sites de réinstallation; Bien mener les compensations des pertes;


Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Intégrer les Etudes d'impact Environnementale et sociale afin de minimiser les impacts; Impliquer les véritables acteurs dans le processus du projet et à temps; Impliquer les services de l'environnement dans les activités du projet; Tenir compte de l'aspect inclusif des différents groupes dans le projet;

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant


DIAGBOUGA Emmanuel


KAWASSE Hadoua



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 03/11/2022... à Manga....., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. DOMBIRI TIMOTHE.....
(Fonction)..... (service) ACTION SOCIALE.....
..... (région/ ville) CENTRE/Sud - Manga.....

Les principaux points suivants ont été discutés :

Les objectifs et les activités du projet
Les questions liées au VBG
La situation des PDI..... A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :
Difficultés d'accès à l'eau et assainissement des personnes
Violences internes, La sécurité alimentaire des PDI
Absence de site officiel pour l'accueil des PDI

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :
Soutenir les PDI en vivres et non vivre
sensibilisation sur le terrain concernant les VBG
Accompagner le service de l'action social avec des moyens financiers
pour la prise en charge de certains cas de violence

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant

SAWA... M. Lamine



SECRETARIAT
GENERAL

PROJET D'APPUI A LA
RESILIENCE ET A LA
COMPETITIVITE DU SOUS-
SECTEUR DE L'ELEVAGE
(PRECEL) AU BURKINA FASO

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 04 novembre à ... Manga, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'appui à la Résilience et à la Compétitivité du sous-secteur de l'Elevage (PRECEL) au Burkina Faso.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. DABILGOU MAURICE
(Fonction)..... Préfet (service) Préfecture de
..... Manga (région/ ville) Centre-sud/ Manga

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Principaux impacts et risques liés au projet et les mesures d'atténuation;
 - Problématique des Moyens d'existence : la situation sécuritaire;
 - Moyen de communication souhaité pour les interactions avec le projet.
- A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

Le manque de sérieux de certains acteurs qui peut freiner la bonne marche.
Le manque de suivi des activités du projet.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Redevir les conditions d'accessibilité des terrains pour la mise en œuvre du projet.
Avoir un meilleur suivi sur l'ensemble des activités du projet

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant

3
SAWADEBO M. Lamine

Liste de presence de l'atelier de regional de consultation des parties prenantes de Manga dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, du PEES, des Procédures de gestion de la main d'oeuvre

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET A
LA COMPETITIVITE DU SOUS-SECTEUR DE
L'ELEVAGE (PRECEL) AU BURKINA FASO



BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

**LISTE DE PRESENCE
ATELIER REGIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION**

LIEU (Région, localité) : CENTRE-SUD / MANGA

DATE : 03/11/2022



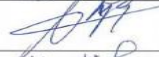


N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	BOUNDANE Halidou	X		Secrétaire Général Mairie Manga	71407341 halidouboundane@yaho.com	
02	KABORE Gildas	X		Directeur des Affaires Doroniées & Foncières Mairie Manga	79-03-3766 Kabore.gildas@yahoo.fr	
03	OUEDRAOGO Asmané		X	SIDWAYA	74766762	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
04	BARRY HASSANE	X		SG FEB	69301632 64932293 ukhar	
05	Bouda h Andre	X		chef Counsumier	76-62-3060	
06	YERBANGA K. Francis	X		PRAPS Z-BF	75.80.96-47	
07	BADO Galf	X		DR-Environnement	76-17-93-75	
08	BENAO/IDO Sonia Nantre		X	DRG-F	75775887	
09	Guigma Joseph	X		Filière porc	76584710	
10	ZLBOUDO W Raymond	X		Employé de Commerce CRJ/CS	75979570	
11	TRAORE/SIMBORO Amal		X	chef de service PI SESS IDRE A	73 15 98 64 amal.bomboro@gmail	
12	Sawadogo Ab Hamane	X		Agent technique d'élevage	57-43-51-76	

Page 2 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
13	ZOUAD Adama	X		CVD Zamed	76-73-63-44	
14	DAPILGOU Daurie	X		Préfet/Ranga	70-39-42-64	
15	OUEDRAGO Julien	X		Ht-Commissaire Zoundwégo	72 04 17 10	
16	ZOUMORE J. Eric	X		Président CRA Centre-sud	70284207 ericzoug@gmail.com	
17	TONBE/Lankouandé Nariame		X	Coordonnatrice Régionale des femmes CS	70517463	
18	Bouda Emmanuel	X		Filières animales	76094060	
19	DIALLO Mahamoudou	X		Président P.L Zoundwégo	66993347	
20	KOTO Kalidou	X		DR du Commerce	65 00 30 05	
21	Bombieri Timothée	X		DR SNAH LCS	79401886	

Page 3 of 6

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
22	Boudia Sylvie		X	Responsable de végéta noona	519 64 61 7013 90 36	
23	OUEDRAGO A Fayçal	X		SGCRA/CRA/CSD	57 31 72 07	
24	CONGO.G. AMOS	X		DRAMA/CSD	706354 69 windama9@ful.com	
25	NACOUHA/SANOU Nassadalo Yvette		X	Gouverneur		
26	SAWABOGO Jean	X		Protocole	7066 28 65	
27						
28						
29						
30						

ANNEXE 10: MODELE DE STRATEGIE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES A DEVELOPPER POUR CHAQUE ACTIVITE A MENER

Période couverte par la SMPP⁵

Contexte

Justification de l'activité

Tableau 1 : Stratégie de mobilisation des Parties Prenantes

Objectifs	Parties Prenantes	Méthode d'engagement	Outils d'engagement	Messages clés	Attentes des ⁶ parties prenantes	Suggestions des parties prenantes ⁷	Commentaires/Autres Actions à mener
<i>Définir l'objectif principal et tous les sous-objectifs visés par l'activité</i>	<i>Indiquer les Parties prenantes à consulter</i>	<i>Consultation publique, téléphone, lettre, courriel, focus group, consultation sexo spécifiques etc</i>	<i>Guide d'interview, projecteur avec présentation tablettes, cartes, etc</i>	<i>Messages clé à communiquer aux différentes parties prenantes</i>	<i>Préciser les différentes attentes des parties prenantes en rapport à l'activité</i>	<i>Relever les suggestions ou recommandations des parties prenantes</i>	<i>Veillez indiquer les principales contraintes rencontrées, les prochaines étapes, etc</i>

Conclusion

⁵ Pour une même activité, plusieurs parties prenantes à consulter peuvent être identifiées.

⁶ A remplir à l'issue de la consultation de la partie prenante

⁷ Idem

ANNEXE 11: STATISTIQUES DES CONSULTATIONS

DATE	REGIONS	ACTIVITE	NOMBRE DE PERSONNES CONSULTÉES		
			Femmes	Hommes	Total
03/11/2022 au 04/11/2022	Région : Hauts Bassins	Consultations régionales	9	22	31
		Entretien avec la Mairie	1	0	1
		Entretien avec les services de la santé	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Action sociale	0	1	1
		Autres	0	3	3
		Focus autorités coutumières	0	3	3
		Focus group PDI	4	2	6
		Focus group ONG	3	1	4
		Focus group Producteurs	0	6	6
		Total Hauts-Bassins	17	39	56
03/11/2022 au 04/11/2022	Région : Centre- Ouest	Consultations régionales	7	17	24
		Entretien avec la Mairie	1	1	2
		Entretien avec les services de l'Environnement	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Elevage	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Agriculture	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Action sociale	1	1	2
		ONG	0	1	1
		Focus autorités coutumières	0	5	5
		Focus group Femmes	5	0	5
		Focus group Jeunes	0	10	10
		Entretien commerçant	0	1	1
		Focus group ONG	3	2	5
		Focus group Producteurs	0	8	8
Total Centre-Ouest	17	49	66		
03/11/2022 au 04/11/2023	Région : Centre Sud	Consultations régionales (assemblées)	5	21	26
		Entretien avec la Mairie	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Environnement	0	2	2
		Entretien avec les services de l'Action sociale	1	1	2

DATE	REGIONS	ACTIVITE	NOMBRE DE PERSONNES CONSULTEES		
			Femmes	Hommes	Total
		ONG	0	1	1
		Entretien autorité coutumière	0	1	1
		Focus group Femmes	4	0	4
		Focus group Jeunes	0	4	4
		Focus group PDI	0	0	0
		Focus group Producteurs	0	5	5
		Total Centre-Sud	10	36	46
03/11/2022 au 04/11/2023	Région : Sud-Ouest	Consultations régionales	3	21	24
		Entretien avec la Mairie	1	1	2
		Entretien avec les services de l'Environnement	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Action sociale	1	1	2
		Entretien avec les services de l'Agriculture	0	1	1
		Entretien avec les services de l'Elevage	0	1	1
		Entretien ONG	0	1	1
		Entretiens commerçants	0	1	1
		Focus ONG	3	2	5
		Focus preoducterurs	0	8	8
		Focus Autorités coutumières	0	5	5
		Focus group Femmes	5	0	5
		Focus group Jeunes	0	10	10
		Focus group PDI	0	0	0
		Total Sud-Ouest	13	53	66
TOTAL 4 REGIONS			57	177	234